



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

## Journal des débats

### Commissions parlementaires

---

---

**Commission permanente du budget et de l'administration**

**Étude des crédits du ministère du Revenu**

**Le mercredi 12 avril 1995 — No 17**

**Président: M. Roger Bertrand**

---

**QUÉBEC**

**Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):**

115 \$ débats de la Chambre — 10 \$ Index  
325 \$ débats des commissions parlementaires  
105 \$ commission de l'aménagement et des équipements  
75 \$ commission du budget et de l'administration  
70 \$ commission des institutions  
65 \$ commission des affaires sociales  
60 \$ commission de l'économie et du travail  
40 \$ commission de l'éducation  
35 \$ commission de la culture  
20 \$ commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation  
5 \$ commission de l'Assemblée nationale

**Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages**

**Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:**

Assemblée nationale du Québec  
Distribution des documents parlementaires  
5, Place Québec, bureau 195  
Québec, (Qc) G1R 5P3  
téléphone: 418-643-2754  
télécopieur: 418-528-0381

Société canadienne des postes — Envoi de publications canadiennes  
Numéro de convention: 0592269

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 0823-0102

# Commission permanente du budget et de l'administration

Le mercredi 12 avril 1995

## Table des matières

|  |    |
|--|----|
| Organisation des travaux   | 1  |
| Déclarations d'ouverture   |    |
| M. Jean Campeau  | 2  |
| Discussion générale  | 5  |
| Augmentation du personnel affecté à la perception et à la vérification         | 6  |
| Économie souterraine   | 7  |
| Mandat des nouveaux vérificateurs  | 10 |
| Relations avec la clientèle  | 11 |
| Rendement de l'investissement en ressources humaines                           | 11 |
| Évolution des comptes à recevoir   | 12 |
| Transmission électronique des déclarations de revenus                          | 12 |
| Fermeture d'un bureau du ministère à Pointe-Claire                             | 14 |
| Possibilité de fermeture d'un bureau du ministère au complexe Desjardins       | 15 |
| Modifications à l'effectif du ministère  | 16 |
| Évolution des comptes à recevoir (suite)                                       | 18 |
| Mise en vigueur des mesures assurant l'intégrité du régime fiscal              | 19 |
| Possibilité de confier à l'entreprise privée la perception de certains comptes | 22 |
| Délais pour régler les cas d'opposition  | 22 |
| Bière non marquée vendue à des établissements hôteliers                        | 23 |
| Adhésion du Québec au International Fuel Tax Agreement                         | 23 |
| Accréditation des organismes de charité  | 25 |
| Plan stratégique du ministère  | 27 |
| Perception automatique des pensions alimentaires                               | 30 |
| Formulaires de déclaration de revenus  | 32 |
| Niveau de l'encaisse   | 35 |
| Fonds de solidarité des travailleurs du Québec                                 | 35 |
| Création d'un centre de perception fiscale                                     | 37 |
| Perception des taxes dans les réserves amérindiennes                           | 38 |
| Économie souterraine (suite)   | 43 |
| Voyages à l'extérieur du Québec pour vérification de livres                    | 44 |
| Stratégie de développement du parc informatique                                | 45 |
| Adoption des crédits   | 46 |

## Tables des matières (suite)

### Autres intervenants

M. Jacques Chagnon, président  
M. Claude Lachance, président suppléant

M. Robert LeSage  
M. Henri-François Gaurin  
M. Lévis Brien  
M. Benoît Laprise  
M. Yvan Bordeleau  
M. Russell Williams  
M. André Bourbeau

- \* M. Onil Roy, ministère du Revenu
- \* M. Pierre-André Paré, idem
- \* M. Bertrand Croteau, idem
- \* M. Gabriel Cayer, idem
- \* M. Gilles Néron, idem
- \* M. Alain Dompierre, idem
- \* M. André Brochu, idem
- \* M. Denis Rheault, idem
- \* M. Gaétan Hallé, idem
- \* M. André Gariépy, idem
  
- \* Témoins interrogés par les membres de la commission

**Note de l'éditeur:** La commission a aussi siégé en après-midi pour l'étude des crédits du ministère des Finances. Le compte rendu en est publié dans un fascicule distinct.

Le mercredi 12 avril 1995

### Étude des crédits du ministère du Revenu

(Dix heures cinq minutes)

**Le Président (M. Chagnon):** Alors, la commission du budget et de l'administration est réunie afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires du ministère du Revenu, programme 1, et ceux du ministère des Finances, programmes 6 et 7, pour l'année financière 1995-1996.

Est-ce qu'il y a des remplacements, Mme la secrétaire?

**La Secrétaire:** Non, il n'y a pas de remplacements.

#### Organisation des travaux

**Le Président (M. Chagnon):** Beau dommage! Je rappelle l'enveloppe de temps allouée à l'étude de ces crédits. Alors, ce qu'on a, c'est une période de quatre heures qui est allouée à l'étude du programme 1, entre 10 heures et 13 heures et, cet après-midi, entre 16 heures et 17 heures — entre 10 heures et 13 heures, et une heure cet après-midi, entre 16 heures et 17 heures, pour le ministère du Revenu — et on aura les programmes 6 et 7 du ministère des Finances entre 17 heures et 18 heures. Si je ne m'abuse, je pense que c'est les institutions financières. C'est ça.

Alors, le mode de fonctionnement de la commission. Il y a deux choix. On peut faire l'étude du programme selon le livre des crédits ou procéder à une discussion d'ordre général, puis, évidemment, à la fin, voter les crédits les uns à la suite des autres comme on a fait hier. Est-ce qu'il y a une formule qui vous plaît particulièrement? Il arrive que le ministre et son critique s'entendent sur ces questions-là. En principe, la commission n'est pas liée par ces ententes-là, mais, vous savez, M. le ministre, les membres de cette commission savent aussi que nous avons des façons assez originales de procéder et surtout très ouvertes. Je ne sais pas si vous avez déjà une entente ou quoi que ce soit.

**M. Campeau:** On n'en a pas, mais je vais bien écouter les suggestions du député de Hull.

**M. LeSage:** Moi, je suggère, M. le Président — et je suis convaincu que le ministre va acquiescer à cette demande, parce qu'il l'a déjà fait dans le passé et ça a très bien fonctionné — qu'on procède à des discussions générales de son ministère, d'autant plus qu'il est...

**Le Président (M. Chagnon):** Ça va.

**M. LeSage:** ...relativement nouveau dans ce ministère. Mais, par contre, vu qu'il doit avoir eu assez de temps, maintenant, depuis six, sept mois, pour...

**Le Président (M. Chagnon):** Tout va bien. Le ministre est nouveau dans le ministère, le critique est nouveau dans sa critique.

**M. LeSage:** Tout le monde est nouveau dans ce nouveau système, même la disposition de la salle est différente, M. le Président, de ce qu'on connaissait dans le passé. Il semblerait que ça fonctionne mieux de cette façon-là, également.

**Le Président (M. Chagnon):** C'est plus difficile pour le président, toutefois. Je vous suggère aussi qu'on procède par voie... Lorsqu'on va prendre une piste, que vous allez nous amener dans une piste, M. le député de Hull, s'il y a des questions à ma droite qui vont dans le sens des questions que vous aurez soulevées, je vais procéder à vider les sujets avant de passer à d'autres sujets qui pourront être ceux que vous choisirez, probablement, ou ceux que mes collègues ministériels pourraient choisir. Ça va?

**M. Gauthier:** Et de l'opposition.

**Une voix:** Oui, il le sait, parce que vous êtes à sa droite.

**Le Président (M. Chagnon):** Oui, bien sûr, c'est ce que j'avais dit. Vous pouvez tout entendre, M. le député de Verdun. Alors, ça va. Je demanderai... D'abord, je voudrais vous aviser que, cet après-midi, dans ce cas-là, à 16 h 55, donc quelques minutes avant la fin de notre échange, je procéderai à la mise aux voix du programme du ministère du Revenu et je ferai la même chose une heure plus tard pour les programmes 6 et 7 du ministère des Finances, donc à 17 h 55.

Maintenant, peut-être que nos collègues, le ministre des Finances et le député de Hull, auraient l'intention de faire une déclaration d'ouverture. Si c'est le cas, je vais demander au ministre des Finances, du Revenu, enfin...

**M. LeSage:** Il faudrait demander au ministre s'il est d'accord avec la proposition que vous avez faite, M. le Président.

**Le Président (M. Chagnon):** Oui, oui, j'allais... Vous me coupez la parole, M. le député de Hull.

**M. LeSage:** Je m'excuse, M. le Président.

**Le Président (M. Chagnon):** Si vous voulez présider, présidez.

**M. LeSage:** Non, M. le Président. Je veux juste m'assurer que le ministre est d'accord avec la formulation que vous avez suggérée.

**Le Président (M. Chagnon):** J'allais le faire. J'allais tout simplement demander au ministre s'il avait l'intention de faire une déclaration d'ouverture, parce que je sens que le député de Hull veut en faire une.

**M. Campeau:** Moi? Oui, bien oui, je vais faire une déclaration d'ouverture.

**Le Président (M. Chagnon):** Alors, on vous écoute, M. le ministre.

**M. Campeau:** Mais, là, si je veux bien comprendre, avec le député de Hull, ce que vous avez dit, c'est qu'à 16 h 55 on mettra aux voix l'étude des crédits du ministère du Revenu et qu'après ça, à 17 h 55, on parlerait de l'Inspecteur général des institutions financières, puis de la Commission des valeurs mobilières.

**Le Président (M. Chagnon):** À 17 h 55, on va mettre aux voix les programmes des institutions financières puis de la Commission des valeurs mobilières.

**M. Campeau:** Ça va.

**Le Président (M. Chagnon):** C'est exact.

#### Déclarations d'ouverture

**M. Jean Campeau**

**M. Campeau:** M. le Président, c'est avec plaisir que nous venons rencontrer la commission du budget et de l'administration en ce qui a trait à la défense des crédits 1995-1996 du ministère du Revenu. Bien sûr, je voudrais aussi profiter de l'occasion pour saluer tout spécialement le député de Hull, qui me semble resplendissant de santé à nouveau. J'aurais aimé le rencontrer au moment où il a été un petit peu moins... il a eu un peu moins de résistance, mais, là, ça a l'air qu'il va retrouver toute sa fougue.

• (10 h 10) •

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Campeau:** Alors, permettez-moi de vous présenter quelques-uns de mes collaborateurs et collaboratrices du ministère du Revenu. Donc, ici, on a Mme Line Jacques, qui est attachée politique; M. Alain Lavigne, à ma droite, qui est attaché politique au ministère du Revenu; M. Pierre-André Paré, qui est le sous-ministre; Mme Francine Martel-Vaillancourt, qui est directrice au bureau du sous-ministre; Mme Micheline Gravel, secrétaire du ministère; M. Michel Gingras, directeur, Bureau des

plaintes — j'espère qu'il n'a pas trop d'ouvrage; M. Onil Roy, qui est sous-ministre adjoint à la Direction générale de l'administration; M. Réjean Boutet, chef du Service du budget; M. Yves Cantin, directeur des ressources humaines; M. Gaëtan Hallé, chef du service d'information et de linguistique; M. Gilles Gosselin, directeur des études et du contrôle des revenus; M. André Brochu, sous-ministre adjoint; M. Richard Bilodeau, directeur des services administratifs et techniques; M. André Gariépy, directeur général; M. Bertrand Croteau, sous-ministre adjoint; M. Alain Dompierre, sous-ministre adjoint; M. Denis Rheault, sous-ministre adjoint; M. Gilles Néron, directeur général; M. Gabriel Cayer, aussi directeur général; et M. Alain Pouliot, qui est un analyste, Direction générale de la perception.

**Une voix:** M. Michel Gingras...

**M. Campeau:** Vous avez une plainte à faire? On pourrait l'identifier.

**Une voix:** Il n'est pas présent, M. Gingras...

**M. Campeau:** Il n'est pas présent.

**Une voix:** ...je vais répondre si vous avez des questions.

**Une voix:** Il est malade?

**Le Président (M. Chagnon):** «Burnout»?

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Campeau:** C'est ça. Alors, M. le Président, j'aimerais, pendant la période qui m'est allouée, en introduction à cet exercice de défense des crédits, vous entretenir du ministère du Revenu du Québec, qui est parfois un ministère inconnu, et plus précisément vous informer sur sa mission, sa réalité, ses enjeux, ses réalisations, les défis actuels, sa situation budgétaire pour 1995-1996.

Comme vous le savez, le ministère du Revenu a une mission particulière, difficile, peu populaire, mais combien essentielle. C'est lui, en fait, qui peut permettre aux différents ministères d'opérer parce que c'est lui qui collecte l'argent. Sans lui, on n'irait pas bien loin. Alors, c'est celle aussi d'administrer les lois fiscales du Québec, de percevoir ainsi les impôts et les taxes au nom du gouvernement.

Le gouvernement du Québec compte évidemment sur la réalisation efficace de cette mission par le ministère afin de pouvoir financer, comme j'ai dit tout à l'heure, les divers programmes, les divers services qu'il s'est engagé à fournir à sa population. Plus de 34 000 000 000 \$ de recettes ont été perçus par le ministère, à cette fin, au cours de la dernière année. 34 000 000 000 \$, M. le Président, c'est presque autant que le déficit fédéral avec toutes les provinces.

De plus, il est important de préciser que le ministère du Revenu a également pour mandat d'administrer la taxe fédérale sur les produits et services, qu'on appelle la TPS, sur le territoire québécois; de gérer certains programmes fiscaux à caractère social; de conseiller le gouvernement en matière de politique fiscale. Enfin, le ministère administrera prochainement le programme de perception automatique des pensions alimentaires.

Sommairement, le ministère administre 21 lois, lesquelles comportent, pour la plupart, un niveau important de complexité. L'ensemble de ses mandats sous-tend évidemment des relations avec la bonne majorité des citoyens du Québec. Le ministère a, en effet, pour principale clientèle, 4 700 000 contribuables individus; 301 000 contribuables corporations; 408 000 mandataires TVQ et TPS, c'est-à-dire 408 000 qui collectent l'argent de la TVQ ou de la TPS et qui doivent le remettre, évidemment, au gouvernement par la suite; 20 000 mandataires en taxes sur le carburant et sur le tabac; 298 000 employeurs. De plus, près de 1 123 000 citoyens bénéficiaires forment la clientèle des programmes fiscaux à caractère social du ministère.

Le ministère du Revenu opère dans un environnement dynamique et en constante évolution. Il doit donc être à la fois proactif et réactif tout en s'adaptant aux divers changements résultant, entre autres, de l'évolution de la politique fiscale, des besoins de ses clientèles et, évidemment, de la technologie. L'harmonisation à la réforme fédérale des taxes sur la consommation ainsi que la prise en charge de son administration sur le territoire québécois, la refonte des systèmes administratifs du ministère et le traitement accéléré des remboursements d'impôts des particuliers ne sont que quelques exemples d'activités réalisées ces dernières années, faisant foi concrètement de cette capacité d'adaptation du ministère.

En dépit de ce qui précède, la présence et l'addition simultanées de nouvelles règles au cours des dernières années ont nécessité, de la part du ministère, l'établissement d'une révision en profondeur de ses relations avec ses nombreux clients. Comme vous le savez, il y a un groupe de travail qui a été créé, constitué de représentants de divers milieux socioéconomiques et fiscaux. Il a proposé des mesures concrètes au gouvernement, visant à assurer une administration des lois fiscales, administration efficace et équitable, aux contribuables et aux mandataires.

«Équitable», c'est peut-être un mot sur lequel on doit s'arrêter, parce que, pour que le ministère du Revenu soit perçu comme un ministère qui fait bien son travail, il doit acquérir une réputation. On dit: Il est équitable. Personne n'aime payer de l'impôt, mais, si son voisin en paie et qu'on est traité également, bien, c'est ça, l'équité. Et, si son voisin n'en paie pas, puis, nous, on en paie, on trouve ça inéquitable. Et je pense que, à l'heure actuelle, c'est au nerf de la discussion dans tout le Québec. Cette démarche de consultation a également permis au ministère d'enrichir ses propres

réflexions entourant la réalisation de plusieurs autres grandes démarches ministérielles, comme la consolidation opérationnelle TVQ-TPS, l'opération de réaligement, la révision des processus de travail et les développements en technologies nouvelles.

Si vous le voulez bien, je poursuivrai maintenant en présentant sommairement les réalisations et les défis actuels du ministère. Ces réalisations et ces défis démontrent bien la préoccupation continue du ministère en matière de qualité des services, sa capacité d'adaptation face aux exigences de son environnement, mais aussi sa contribution tangible aux objectifs de rationalisation et d'efficacité du gouvernement. Il nous faut un gouvernement plus efficace. En ce qui concerne la démarche d'amélioration des relations entre le ministère du Revenu du Québec, les contribuables, les mandataires, je voudrais préciser que plus de 77 % des recommandations contenues au rapport produit l'an dernier par le groupe de travail, ou plus précisément 33 des 43 recommandations, sont présentement implantées ou en phase d'implantation et de développement.

• (10 h 20) •

Ainsi, et de façon particulière, le ministère possède maintenant la Charte des droits des contribuables et des mandataires, laquelle Charte affirme les engagements du ministère du Revenu du Québec en matière d'équité, de confidentialité, d'accessibilité aux services et d'exercice des droits. Le ministère entend faire les efforts de sensibilisation nécessaires auprès de son personnel afin que les engagements qui y sont pris s'intègrent véritablement à sa culture d'organisation. En contrepartie des droits des contribuables contenus dans cette Charte, ces mêmes contribuables doivent respecter les obligations fiscales que l'État leur demande d'assumer.

À cet effet, enrayer l'évasion fiscale est une priorité affirmée par le présent gouvernement, comme vous avez sûrement pu le constater dans mes diverses interventions, et aussi dans celles du premier ministre, et, encore ce matin, par Mme Louise Harel, la députée de l'Emploi, que j'entendais à la radio. Cette priorité s'est traduite par la mise sur pied de programmes spéciaux de vérification et par la création d'un groupe de travail pour développer de nouveaux plans d'action visant à contrer le travail au noir et l'économie souterraine. De plus, un comité fédéral-provincial oeuvre présentement dans le domaine de l'évasion fiscale. Des groupes de travail constitués de représentants de divers milieux socioéconomiques et fiscaux pourraient être mis sur pied, au besoin, selon les secteurs d'activité.

La réorganisation administrative du ministère est une autre réalité actuelle importante. Faisant suite, notamment, à l'opération gouvernementale de réaligement, cette démarche vise à redonner à l'unité de travail le pouvoir, l'autonomie d'action lui permettant de produire les parties de processus dont elle est responsable et d'offrir ainsi un meilleur service à sa clientèle. Cette réorganisation administrative du ministère du Revenu du

Québec prévoit également la révision de sa présence régionale. Toujours appuyées sur les mêmes grands principes, les mesures d'amélioration retenues dans ce volet seront implantées à compter du printemps.

Un autre dossier majeur pour le ministère du Revenu du Québec, identifié d'ailleurs comme une priorité bien avant la consultation externe de l'année dernière, c'est le développement de l'échange électronique des données. C'est évidemment s'ajuster à son temps. L'échange électronique des données présente des bénéfices considérables pour le ministère du Revenu, pour les contribuables et pour les mandataires. Il se présente sous plusieurs volets. D'abord, la transmission des relevés sur support magnétique. L'objectif, pour 1995, c'est d'atteindre une transmission électronique annuelle de 3 500 000 relevés. Ensuite, la transmission électronique des déclarations d'impôt des particuliers. Implanté cette année, ce volet devrait permettre à plus de 1 000 000 de contribuables de s'en prévaloir d'ici trois ans: c'est vraiment une révolution.

La transmission électronique dans les paiements et les remises fiscales. Bien, une première phase de ce volet très bien amorcé concerne les paiements et les déclarations de retenues à la source. Les services de payes de deux grandes banques canadiennes effectuent maintenant leurs remises par transmission électronique, et de nouvelles implantations sont prévues à court terme avec d'autres institutions financières et d'autres services de payes. L'autre phase de ce volet concerne les paiements et les déclarations TVQ et TPS. Cette seconde phase est également bien amorcée, alors qu'un projet-pilote sera démarré dans les prochains mois.

La participation, maintenant, du ministère du Revenu du Québec à Internet. Le ministère pourrait rendre disponibles plusieurs formulaires et guides via cet important réseau de communications et de renseignements.

La participation du ministère au projet d'auto-route électronique. Un tel projet pourrait éventuellement permettre au ministère d'offrir, dans les foyers du Québec, d'importants services, tels la production des déclarations, le paiement, la formation à distance ou même la demande de correction de cotisations.

Comme je le disais précédemment, de nouveaux projets sont confiés présentement au ministère par le gouvernement ou sont rendus nécessaires par les nouvelles exigences de l'environnement fiscal ou du marché. Ces projets représentent des défis d'envergure. Parmi les plus importants, mentionnons sommairement, bien, le prélèvement, par le ministère, des droits de la Commission des normes du travail, CNT; l'administration, par le ministère du Revenu du Québec, du régime de perception automatique des pensions alimentaires; l'implantation du centre de perception fiscale, qui est une entité distincte relevant du sous-ministre du Revenu et qui aura pour mission d'effectuer les opérations de perception du ministère du Revenu du Québec; la consolidation des centres informatiques; l'adhésion, toute nouvelle, à l'entente internationale de perception des taxes sur les

carburants, qu'on appelle IFTA, alors que le continent nord-américain se dirige irrémédiablement vers une adhésion complète, d'ici septembre 1996, à ce mode uniformisé de perception et de contrôle des taxes sur le carburant; enfin, la mise en place, dans les systèmes du ministère, du numéro unique gouvernemental pour les entreprises, adopté par le Conseil des ministres.

Ces importants dossiers, M. le Président, démontrent bien la mise en oeuvre du plan stratégique ministériel et la conformité des actions du ministère en regard des grands enjeux qui y figurent et que sont, notamment, l'augmentation des revenus de recettes, l'amélioration constante de la qualité des services ainsi que la réduction des coûts d'opération. Plusieurs autres activités ou projets prévus à cette planification stratégique auraient pu également être recensés ici. Toutefois, il m'apparaît qu'ils ne feraient qu'ajouter au constat déjà probant que des défis d'importance attendent le ministère au cours des prochains mois et qu'il devient impératif pour lui de maintenir un niveau adéquat et une utilisation maximale de l'ensemble de ses ressources.

Concernant, maintenant, la situation budgétaire du ministère, ses crédits, pour 1995-1996, s'élèvent à 315 700 000 \$, soit une diminution de 4 500 000 \$ par rapport aux éléments comparables du budget 1994-1995. Il convient, en effet, de préciser qu'une partie des crédits du programme APPORT, soit 11 200 000 \$, qu'on retrouvait l'an dernier au budget du ministère du Revenu, a été transférée au budget du ministère de la Sécurité du revenu et de la Condition féminine.

La diminution des 4 500 000 \$ mentionnée précédemment entraînera une réduction d'effectif équivalente à 213 années-personnes, ce qui se traduira par l'embauche d'un moins grand nombre d'occasionnels et, surtout, par la réduction de la période de travail du contingent des occasionnels, un contingent de l'ordre de 2 000 à 3 000 personnes auxquelles nous avons recours à chaque année.

À cet effort budgétaire, il faut également ajouter l'autofinancement des dépenses additionnelles de l'ordre de 6 500 000 \$ relatives à la réalisation de plusieurs projets. Ainsi, et outre le prélèvement des droits de la Commission des normes du travail, l'adhésion à l'entente internationale de perception des taxes sur les carburants et l'adoption d'un identifiant gouvernemental unique mentionné précédemment, le ministère autofinancera également les modifications fiscales du discours sur le budget de 1993-1994: la perception des taxes dans les marchés aux puces ainsi que le projet de normalisation des adresses postales.

• (10 h 30) •

La révision actuelle des processus de travail du ministère et l'utilisation accrue des nouvelles technologies devraient permettre de compenser, du moins en partie, les impacts de cette réduction de ressources et de ces autofinancements de projets sur la capacité du ministère de percevoir les sommes dues à l'État. Il est intéressant de constater qu'au cours de l'exercice 1994-1995 le ministère a réduit de 265 années-personnes l'effort

consenti aux activités de traitement des déclarations ainsi que de 54 années-personnes les activités de soutien et d'encadrement, alors qu'il a majoré de 113 années-personnes les activités de récupération fiscale.

**Le Président (M. Chagnon):** On ne vous demandera pas de nous donner leurs noms, M. le ministre, parce que votre temps est écoulé.

**M. Campeau:** Bon.

**Le Président (M. Chagnon):** Mais, si j'avais un consentement, je pourrais peut-être vous demander de conclure. Est-ce qu'il y a consentement?

**Une voix:** Consentement, M. le Président.

**Le Président (M. Chagnon):** Consentement. Est-ce que vous en avez pour une autre demi-heure?

**M. Campeau:** Non, j'en ai pour trois minutes, M. le Président.

**Le Président (M. Chagnon):** Ah! alors, allez-y, pas de problème.

**M. Campeau:** Je vous rappelle enfin qu'aux crédits budgétaires de 315 000 000 \$ il faut ajouter des crédits extra-budgétaires de 81 000 000 \$. Ces crédits n'apparaissent pas au livre des crédits du gouvernement et sont relatifs à la gestion conjointe de la taxe de vente du Québec et de la taxe sur les produits et services du gouvernement du Canada. Environ 2 500 années-personnes seront consacrées à la gestion conjointe de ces taxes et à l'égard desquelles le gouvernement du Québec recevra une compensation fédérale équivalente aux crédits extra-budgétaires susmentionnés, soit 81 000 000 \$, comme je le disais tout à l'heure.

En terminant, j'aimerais vous informer des résultats du Programme de récupération de droits et d'équité fiscale du ministère. Comme je l'ai indiqué dans ma déclaration du 8 décembre dernier, le précédent gouvernement a inscrit dans ses revenus prévus au dernier budget des montants qui ne correspondaient qu'à des intentions, sans que les gestes nécessaires pour assurer leur réalisation aient été posés. C'est ainsi que le ministère du Revenu n'avait pas reçu, en date du 12 septembre 1994, les ressources nécessaires pour mettre en oeuvre un plan de vérification et de perception visant à dégager des revenus additionnels de 126 000 000 \$. Au début d'octobre, j'ai donc autorisé le ministère à engager les quelque 450 personnes nécessaires à la mise en oeuvre du plan de vérification et de perception dont je viens de faire mention.

Pour ce faire, il a utilisé des crédits de 8 500 000 \$ qui avaient été mis en réserve aux fins de livrer des périmés en fin d'année. Le plan en question visait plusieurs cibles, notamment la relance de contribuables qui avaient omis de produire une ou plusieurs

déclarations de revenus au cours de la période allant de 1989 à 1993. Également, la comparaison systématique d'informations inscrites dans plusieurs fichiers du ministère a permis de déceler des écarts importants entre les informations détenues et les déclarations d'un certain nombre de contribuables. L'analyse plus poussée des quelque 400 000 dossiers, notamment au niveau de certaines déductions fiscales et crédits d'impôt, a donné lieu à 168 000 nouvelles cotisations.

Bien, voilà l'essentiel des précisions que je voulais soumettre à cette commission, M. le Président. J'espère que les considérations apportées, tant au niveau de la mission particulière du ministère et de ses défis actuels que de sa situation budgétaire sauront guider efficacement la commission dans le choix des questions qu'elle entend me poser et auxquelles je suis maintenant disposé à répondre avec l'aide des gens du ministère du Revenu. Je dois vous dire aussi que c'est la première fois, depuis que je suis au gouvernement, qu'on me dit que je parle trop longtemps.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Campeau:** Ce n'est pas un reproche, là, je vous le dis.

**Le Président (M. Chagnon):** Pensez-vous que c'est la dernière fois?

**M. Campeau:** Non, mais c'est parce qu'à chaque fois on me dit que je ne parle pas assez longtemps.

**Le Président (M. Chagnon):** Non, non, non. Je suis plutôt porté à penser, comme vous, qu'on parle toujours trop, ici.

**M. Campeau:** Ah oui?

**Le Président (M. Chagnon):** Mais...

**M. Campeau:** Même les présidents?

**Le Président (M. Chagnon):** Parfois, oui, parfois. Ce qui, d'une part, me fait vous remercier pour votre propos, M. le ministre. En même temps, vous me permettez de saluer, au nom de la commission, tous les officiers du ministère qui vous accompagnent, et je céderai la parole au député de Hull.

#### Discussion générale

**M. LeSage:** Merci, M. le Président. Je veux également, M. le Président, souhaiter la bienvenue au ministre de même qu'aux personnes qui l'accompagnent pour cet exercice qui est très important, à mon point de vue, parce que ça permet aux députés, tant de l'opposition que du gouvernement, de poser certaines questions au ministre sur le fonctionnement de son ministère.

### Augmentation du personnel affecté à la perception et à la vérification

Dans ses remarques préliminaires, le ministre nous a indiqué qu'il y avait eu, par exemple, M. le Président, une réduction ou une diminution des montants alloués pour les différentes opérations de son ministère de plusieurs millions. Par contre, lorsqu'on regarde à l'intérieur des crédits, on s'aperçoit que, en ce qui concerne la perception, en 1994-1995, on avait un montant de 20 561 200 \$ comparativement à un montant cette année de 22 725 000 \$, pour l'exercice 1995-1996. Il y a sûrement une augmentation de personnel, le ministre en a fait mention un peu tantôt. Et c'est la même chose, M. le Président, en ce qui concerne la vérification. On avait un montant alloué de 55 245 400 \$ en 1994-1995, alors que, pour l'exercice 1995-1996, nous avons un montant de 61 712 300 \$. Encore là, M. le Président, il y a sûrement une augmentation de personnel.

J'aimerais savoir, dans les deux cas, combien de personnes, de combien les effectifs sont augmentés, dans quel champ d'activité ces personnes sont affectées et dans quelles régions ces gens sont affectés, également, M. le Président. Merci.

**M. Campeau:** M. le Président, vous permettez que je demande à M. Roy de répondre, ou au sous-ministre?

**Le Président (M. Chagnon):** Sûrement. Peut-être que vous pourriez nous présenter les gens qui sont immédiatement à la table avec nous. Tout à l'heure, vous avez fait la nomenclature des gens qui vous accompagnaient, mais, à la table...

**M. Campeau:** À ma gauche, vous avez Pierre-André Paré, qui est sous-ministre; immédiatement après, M. Onil Roy et M. Réjean Boutet. De ce côté-là, André Brochu, juste au bout, et M. Croteau, de la vérification.

**Le Président (M. Chagnon):** J'inviterais M. Roy.

**M. Campeau:** M. Onil Roy.

**Le Président (M. Chagnon):** Est-ce que vous pourriez vous nommer avant, pour le bénéfice des gens qui font la captation de nos propos?

**M. Roy (Onil):** Onil Roy, sous-ministre adjoint à l'administration.

**Le Président (M. Chagnon):** Merci.

**M. Roy (Onil):** Effectivement, du côté de la perception, la première question que vous soulevez, là, il y a eu l'an passé des efforts importants qui ont été

consentis pour corriger la délinquance de plusieurs contribuables, et ces programmes-là sont maintenus parce que le travail de rattrapage n'est pas terminé. Alors, ça correspond à peu près à 113 années-personnes additionnelles par rapport au niveau d'effectif antérieur qui oeuvrait au niveau de la perception.

Du côté de la vérification, l'automne dernier également, il y a eu une soixantaine de vérificateurs additionnels qui ont été embauchés pour le programme spécial de vérification auquel le ministre faisait allusion tantôt, et ces personnes-là sont également maintenues en poste. Alors, étant donné que ces personnes-là ne figureraient pas au budget de base de la vérification l'année précédente, c'est ce qui explique l'augmentation des effectifs, principalement.

Il faut également dire qu'il y a un changement dans la présentation des crédits parce que la structure de programmes du ministère a été modifiée suite à sa restructuration interne, et il y a des crédits qui sont passés d'un programme ou d'un élément de programme à l'autre, notamment vers les bureaux régionaux. Les effectifs qui, auparavant, apparaissaient à la Direction générale de la vérification, 125 ou à peu près — 110, plus exactement — ces crédits-là appartiennent maintenant à la Direction générale des services en région, mais ça se retrouve à l'intérieur du même élément de programme. Alors, ça ne se reflète pas vraiment, mais c'est simplement pour dire qu'il y a eu une direction générale des services en région de formée et que les effectifs qui appartenaient à plusieurs directions générales distinctes vont se retrouver à l'avenir dans une même direction, sous cette nouvelle appellation.

**Le Président (M. Chagnon):** M. le député de Hull.

**M. LeSage:** Est-ce qu'il serait possible, M. le Président, je ne pense pas qu'on l'ait ce matin, mais qu'on dépose éventuellement à cette commission un tableau des effectifs depuis 1990, tant pour la vérification que pour la perception? Parce qu'il y a eu des mouvements qui ont été faits depuis 1990, quand même, dans le ministère. Et, avec ce tableau, je pense que ça nous donnerait une bonne indication de quelle orientation le ministère veut prendre.

**Le Président (M. Chagnon):** Est-ce que vous désirez ça, M. le député, en effectif permanent...

**M. LeSage:** Oui.

**Le Président (M. Chagnon):** ...en effectif occasionnel...

**M. LeSage:** Non, non, permanent.

**Le Président (M. Chagnon):** ...ou en ETC? Et occasionnel, je présume?

● (10 h 40) ●

**M. LeSage:** Bien, s'ils l'ont avec les occasionnels, il n'y a pas de problème, M. le Président, mais je pense que, si on l'avait au moins avec les permanents, on saurait dans quelle direction le ministère s'en va et quelle importance le ministère donne à ses ressources dans chacune des affectations.

**Le Président (M. Chagnon):** M. le ministre.

**M. LeSage:** C'est possible de donner ça?

**M. Campeau:** Ça ne pose pas problème.

**Le Président (M. Chagnon):** Alors, vous allez, M. Roy, nous faire parvenir ces documents à la commission.

**M. Roy (Onil):** Tout à fait. Il est même probable qu'on puisse vous les remettre en fin d'après-midi, si vous le souhaitez.

**Le Président (M. Chagnon):** On vous remercie. On le souhaite.

### Économie souterraine

**M. LeSage:** Merci. M. le Président, j'aimerais maintenant demander au ministre à combien il évalue les taxes et les impôts non perçus au Québec et dans quels secteurs. Que ce soit dans le particulier, dans les entreprises, à combien ça peut se chiffrer, au moment où on se parle?

**M. Campeau:** Je pense que c'est un chiffre assez difficile à trouver. Exactement, ce que vous voulez dire: dans le domaine du travail au noir, de la contrebande, vous voulez tout énumérer les taxes qui ne seraient pas perçues là-dedans. Est-ce que c'est là votre question?

**M. LeSage:** C'est ça, M. le Président.

**M. Campeau:** C'est très difficile d'émettre un chiffre là-dessus. C'est sûrement un montant très élevé; il y a sûrement un grand effort à faire dans ce domaine, mais je ne saurais pas, aujourd'hui, donner un chiffre, ni approximatif ni de quelque ordre que ce soit.

**M. LeSage:** Est-ce que le ministre aurait une indication, est-ce qu'il a une idée... Lorsqu'il nous dit qu'il y a beaucoup d'efforts à faire dans ce domaine, quelle orientation est-ce qu'il entend donner à son ministère, à ses fonctionnaires, justement pour aller chercher cet argent-là? S'il y a des choses à faire, est-ce qu'il a l'intention de les faire? Et qu'est-ce qu'il a l'intention de faire?

**M. Campeau:** Il y a évidemment certaines mesures qui vont être prises, qui sont déjà en cours. Il y a

certaines autres mesures que je ne voudrais pas dévoiler aujourd'hui, que vous me permettez de ne pas dévoiler vu l'imminence du discours du budget.

**Le Président (M. Chagnon):** Vous pouvez le faire pareil, on ne le répètera pas.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Campeau:** Je n'en doute pas du tout, mais quelles mesures... On pourrait passer au sous-ministre pour qu'il puisse répondre au moins en partie à votre question.

**Le Président (M. Chagnon):** M. Paré, je pense.

**M. Paré (Pierre-André):** Pierre-André Paré, sous-ministre du Revenu. Il y a actuellement un certain nombre de mesures qui ont été prises pour tenter d'améliorer les recettes qui n'entraient pas ou avaient de la difficulté à entrer, et c'est des programmes spéciaux de travail qu'on a au niveau de l'économie clandestine, qui regardent un peu les vidéopokers, ce qui a été abondamment discuté au cours d'autres commissions analogues à celle-ci et les autres années. Il y a des comités qui ont été formés aussi pour le travail au noir, avec un petit peu une concertation avec l'ensemble des ministères qui sont touchés, et il y a également des travaux qui se font concernant le reste de l'économie clandestine, le plan de récupération fiscale qu'on avait de la difficulté à mettre en place auprès d'entreprises qui ne s'acquittent pas bien de leur remise de taxes.

On a commencé à travailler avec ce genre de comité là, de concert avec le ministère des Finances et les autres ministères intéressés, aux environs du mois de novembre, décembre, si bien que, maintenant, lorsque, dans des circonstances, un ministère pose une action, on est informé de l'action qui est posée et on peut passer par la suite faire les vérifications d'usage et cotiser. On peut dire que ça donne des résultats qui sont assez bons, et les gens trouvent que l'action du ministère du Revenu, concertée avec les autres... Et ça reprend les propos du ministre, qu'il a tenus à maintes occasions, de vouloir mettre ensemble l'ensemble des connaissances et la concertation pour pouvoir aller chercher le plus de revenus possible et s'assurer qu'il y a moins d'évasion.

**M. Campeau:** M. le Président, je pense qu'on pourrait peut-être demander à M. Croteau s'il peut élaborer sur ce sujet-là, si vous le permettez.

**Le Président (M. Chagnon):** Vous nommez-vous?

**M. Croteau (Bertrand):** Bertrand Croteau, sous-ministre adjoint à la vérification. Alors, même si on remonte un petit peu plus loin, depuis le printemps dernier, il y a eu des efforts conjoints qu'il a été convenu de réaliser sur l'économie clandestine et l'évasion

fiscale avec le gouvernement fédéral, ceux-ci ajoutant des effectifs sur le territoire du Québec pour vérifier certains cas d'impôt plus particulièrement, et nous avons créé une équipe de 90 personnes pour voir quels étaient les objets où l'évasion était la plus vaste. On a décelé certains secteurs d'activité qui ont déjà été identifiés comme devant faire l'objet de préoccupations particulières, soit les vidéopokers, le travail au noir dans la construction, les démarches sur l'alcool. Et, depuis les six mois que nous travaillons ensemble, des cotisations importantes ont été effectuées dans chacun de ces secteurs-là et conjointement. Les efforts des intervenants fédéraux, l'information nous est fournie, et nous faisons la même chose avec eux. Donc, c'est un effort conjoint qui va toucher éventuellement tous les secteurs d'activité qu'on identifie, qui sont les plus délicats et où il est plus nécessaire d'intervenir à court terme.

**Le Président (M. Chagnon):** Merci. M. le député de Hull.

**M. LeSage:** M. le Président, si j'ai posé cette question, c'est qu'à de nombreuses reprises j'ai entendu le ministre dire, même en Chambre, que le problème de l'ex-gouvernement, c'était un problème de perception: le gouvernement n'allait pas chercher l'argent qui lui était dû. Alors, je présume que l'argent qui lui est dû dans les différents secteurs, que ce soit par les particuliers ou les entreprises, c'est de l'argent qui nous est dû. C'est pour ça que je posais la question au ministre: Combien? Si le ministre nous dit qu'on n'est pas allé en chercher assez, il doit avoir une idée de combien il en manque et quel est l'ordre d'idée de ce manque à gagner ou de ce manque de revenu. C'est pour ça que je posais la question. Le ministre, lui, dit que c'est très difficile à évaluer ou quasiment impossible. Alors, je me demande aujourd'hui comment il se fait qu'il pouvait dire qu'on n'allait pas chercher ce qui nous revenait. J'aimerais entendre à nouveau le ministre sur cette question, M. le Président.

**M. Campeau:** Si on veut plus de précisions, M. le Président, vous permettez, là, je pense que M. Roy sera en mesure de donner plus de précisions et, après ça, je reprendrai.

**Le Président (M. Chagnon):** Alors, M. Roy.

**M. Roy (Onil):** Onil Roy, directeur général à l'administration. Quand on parle, évidemment, d'économie clandestine, on parle d'une activité économique qu'on connaît peu ou qu'on connaît mal, surtout quant à l'ampleur des activités en cause. Il y a eu différentes études qui ont été faites à cet égard par, notamment, des économistes de l'Université Laval. Et celle qui est la plus souvent utilisée par le ministère, c'est celle des économistes Fréchette, Fortin et Noreau, qui a été faite en 1987 pour l'année 1985 et qui a été mise à jour occasionnellement depuis ce temps-là.

L'étude en question évalue le travail au noir au Québec à 2 800 000 000 \$, ce qui représente 1,7 % du PIB, et l'économie souterraine à 5 500 000 000 \$ ou à 3,4 % du PIB. Lors de travaux récents sur les revenus non déclarés, le ministère a retenu comme évaluation des revenus non déclarés un montant de 4 500 000 000 \$, ce qui correspond à 2,7 % du PIB. Statistique Canada a aussi fait une étude détaillée, en mai 1994, qui conclut que les revenus non déclarés à Revenu Canada auraient été de l'ordre de 5 % du PIB pour 1992. Alors, si on applique le même pourcentage pour le Québec, on obtient un niveau de revenus non déclarés de l'ordre de 7 800 000 000 \$. Finalement, le ministère des Finances du Canada, en septembre 1994, a évalué l'économie souterraine à un maximum de 4,5 % du PIB, soit 7 200 000 000 \$ si on applique le même ratio pour le Québec. Alors, compte tenu de ces diverses évaluations, on peut estimer entre 6 000 000 000 \$ et 7 000 000 000 \$ la valeur de l'économie souterraine au Québec pour 1994.

Mais le passage de l'économie souterraine aux pertes de revenus fiscaux n'est pas simple, puisque ce ne sont pas tous les revenus de l'économie souterraine qui sont imposables. Par exemple, pour les personnes qui perçoivent des prestations sociales, l'économie souterraine ne représente pas un manque à gagner fiscal, puisqu'elles sont non imposables. Par contre, pour le gouvernement, il s'agit quand même d'un manque à gagner, puisque ces personnes pourraient ne plus avoir droit à une partie de leurs prestations. Alors, selon un modèle de l'Université de Toronto, les impôts et taxes non perçus à tous les paliers de gouvernement à cause de l'économie souterraine comptent pour environ 0,41 \$ par dollar non déclaré. Dans ces circonstances, le gouvernement aurait perdu au Québec seulement entre 2 500 000 000 \$ et 2 900 000 000 \$ pour 1989. C'est l'ampleur.

Alors, si on veut compléter le portrait, une partie du montant en cause pourrait être récupérée par le ministère du Revenu suite à une utilisation plus intensive des informations dont il dispose et à une intensification de ses activités de vérification et d'enquête. Une part relativement importante de ces informations se retrouve sur support papier et, à l'occasion, sur support informatique. Le traitement de ces informations nécessiterait cependant des coûts de traitement et de développement. Des travaux sont en cours pour évaluer les sommes qui pourraient être obtenues de ces informations si le ministère du Revenu en faisait un usage plus intensif.

Divers projets de lutte à l'évasion fiscale ont aussi été initiés en collaboration avec Revenu Canada et en concertation avec divers ministères et organismes québécois, et c'est ce à quoi M. Croteau faisait allusion tout à l'heure.

• (10 h 50) •

**Le Président (M. Chagnon):** M. le ministre.

**M. LeSage:** Si vous permettez, M. le Président, avant d'entendre le ministre, j'aimerais demander

à M. Roy... Il vient de nous citer un rapport quelconque. Est-ce qu'il pourrait déposer ce rapport? Et, sinon, il est daté de quelle date, M. le Président?

**M. Roy (Onil):** Les études de Fréchette, Fortin et Noreau, là, ce sont des études réalisées en 1987 et mises à jour en 1992. Elles avaient été déposées en commission l'année dernière. Je ne sais pas si le Secrétariat les a toujours, mais elles sont sûrement à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale. Ce sont des documents assez volumineux, mais vous les avez à la Bibliothèque.

**M. LeSage:** Merci, M. le Président.

**Le Président (M. Chagnon):** M. le ministre.

**M. Campeau:** Je pense que les députés peuvent retrouver cette étude-là dans leur cahier vert. Il n'est pas gris, il est vert. En tout cas, je ne sais pas s'il est vert, mais...

**M. LeSage:** Ça, c'est beige, en tout cas.

**M. Campeau:** Oui, mais le vôtre est peut-être... Est-ce que le vôtre est vert? Est-ce que le vôtre a changé de couleur pour faire une distinction? En tout cas...

**M. LeSage:** Probablement, oui.

**M. Campeau:** La question 31.

**Le Président (M. Chagnon):** C'est une autre façon de se mêler, ça, changer la couleur des documents.

**M. Campeau:** Bien oui. C'est la question 31. Alors, la réponse y est toute. Si vous voulez qu'on la dépose, on pourrait la déposer.

**M. LeSage:** Non. Pas de problème. Si elle est là, elle est là. Pas de problème, M. le Président.

**Le Président (M. Chagnon):** Le document dont on parlait, je pense que c'est un document qui est plus volumineux que ça.

**M. Campeau:** Ah! bien, le rapport?

**Le Président (M. Chagnon):** C'est ça. C'est celui qui a été déposé à la commission l'an dernier. Alors, par le biais de la commission, on va le retrouver. M. le ministre.

**M. Campeau:** Bien, on voit qu'il reste beaucoup de travail à faire puis qu'il y en a beaucoup. Quand j'ai parlé en décembre, évidemment, j'ai voulu parler des vidéopokers, des taxes sur l'alcool, des taxes sur le vin aussi dans les différents bars, et trouver la façon que les tenanciers de bars, brasseries et tavernes déclarent et

achètent la boisson au bon endroit pour pouvoir payer toutes leurs taxes. Alors, c'est là-dessus surtout qu'on s'est efforcé depuis quelques mois, et aussi à faire un ouvrage, qui n'en est qu'au début, sur le travail au noir. Il y a encore beaucoup à faire, dans le travail au noir, pour le circonscrire. Je mettrai certains détails dans mon prochain budget là-dessus.

Mais, quand je disais que le gouvernement n'avait pas fait son ouvrage, je voulais évidemment parler des vidéopokers, parler des boissons alcooliques et parler de la contrebande. La contrebande sur laquelle on a déjà fait un travail assez bien, et on peut dire, à l'heure actuelle, qu'il y a beaucoup d'amélioration de faite dans la perception des taxes, par exemple, sur les cigarettes et sur les alcools. Si vous me dites: Il y a encore beaucoup à faire, je vous répondrai que oui. Nous ne sommes pas dans un système parfait encore.

**M. LeSage:** Est-ce que vous me permettez, M. le Président? De ce qui a été fait pour améliorer la perception, tant dans les vidéopokers que dans la contrebande des cigarettes et de la boisson, et à la lueur des informations données par M. Roy tantôt dans les différentes études et ce que vous avez mis sur pied jusqu'à maintenant dans votre ministère, combien de plus d'argent pensez-vous aller chercher?

**M. Campeau:** Si vous permettez, je passerais la parole à M. Croteau là-dessus, M. le Président.

**Le Président (M. Chagnon):** M. Croteau.

**M. Croteau (Bertrand):** C'est-à-dire que c'est évidemment une prévision parce que, lorsqu'on va dans des secteurs nouveaux comme ceux-là, particulièrement dans le vidéopoker, où l'argent et la comptabilisation sont très difficiles, on a des démarches estimatives. Pour l'année en cours, nous avons déjà réalisé des cotisations — l'année en cours, c'est-à-dire de novembre à avril. Il y a des cotisations de l'ordre de 18 000 000 \$ à 20 000 000 \$ qui ont été faites, déjà. Pour l'année à venir, nos prévisions ne sont pas rigoureuses, mais on pourrait penser que, si le plan continue sur le rythme où on va là, ce serait au moins trois fois ça. Ça pourrait vouloir dire 50 000 000 \$, 60 000 000 \$ de cotisations.

**M. LeSage:** M. le Président, une dernière question avant de passer la parole à un de mes collègues. On a parlé de milliards de manque à gagner et on me dit qu'on va aller chercher 50 000 000 \$, 60 000 000 \$ de plus. Ce que je veux savoir du ministre, c'est simple: avec les effectifs dont il nous a parlé tantôt dans la perception puis dans la vérification — on parle d'une couple de centaines, là — avec les nouvelles orientations qu'il veut donner à son ministère, avec les nouveaux équipements, les transferts technologiques, informatiques — appelez-les comme vous voulez — il semblerait qu'on est sur la bonne voie. L'ancien gouvernement avait un manque à gagner flagrant; M. Roy a fait allusion à

certaines études qui nous montrent les milliards de manque à gagner. Ce que je demande au ministre ce matin, c'est simple: Avec tous ces effectifs dont il vient de nous parler et maintenant qu'il est au courant, lui aussi, qu'il y a des manques à gagner de milliards, combien de plus va-t-il aller chercher?

**M. Campeau:** Je vous demanderai d'être patient puis d'attendre le discours du budget, M. le député.

**M. LeSage:** Il pourrait quand même, M. le Président, nous donner un ordre de grandeur, que ce soit un pourcentage ou... Il me semble qu'on ne peut pas taxer l'ex-gouvernement d'avoir eu un manque à gagner flagrant... Son problème principal, c'était d'aller chercher des revenus, alors qu'une personne qui est très près de lui nous donne la preuve que, certainement, il y a un manque à gagner de plusieurs milliards. On nous dit également ce matin qu'il y a des augmentations d'effectifs en ce qui concerne la perception et la vérification, mais on ne peut pas nous dire combien on va aller chercher.

**M. Campeau:** M. le Président, je reconnais puis je comprends l'impatience du député, parce que ce sont des chiffres importants, et je comprends son impatience à vouloir justifier l'ancien gouvernement ou voir où étaient les faiblesses de l'ancien gouvernement, mais je compte y répondre dans le discours du budget.

**Une voix:** Quand?

**M. Campeau:** Ha, ha, ha! Dans les semaines à venir, M. le Président.

**Le Président (M. Chagnon):** Merci, M. le ministre. M. le député de Rousseau.

#### Mandat des nouveaux vérificateurs

**M. Brien:** Merci, M. le Président. M. le ministre, vous avez parlé tantôt de l'embauche de 450 vérificateurs supplémentaires. J'aimerais savoir si ces gens-là sont déjà en place et puis quel est leur mandat spécifique.

**M. Campeau:** M. le Président, j'ai ici une réponse toute prête. Elle est tellement prête que je ne la trouve pas.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Brien:** Ça arrive parfois.

**M. Campeau:** M. Paré. Bien, compte tenu... Vous permettez, M. le Président, que je laisse la parole au sous-ministre?

**Le Président (M. Chagnon):** Oui, et s'il se nomme.

**M. Campeau:** Merci.

**M. Paré (Pierre-André):** Oui, Pierre-André Paré. Les 450 personnes qui ont été engagées pour faire des vérifications additionnelles ont été réparties à l'intérieur du ministère entre les groupes où on s'occupe de vérifier les cotisations des contribuables: une partie, du côté des mandataires, où on s'assure qu'on reçoit tous les impôts ou les montants d'argent qui doivent être déduits mensuellement ou hebdomadairement; une partie de ces effectifs-là a aussi été envoyée du côté de la vérification elle-même pour travailler du côté de l'opération au noir ainsi qu'à ajouter quelques vérifications vis-à-vis des grandes entreprises; une partie aussi a été envoyée du côté de la perception de façon à s'assurer que le niveau des comptes à recevoir ne grimpe pas trop vite et qu'on s'assure des revenus d'intérêts et des revenus de la perception qui devait être faite. Ça fait que, si vous répartissez ça, les 450 ont été divisés de cette façon-là.

Ce que M. Roy vous a expliqué tout à l'heure, c'est que, pour l'année 1995-1996, une partie de ces effectifs-là, des 450, a été maintenue à la Direction de la perception et à la Direction de la vérification. Les autres ont été retirés ou seront retirés au cours de l'année de façon à ce qu'on puisse, avec la révision des processus de travail, s'assurer qu'on perçoit les mêmes montants ou qu'on protège les revenus et les recettes du gouvernement pour l'année prochaine en tentant d'améliorer nos méthodes de travail et d'en faire plus avec moins.

**M. Brien:** Mais, M. Paré, les 450 personnes, c'est une force supplémentaire, ce n'est pas un déplacement de main-d'oeuvre à l'interne.

**M. Paré (Pierre-André):** Non, ça a été une force supplémentaire qui a été ajoutée, mais, pour l'année prochaine, cette force supplémentaire là, dans certains endroits, est maintenue, c'est-à-dire du côté de la vérification et du côté de la perception.

● (11 heures) ●

**M. Brien:** Ça fait que ça devrait permettre...

**M. Paré (Pierre-André):** Ça devrait permettre d'avoir un meilleur rendement. Il y a 220 ETC qui vont rester de façon permanente, donc qu'on a pris ailleurs puis qu'on envoie là pour être certain que la vérification et la perception s'améliorent.

**M. Brien:** Et puis, je voyais ce matin un article — si je ne me trompe pas, c'est dans *Le Soleil* — qui mentionnait que, entre autres, dans l'industrie de la coiffure, il y avait un marché noir florissant, en quelque sorte. Est-ce qu'il y a de ces vérificateurs-là qui vont être affectés à ce type de commerce là?

**M. Paré (Pierre-André):** Oui, on a rencontré ces gens-là à leur demande, ils nous ont fait des propositions, et on est en train d'examiner avec eux de quelle

façon on pourrait travailler. Je dois dire que c'est un groupe qui collabore bien avec nous, qui nous a fait des propositions. Et tout ce qu'on peut dire, c'est qu'on travaille puis qu'on discute avec eux de quelle façon on pourrait travailler avec certaines associations de façon à ce que les associations de ces groupes-là nous aident à détecter les endroits où ça travaille au noir. Parce que ces associations-là sont très soucieuses de s'assurer que les taxes sont payées, alors que certains de leurs membres le sont moins ou ne le sont pas. Et, pour la première fois, on a une association qui veut travailler avec nous, ça fait que c'est évident qu'on fait les efforts qu'il faut pour travailler avec eux le mieux possible, tout en respectant le reste.

**Le Président (M. Chagnon):** Vous ne coupez pas les cheveux en quatre, là?

**M. Paré (Pierre-André):** Ha, ha, ha! Non. Je m'excuse, M. le Président, mais non.

**M. Brien:** Merci beaucoup.

**Le Président (M. Chagnon):** M. le député de Roberval.

**M. Laprise:** Merci, M. le Président. M. le ministre, concernant cet engagement-là de personnel, et qui implique également de l'argent, est-ce qu'on y retrouve vraiment notre compte sur le plan monétaire, sur le plan revenus, en termes de revenus supplémentaires?

**M. Campeau:** Jusqu'ici, on y a vraiment trouvé notre compte. Maintenant, il reste encore beaucoup à faire de ce côté-là. J'hésite à mentionner certains chiffres, là, vu la proximité du discours du budget, mais je peux vous assurer que l'opération a été rentable. Il faudra la continuer dans les années à venir et demeurer vigilant là-dessus.

#### **Relations avec la clientèle**

**M. Laprise:** Une autre question. En termes de relation avec la clientèle, est-ce que le ministère du Revenu travaille dans ce sens-là? On sait qu'il s'en est parlé beaucoup l'an passé. On a fait des choses. Maintenant, est-ce qu'il y a encore beaucoup de choses à faire de ce côté-là? Parce qu'on sent qu'il y a quand même certains mécontentements qui nous reviennent dans nos bureaux de comté et on voudrait qu'il y ait quand même une publicité qui soit faite de ce côté-là. Il faut que le gouvernement s'affiche, identifie ses...

**M. Campeau:** Bien, quand certains individus font du bon travail, il faut leur rendre hommage. Il faut dire que l'ancien gouvernement avait commencé là-dedans. Et mon prédécesseur, du nom d'André Vallerand, avait fait quand même un ouvrage qui était passablement bien.

**Le Président (M. Chagnon):** À tous les niveaux.

**M. Campeau:** Hein?

**Le Président (M. Chagnon):** Prédécesseur à tous les niveaux.

**M. Campeau:** Ah oui? Bien oui, même dans mon comté.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Campeau:** Un bon travail avait commencé. Et, là-dessus, on présente justement un projet de loi, bientôt, pour améliorer les relations entre le ministère du Revenu et les contribuables, de quelque catégorie qu'ils soient. Je pense, là-dessus, que c'est un pas dans la bonne direction. Et nous espérons — la fameuse charte des contribuables — pouvoir coopérer là-dedans. Et sans doute que les députés de l'opposition vont aussi nous aider à faire un excellent travail, même le critique aux Finances.

**M. LeSage:** Certainement, M. le Président.

**Le Président (M. Chagnon):** Alors, parlant des critiques, MM. les députés de l'Acadie, Viau et Nelligan.

#### **Rendement de l'investissement en ressources humaines**

**M. Bordeleau:** Oui. M. le ministre, vous avez parlé tout à l'heure des investissements que vous avez faits en plus au niveau des ressources humaines additionnelles, mais est-ce qu'il y a un ratio qui est établi entre les investissements qu'on peut faire au niveau du personnel et ce que ça va chercher en termes de rendement par la suite?

**M. Campeau:** Je peux passer la parole à M. Croteau, qui est notre expert là-dedans, M. le Président.

**Le Président (M. Chagnon):** M. Croteau.

**M. Croteau (Bertrand):** Alors, à titre d'exemple, sur les derniers investissements, si on parle des effectifs qui ont été ajoutés à la vérification l'automne dernier, on a ajouté 60 personnes qui ont coûté, en termes de traitements et de frais de fonctionnement, environ 800 000 \$, et les cotisations ont été de 6 000 000 \$. Alors, pour ces personnes-là, évidemment, c'est un coût à la marge. Le rendement est de 7,5 fois le coût.

**M. Bordeleau:** Oui. Ça, c'est au niveau de la vérification.

**M. Croteau (Bertrand):** Oui.

**M. Bordeleau:** Au niveau de la perception, est-ce qu'on...

**M. Campeau:** Bien, on peut dire qu'en fait, là, règle générale — évidemment qu'il y a un maximum à ça — une piastre investie vous rapporte 10 \$. Mais, à un moment donné...

**M. Bordeleau:** O.K. Donc, c'est le ratio, à peu près, qu'on peut...

**M. Campeau:** Mais, à un moment donné, il y a une limite à ça.

**Le Président (M. Chagnon):** Parce qu'on ne fait rien que ça? Ha, ha, ha!

**M. Campeau:** Parce qu'on ne fait rien que ça, puis... Et ça s'applique aussi à la vérification. Il y a des points optimums, autant dans la vérification que l'inspection, et, quand vous dépassez ces points-là, ça ne devient plus rentable. Mais, au ministère du Revenu, on peut dire qu'il y a encore de la place pour ça, et il y a une rationalisation qu'il nous faut continuer à faire avec les gens du ministère.

#### Évolution des comptes à recevoir

**M. Bordeleau:** Tout à l'heure, le sous-ministre, M. Paré, faisait référence aux comptes à recevoir. Comment ça évolue, ça, actuellement, les comptes à recevoir? Je pense au niveau de l'impôt des particuliers et aussi au niveau des taxes, TPS, TVQ. Est-ce que vous avez des données où on a un tableau comparatif de l'évolution des comptes à recevoir dans les différents secteurs?

**M. Campeau:** On a sûrement certaines données dont on peut faire état. M. Cayer, qui est ici, serait peut-être le meilleur pour répondre plus précisément à votre question. Si vous le permettez, M. le Président.

**M. Cayer (Gabriel):** Gabriel Cayer, directeur général de la perception. Pour répondre à votre question, le niveau des comptes à recevoir est actuellement de 1 800 000 000 \$, incluant le montant des faillites. Donc, sans les faillites, c'est 1 200 000 000 \$, et ça se répartit comme suit: l'impôt corporatif, 209 000 000 \$; l'impôt des particuliers aux comptes à recevoir, 577 000 000 \$; 190 000 000 \$ de retenues à la source et 294 000 000 \$ de TVQ. Ce qui fait 1 200 000 000 \$.

**M. Bordeleau:** Il y a un an, c'était combien, à peu près?

**M. Cayer (Gabriel):** Il était à peu près sensiblement... Je l'ai ici. Il était à 1 100 000 000 \$. C'étaient sensiblement les mêmes chiffres.

**M. Bordeleau:** Donc, 1 100 000 000 \$ l'année dernière, 1 200 000 000 \$ cette année. C'est ça? Comment vous expliquez, donc, avec l'ajout du personnel dont on a parlé, qu'on soit au même point, à peu près?

**M. Cayer (Gabriel):** Bon. Il est bien évident que, quand on fait des programmes intensifs de vérification, ça a un impact aussi à la perception. Si on prend globalement, on a perçu, l'an passé, 550 000 000 \$ — enlevons la TPS — autour de 450 000 000 \$ et on a créé pour 600 000 000 \$ de nouveaux comptes. Donc, c'est un petit peu ça qui fait qu'il nous est arrivé des nouveaux comptes en perception. Je ne parle pas de ceux qui se sont payés sur réception des avis de cotisation, mais les arrivages de nouveaux comptes sont de 600 000 000 \$. Donc, ça explique un petit peu les écarts.

**M. Bordeleau:** Ça, c'est l'impôt des corporations et l'impôt des particuliers, ce que vous m'avez donné?

**M. Cayer (Gabriel):** Impôt des particuliers, qui comprend, évidemment, les retenues à la source, l'impôt corporatif et la TVQ.

**M. Bordeleau:** La TVQ aussi. O.K. Moi, ça va. Merci.

**Le Président (M. Chagnon):** Oui. Alors, M. le député de Rousseau.

#### Transmission électronique des déclarations de revenus

**M. Brien:** Merci, M. le Président. Tantôt, on a parlé d'échange électronique de données. Je pense qu'avec le nombre de micro-ordinateurs, avec le nombre de réseaux informatiques qu'on connaît de plus en plus, probablement que ça va devenir désuet de remettre nos rapports d'impôt éventuellement toujours sur du papier. On a juste à penser au côté écologique de la chose. Quand on sait que 4 700 000 contribuables reçoivent des formulaires d'impôt, ou à peu près, à ce moment-là, bien, je pense que l'échange électronique de données peut être intéressant. J'ai entendu le chiffre, tantôt, de 1 000 000 de contribuables qui produiraient leur rapport d'impôt avec une transmission de données. J'aimerais en savoir plus long là-dessus. Comment on procède? De quelle façon ça se fait? Est-ce que, pour le ministère du Revenu, il y a une économie substantielle à recevoir les données de façon informatique?

**M. Campeau:** Bien, M. le Président, sûrement qu'il y a une donnée importante là-dessus, mais, vu que c'est un sujet délicat, il faut être précis. M. Néron, qui est ici, pourrait nous donner de belles informations là-dessus. C'est la question de l'avenir. Évidemment, plus il y aura des gens sur l'électronique, plus ça fera l'affaire du ministère du Revenu.

**Le Président (M. Chagnon):** Plus le Conseil du trésor va vous demander une réduction d'effectif.

**M. Campeau:** Est-ce qu'on pourrait enlever ces belles paroles là pour que la présidente n'écoute pas notre discussion ou puisse lire?

**M. Brien:** C'est M. Néron? C'est ça? Merci.

• (11 h 10) •

**M. Néron (Gilles):** Gilles Néron, directeur général du traitement. Effectivement, quand on parle de 1 000 000 de contribuables qui pourraient transmettre leur déclaration par voie électronique, on parle d'une cible à venir, parce que c'est la première année que Revenu Québec accepte la transmission de déclarations dans une norme internationale qu'on qualifie de norme EDI. Le fédéral aussi, pour la première fois, accepte cette transmission sous la norme EDI.

**M. Brien:** On peut savoir ça signifie quoi, EDI?

**M. Néron (Gilles):** C'est une norme internationale de transmission de rapports et aussi de paiements qui est utilisée principalement en Amérique du Nord, mais qui commence à être utilisée en Europe et par plusieurs entreprises aussi. Alors, c'est tout simplement une mise en forme des renseignements qui sont transmis de telle sorte qu'ils puissent entrer directement dans les systèmes. Et c'est là que se trouve l'économie. C'est-à-dire que, quand les transmetteurs — parce qu'on passe par des préparateurs pour pouvoir acheminer au ministère du Revenu ces transactions — respectent cette norme-là, ça nous permet de vérifier la compatibilité dès l'entrée électronique et de verser dans les systèmes. Ça assure l'authenticité aussi de l'émetteur, de telle sorte que vous avez des économies au courrier, vous avez des économies à la saisie — toute la saisie est faite par le préparateur — des économies à la conservation, puisque le seul dossier qui existe, en général, si on ne demande pas des pièces additionnelles, c'est un dossier électronique, et vous avez l'historique de la déclaration conservé électroniquement qui apparaît sur les écrans, donc, disponible, récupérable très rapidement. Plus d'appariement non plus. Alors, les économies sont importantes. Mais il faut aussi investir dans l'appareil de réception, dans l'accueil, dans le conseil, dans l'assistance. Ce n'est pas des économies nettes complètement, mais des économies appréciables.

**M. Brien:** C'est une question un peu pointue, mais est-ce que, à l'heure actuelle, vous êtes en mesure de nous dire, comparativement, par exemple, à un formulaire traité manuellement, sur du papier, puis... Bon, je comprends qu'il y a quand même des ordinateurs qui sont utilisés, mais, comparativement à un traitement complètement informatique, pour le même contribuable, est-ce que... Vous parlez d'économies substantielles; auriez-vous un montant à mentionner là-dessus?

**M. Néron (Gilles):** Oui. Je peux difficilement mettre un montant, mais je dois vous signaler que les déclarations ne sont pas toutes pareilles. Il y a des déclarations qui exigent beaucoup de travail parce qu'elles sont rejetées, parce qu'elles sont plus complexes, parce qu'on fait des programmes de vérifications additionnelles sur ces déclarations, parce qu'on fait des programmes spéciaux. On peut dire, en général, que 75 % des déclarations sont traitées de façon électronique par l'ordinateur, avec ces vérifications inscrites dans les systèmes, et qu'il y a de 20 % à 25 % des déclarations qui exigent un travail beaucoup plus poussé. Alors, le prix du traitement d'une déclaration est différent dans l'une ou dans l'autre catégorie. Si on l'applique à la catégorie de traitement électronique, c'est-à-dire les déclarations qui nous proviennent de gens qui ont vraiment assumé, d'abord, leur situation d'autocotiseur, qui ont respecté la loi et qui n'ont pas un profil fiscal trop complexe, les avis de cotisation sortent mécaniquement; le traitement, à ce moment-là, peut varier autour de 5 \$ par déclaration, mais seulement l'action de cotisation, la première étape. Si ça nous provient de façon électronique, c'est inférieur à 1 \$.

**M. Brien:** Très bon marché, à ce moment-là. Ce sont des économies importantes qui pourraient être réalisées pour le gouvernement du Québec.

**M. Néron (Gilles):** Oui, ce n'est pas pour rien que le dossier a fait l'objet d'une grande attention chez nous, autant pour les déclarations, parce qu'on parle de déclarations, que pour toute autre transaction. La transmission, par exemple, de la taxe recueillie par les mandataires, ce qu'on appelle chez nous EDI-paiement; la transmission, aussi, électronique des pièces que les employeurs ou d'autres mandataires doivent nous faire parvenir sous forme de relevés. On a un dossier sur toutes les applications possibles de façon électronique.

**M. Brien:** Je sais que ça avance tellement rapidement en informatique, mais, est-ce qu'on peut prévoir que, d'ici, je ne sais pas, moi, quelques années, l'opération, du moins pour les contribuables où ce sont des cas, là, pas trop compliqués, pourrait être automatisée dans les prochaines années?

**M. Néron (Gilles):** Pour les contribuables...

**M. Brien:** Parce que vous parliez de 75 %.

**M. Néron (Gilles):** ...à partir de leur domicile, il y a présentement une foule de projets, et plusieurs de ces projets se retrouvent, d'ailleurs, soumis, à l'heure actuelle, au fonds de développement électronique, présentement, un fonds qui a été créé il y a déjà un an — plus d'un an, d'ailleurs — et qui admet, à l'heure actuelle, des propositions pour des fins d'assistance, de subventions. On m'a dit ce matin qu'il y avait 180 projets et, dans ces projets-là, il y a des projets d'autoroute.

Un projet d'autoroute, ça permet, si on l'applique à 100 %, de faire des transactions à partir de son domicile. Et on pourrait admettre des façons d'accès tout à fait différentes, pas nécessairement à partir d'un ordinateur: le téléphone pourrait, et Bell poursuit une piste semblable; le fax pourrait aussi donner accès.

Mais les problèmes qui se posent à l'heure actuelle, c'est de s'assurer de l'authenticité de l'émetteur et de s'assurer de la confidentialité. Les autoroutes qu'on connaît n'apportent pas de réponses à ça. Il faut faire de la recherche, il faut développer.

Alors, la solution que Revenu Canada a prise, et que Revenu Québec a prise aussi, c'est de s'appuyer sur des préparateurs qui garantissent l'authenticité de la personne, un peu comme un notaire garantit un acte légal. Et on accrédite donc des préparateurs, et ça les oblige à respecter certaines normes, certaines exigences, à se faire connaître, principalement. Et, s'ils donnent un mauvais service, bien, on a entre les mains un moyen d'éviter qu'ils continuent à rendre de mauvais services: on ne les accréditera pas dans l'avenir. Et les deux gouvernements sont sur la même ligne de pensée.

Alors, cette façon de voir permet à des contribuables de nous transmettre des déclarations, à des entreprises de nous transmettre soit des paiements, soit des rapports. Mais, dans l'avenir, on imagine qu'on aura réglé le problème de la signature électronique et on aura réglé le problème de l'acheminement des choses à des prix relativement modiques, et que les citoyens, chez eux, pourront faire une foule de transactions non seulement avec le ministère du Revenu, mais avec plusieurs ministères aussi.

**M. Brien:** Merci beaucoup, M. Néron. Ça répond à ma question.

**Le Président (M. Chagnon):** Merci, M. Néron. Merci, M. le député de Rousseau. M. le député de Nelligan.

#### **Fermeture d'un bureau du ministère à Pointe-Claire**

**M. Williams:** Merci, M. le Président. J'ai une question directe, simple, qui me préoccupe moi-même, M. le député de Jacques-Cartier et le député de Robert-Baldwin, et ça concerne la fermeture possible du bureau du ministère du Revenu situé à Pointe-Claire: 75 employés, bien situé dans le centre pour bien surveiller tout l'ouest de l'île de Montréal. Ce bureau a le mandat de vérifier les dossiers TPS, TVQ. Il me semble que c'est un des bureaux les plus efficaces au ministère, et avec une possibilité, bientôt, d'implanter un comptoir de services pour la clientèle.

Mais, maintenant, nous avons appris de la part des travailleurs et des travailleuses qu'il va déménager, ils vont fermer le bureau. Et je voudrais demander, particulièrement compte tenu que le locateur est prêt à demeurer concurrentiel avec toute autre offre dans tous

les autres sites, comment le ministre peut sauver de l'argent s'il ferme ce bureau? Et aussi, s'il ferme ce bureau, comment il peut continuer à donner une excellente qualité de services qui est maintenant disponible pour l'ouest de l'île de Montréal?

**M. Campeau:** Bien, M. le Président, c'est bien sûr qu'il faut faire de la rationalisation. Peut-être qu'à travers le Québec il y a certains bureaux qui sont modifiés, fermés, transférés dans d'autres secteurs, d'autres territoires, d'autres régions. Dans ce cas-là précis, je suis incapable de répondre. Je vais laisser peut-être M. Roy, qui pourrait peut-être répondre là-dessus. Et, si la réponse n'était pas complète parce qu'on n'a pas les informations, bien sûr, on reviendra pour vous les donner.

**M. Williams:** Merci.

• (11 h 20) •

**Le Président (M. Chagnon):** M. Roy.

**M. Roy (Onil):** Onil Roy, sous-ministre adjoint à l'administration. Effectivement, comme vous le savez, on a pris en charge l'administration de la TPS en 1992, et on a dû également prendre, à ce moment-là, les bureaux que le fédéral avait loués à cette fin et qui constituaient, bien sûr, un coût additionnel avec les ressources qui y oeuvrent. Évidemment, il y avait des baux qui venaient à échéance. La plupart de ces bureaux-là avaient des baux de cinq ans, et on a procédé à une planification, à de la rationalisation des espaces, ce qui nous a amenés à revoir tous nos besoins, non seulement dans la région de Montréal, mais également dans la région de Québec et les bureaux régionaux. Et ça a amené une rationalisation, par exemple, des bureaux de Rimouski, de Sherbrooke, où il y avait deux établissements, Jonquière également, et on a pu consolider en un seul bureau et prévoir des économies importantes.

Dans le cas de la région de Montréal, il y a trois ou quatre bureaux qui sont en cause, dont celui de Pointe-Claire. Et, si on regarde spécifiquement celui de Pointe-Claire, c'est un établissement qui, relativement, coûte assez cher au ministère. En fait, les effectifs qui sont là sont prévus aller principalement vers Laval, et les économies qui sont prévues sur le budget de 1996-1997 sont de l'ordre de 560 000 \$, du fait de fermer ce bureau-là pour consolider dans des endroits où on a de l'espace vacant.

Il y a, bien sûr, certains coûts d'aménagement. Le fait de déménager ces personnes-là implique, en 1995-1996, des coûts d'aménagement, de sorte que l'économie prévue en 1995-1996 est plutôt de l'ordre de 250 000 \$. Mais, si on répercute une année plus tard, là, on se retrouve avec une économie de l'ordre de 560 000 \$. Et c'est vraiment l'ensemble de cette planification-là, où, au total, ce sont des économies de l'ordre de 2 500 000 \$ sur l'ensemble du territoire, à l'horizon 1996-1997, une fois absorbés les coûts de réaménagement des personnes déplacées qui sont en cause dans

l'ensemble de la rationalisation. Alors, c'est dans ce contexte-là que ça se présente.

**M. Williams:** Merci pour la réponse, mais, si le locateur de Pointe-Claire est prêt à donner le même loyer que Laval, je ne comprends pas que vous allez sauver de l'argent. Incluant les frais de déménagement, je pense que ça va être plus cher. Et, encore une fois, je ne comprends pas comment on peut avoir la même qualité de services pour tout l'ouest de l'île de Montréal quand on doit aller à Laval. Dans mon opinion, je comprends que tout le monde essaie de sauver de l'argent, mais je pense qu'avec ce modèle les économies dont vous avez parlé, ça ne marche pas. Et aussi, on perd de la qualité de services, et je questionne ça.

**M. Roy (Onil):** Strictement au niveau des coûts, ce qu'il faut réaliser, c'est que, dans certains des autres bureaux, on a de l'espace disponible pour lequel on paie déjà, de sorte que ça n'implique pas de location d'espace additionnel pour loger ces gens-là. On les amène dans des locaux où on a les espaces en question.

Au niveau de la qualité du service, bien, il est certain que ça devient plus délicat comme discussion. Il est certain que, idéalement, si on avait un bureau, je ne sais pas, moi, dans un rayon de cinq milles, les gens y auraient accès plus facilement. Mais il faut bien dire que les travaux de vérification, principalement, qui peuvent être faits... En fait, d'une part, ce n'est pas un bureau régional, c'est un bureau qui regroupe des vérificateurs qui, eux, se déplacent pour aller à la clientèle lorsqu'ils ont des vérifications à effectuer sur place, de sorte que ce n'est pas un centre de réception de clientèle et d'information sur place qui est dans ce bureau-là, actuellement. Et l'ensemble de la rationalisation des bureaux régionaux nous amène à vouloir développer les centres d'accueil dans un certain nombre de régions stratégiques, dans des distances raisonnables, mais ce n'est pas le cas du bureau de Pointe-Claire.

**M. Williams:** Dernier point. Selon l'information que j'ai reçue, le comptoir de services a été planifié, et, maintenant, nous allons perdre toute présence du ministère du Revenu dans l'ouest de l'île de Montréal — et ce n'est pas juste un petit coin, on parle de 200 000 personnes — et obliger les personnes à aller ailleurs, à Laval. Je pense qu'on met les priorités dans les mauvaises places.

**M. Campeau:** Si j'ai bien compris, tel qu'on l'a expliqué, ce sont les gens du Revenu qui sortent pour aller voir les clients et non pas les clients qui viennent nécessairement au bureau. C'est ce pourcentage-là qu'il faudrait bien établir, sur la qualité du service. Est-ce que, vraiment, il y a une diminution de la qualité des services?

**M. Williams:** On doit être prudent avec ça. Dans le but d'économiser, tout le monde est d'accord avec ça, mais on doit être très prudent avec ça. Et aussi,

quand nous avons un locateur, chez nous, qui est prêt à être concurrentiel avec toutes les autres offres, il me semble que vous avez peut-être encore le pouvoir de négocier avec les autres locateurs avant de prendre une décision finale, sauver plus d'argent et peut-être aussi garder un excellent service dans l'ouest de l'île de Montréal.

**M. Campeau:** Je pense qu'on prend en considération votre commentaire.

**M. Williams:** Merci beaucoup, M. le ministre.

#### Possibilité de fermeture d'un bureau du ministère au complexe Desjardins

**Le Président (M. Chagnon):** Votre centre d'opération informatique est toujours au complexe Desjardins?

**M. Campeau:** Oui.

**Le Président (M. Chagnon):** Parce qu'il y a une certaine rumeur qui laissait entendre qu'il pourrait déménager. Cette rumeur-là est fondée?

**M. Campeau:** Allez-y. M. le sous-ministre va répondre, si vous voulez bien.

**M. Paré (Pierre-André):** Il n'y a pas de rumeur. Ce qui arrive actuellement, c'est dans le cadre de la décision gouvernementale de faire une consolidation des centres informatiques. C'est le travail qui se fait actuellement avec le Conseil du trésor, où le ministère du Revenu est inclus dedans.

**Le Président (M. Chagnon):** La question, c'est: Est-ce que, oui ou non, le centre va sortir du centre-ville de Montréal?

**M. Campeau:** Je pense qu'à l'heure actuelle il n'y a pas de décision de prise là-dessus. Maintenant, on peut le regarder, mais ce que je peux vous dire, c'est que tous ces locaux-là ou tous ces centres-là, c'est évident que, périodiquement, il y a lieu de voir s'ils sont bien localisés, dans le bon endroit et à l'endroit le plus économique pour le ministère.

**M. Paré (Pierre-André):** Mais je veux ajouter une chose — Pierre-André Paré, sous-ministre — au centre Desjardins, il n'y a pas de centre d'informatique, il y a de la saisie. Il y a un centre d'informatique qui est situé à Sainte-Foy, mais il y a juste de la saisie de données qui se fait.

**Le Président (M. Chagnon):** Est-ce que vous voulez changer votre centre de saisie?

**M. Paré (Pierre-André):** Là, c'est évident que, si on reçoit beaucoup de transactions de façon informatique,

le nombre de personnes qui vont faire de la saisie va diminuer; mais on n'en est pas là.

**Le Président (M. Chagnon):** Est-ce que vous pensez à une réduction de personnel dans le centre-ville?

**M. Campeau:** Est-ce que vous voulez dire plus précisément dans le comté de Westmount—Saint-Louis?

**Le Président (M. Chagnon):** Dans le centre-ville de Montréal, coeur du Québec. Ça s'adonne à être un hasard, mais c'est dans le comté de Saint-Louis, effectivement.

**M. Campeau:** Bon. C'est évident que, chaque année, puis périodiquement, comme je le disais tout à l'heure, on réexamine tous nos bureaux, on réexamine tous nos plans. Alors, il y a toujours une évaluation. Est-ce qu'on aura toujours le même nombre de personnes au complexe Desjardins? Réponse: On ne le sait pas. On verra. On n'est pas en mesure de répondre aujourd'hui.

#### Modifications à l'effectif du ministère

**Le Président (M. Chagnon):** Est-ce que vous avez l'intention de... Je présume que vous planifiez, là. Je ne parle pas pour la semaine prochaine. Je ne pose pas la question si, d'ici Pâques, il y aura des grands changements dans l'usager, mais, si vous avez travaillé sur un plan triennal de votre budget, vous avez des commandes du Conseil des ministres pour faire en sorte que le budget de programmes, à tout le moins, n'augmente pas pour les trois prochaines années, y incluant 1995-1996. J'imagine que vous faites une planification de vos effectifs. Si vous faites une planification de vos effectifs, vous devez savoir quels sont les mouvements d'effectifs que vous aurez. Il n'y en aura peut-être pas, puis il y en aura peut-être. S'il y en a, ma question, c'est la suivante: Envisagez-vous d'avoir des modifications ou des diminutions d'effectif — là, je ne parle pas de trois individus, là, je parle de modifications importantes — importantes dans le cadre de l'organisation de vos bureaux, qui étaient, en fait, assez centralisés, effectivement, dans le complexe Desjardins?

**M. Campeau:** Oui, M. le Président, ça va être regardé. C'est regardé, comme je le disais, périodiquement, mais il n'y a pas de décision finale de prise là-dessus. Peut-être qu'il n'y a aucun changement, peut-être qu'il y en a. Il faut que ça soit vu dans son ensemble. À l'heure actuelle, il n'y a pas de décision.

**Le Président (M. Chagnon):** S'il y en a ou s'il n'y en a pas, c'est vous qui devriez le savoir, là. C'est...

**M. Campeau:** Justement, mais il n'y a pas de décision de prise là-dessus.

**Le Président (M. Chagnon):** Mais il y a une décision prise par le Conseil des ministres de faire un plan triennal de crédits; vous l'avez adopté. Vous étiez là, je présume, au Conseil des ministres, et vous avez donc une idée. On ne peut pas avoir adopté vos crédits gelés sur trois ans, globalement, en termes de gouvernement, crédits de programmes, puis ne pas avoir d'idée, aucunement, sur vos effectifs, puisque vos effectifs, non seulement les vôtres, mais les effectifs totaux du gouvernement — mais, ça, vous savez ça très bien, aussi bien que moi, mieux que moi, même — ça représente 60 % des dépenses du gouvernement si on exclut le service de la dette.

• (11 h 30) •

**M. Campeau:** Si, franchement, les effectifs étaient déjà gelés pour trois ans par le Conseil des ministres, ça me plairait beaucoup. En fait, il y a juste cette année que la croissance zéro est approuvée. Pour les deux autres années, c'est en pourparlers. Il est probable que ce soit approuvé par le Conseil des ministres, mais ça ne l'est pas encore comme tel. À ce moment-là, on verra. Est-ce qu'on a des plans, comment réduire? Oui, on a des plans. Est-ce qu'il y a des décisions finales de prises? Non, il n'y a pas de décisions finales, où on va réduire exactement. Est-ce qu'on a des propositions? Oui, il y en a. Mais je pense qu'il serait prématuré de parler de ces possibilités-là où qu'elles soient.

**Le Président (M. Chagnon):** M. le député de Laporte.

**M. Bourbeau:** Dans la foulée de...

**M. LeSage:** Si tu permets, juste une question.

**M. Bourbeau:** Oui.

**M. LeSage:** M. le Président, si vous le permettez, dans le même ordre d'idées...

**Le Président (M. Chagnon):** Alors, c'est le député de Hull, qui se camouflait derrière le député de Laporte.

**M. LeSage:** Merci, M. le Président. Non, c'est parce que j'aimerais revenir au mouvement de personnel dans la région de Montréal et j'aimerais, M. le Président, demander au ministre de confirmer ou d'infirmer l'information à l'effet que la vérification, sur les formules d'impôt, de la ligne 362, qui était faite par des employés de Montréal, a été, par une entente quelconque, transférée dans la région de Québec. Cette vérification serait faite par des employés occasionnels, ce qui a pour effet une perte d'emploi de quelques dizaines, plusieurs dizaines d'employés dans la région de Montréal, qui, on le sait, est très affectée par le chômage, présentement, M. le Président.

**M. Campeau:** Je suis d'accord avec vous pour dire que la région de Montréal est affectée par le chômage.

D'ailleurs, c'est pas mal toutes les régions au Québec aussi. Peut-être que M. Dompierre pourrait vous donner, si vous le permettez, M. le Président, plus d'information là-dessus.

**Le Président (M. Chagnon):** M. Dompierre.

**M. Dompierre (Alain):** Alain Dompierre, Direction générale des contribuables. Oui, il y a eu des mouvements d'affectation de charges de travail. Il y a une partie du travail, qui est pour la région de Montréal, qui a été faite à Québec, et ça a été fait dans le souci d'équilibrer nos charges de travail. La ligne 362, pour être très précis, le document puis la représentation qui a été faite sur ce document-là, nous sommes en train de l'examiner pour voir exactement dans quel contexte ça se place. Le monde occasionnel de Québec et de Montréal a été diminué au 1er avril, et, alors, la même chose pourrait se dire à Québec et à Montréal. Ce n'est pas un transfert de charges de travail; ça, ça a été fait durant la dernière année.

**Le Président (M. Chagnon):** M. le député de Laporte. Merci.

**M. Bourbeau:** M. le Président, on peut voir, par les questions qui sont posées par mes collègues, par vous-même, M. le Président, par M. le député de Hull, par M. le député de Nelligan — qui est parti — qu'il y a une grande préoccupation quant au personnel qui est affecté aux diverses tâches. En fait, la question que j'aimerais poser au ministre ou à son sous-ministre, c'est: Quelle est la répartition des effectifs, finalement, entre Québec et Montréal, au ministère du Revenu? Est-ce qu'on peut avoir un aperçu de ce que c'est? Parce que, quand même, on sait que, dans la région de Montréal, il y a un bon nombre de contribuables, peut-être la moitié des contribuables du Québec. Est-ce qu'il y a une juste répartition des effectifs entre Québec et Montréal?

**Le Président (M. Chagnon):** M. le ministre.

**M. Campeau:** Bien, je suis content de voir le député de Laporte ici.

**M. Bourbeau:** Vous n'avez pas fini de me voir non plus. Je vous annonce que je vais être ici demain aussi.

**M. Campeau:** Ça me fait encore plaisir.

**Le Président (M. Chagnon):** Je suis certain que c'est réciproque.

**M. Campeau:** Bien sûr, mais j'étais après me demander s'il venait se pratiquer, là.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Bourbeau:** Ça fait 14 ans que je suis ici; je n'ai pas besoin de pratique, je pense.

**M. Campeau:** Dans les questions... Moi, je vous ai mis... Tous vos 14 ans au pouvoir.

**M. Bourbeau:** Au pouvoir, non. Je n'ai pas été 14 ans au pouvoir; j'ai pratiqué dans l'opposition, jadis.

**M. Campeau:** Non, mais c'est parce que, tout à l'heure, je pense qu'on a dit qu'on déposerait... Le tableau qu'on devrait déposer à la fin de la journée, si je comprends bien, répondrait à votre question.

**M. LeSage:** Pourrait.

**M. Campeau:** Pourrait ou...

**M. Bourbeau:** Bien, il faudrait voir ce que c'est que le tableau, là.

**M. LeSage:** Ce que j'ai demandé, M. le Président, tantôt, c'est la croissance, depuis 1990, dans le ministère. Si on nous la donne par région, tant mieux; la région de Montréal et la région de Québec seraient incluses dedans.

**M. Campeau:** Alors, juste un instant.

**Le Président (M. Chagnon):** Une précision. Alors, on l'aura par région.

**M. Campeau:** Je pense qu'on peut le donner par région.

**M. Bourbeau:** En fait, j'ai demandé la répartition entre Montréal et Québec. Je ne tiens pas à avoir chacune des régions du Québec, mais simplement...

**M. Campeau:** Bien, vous savez bien que le député de Hull va être content d'avoir ça; il faut penser à lui aussi.

**M. Bourbeau:** On peut l'avoir en pourcentage; ce n'est pas nécessaire de l'avoir en chiffres absolus. Écoutez, si le renseignement n'est pas disponible maintenant, on peut peut-être passer à autre chose, puis, plus tard, vous reviendrez avec la réponse.

**M. Campeau:** Juste une seconde, M. le Président.

**Le Président (M. Chagnon):** M. le ministre.

**M. Campeau:** Est-ce qu'on peut le donner oralement, quitte à le fournir quand même en fin de journée?

**M. Roy (Onil):** Onil Roy, sous-ministre à l'administration. Je ne pourrai pas vous donner des

chiffres tout à fait précis; je vais vous donner des ordres de grandeur, et on pourra vous les donner effectivement en fin de journée de façon plus ventilée que ça. On se retrouve, grosso modo, avec à peu près le même nombre d'effectifs entre Québec et Montréal, à peu près avec 2 500 personnes dans chacune des grandes régions, et, au niveau régional, avec 500 à 600 personnes éparpillées dans l'ensemble des régions du Québec. Bien sûr, dans la région de Montréal, on a plusieurs bureaux, on a sept ou huit bureaux qui sont ici et là sur le territoire, et c'est cette rationalisation globale qu'on est en train de planifier pour être en mesure...

Mais, pour reprendre, tantôt, au niveau de la planification qui a été faite des mouvements d'effectifs dans la région de Montréal, il n'y a pas de mouvement important à l'extérieur et même pas à l'extérieur de la zone centrale de Montréal. Le ministre a raison de dire que les décisions finales ne sont pas prises, mais, au niveau de la planification qui a été faite, par le service, des équipements chez nous, ces mouvements planifiés n'impliquent pas de déplacement à l'extérieur du centre-ville, qui demeure, si ce n'est marginalement... Mais ça implique des changements de bâtisses, surtout pour bien utiliser des espaces dont on dispose actuellement.

**Le Président (M. Chagnon):** C'est satisfaisant comme réponse.

**M. Roy (Onil):** Mais on vous donnera la ventilation en fin de journée, plus détaillée, par grands blocs.

#### Évolution des comptes à recevoir (suite)

**M. Bourbeau:** M. le Président, je voudrais revenir sur un sujet dont on a traité tantôt, la question des comptes à recevoir ou des arrérages. On a eu tout à l'heure un expert qui nous a donné le montant approximatif des comptes à recevoir pour l'année courante. On parlait autour de 1 200 000 000 \$, si j'ai bien compris, alors que, l'an dernier, on nous disait que c'était 1 100 000 000 \$. Donc, il semblait y avoir eu une augmentation d'à peu près 100 000 000 \$ en un an. Ça, c'est des chiffres... Je ne sais pas si vous avez compris les mêmes chiffres que moi tout à l'heure. Est-ce que c'est à peu près ça, là? Il y a une augmentation d'à peu près 100 000 000 \$, en un an, des comptes à recevoir. À peu près.

**Une voix:** Oui.

**M. Bourbeau:** Ce qui est un petit peu étonnant, là-dedans, M. le Président ou M. le ministre, M. le Président...

**Le Président (M. Chagnon):** C'est «M. le Président».

**M. Bourbeau:** M. le Président, oui.

**Le Président (M. Chagnon):** Je ne suis plus ministre. Ha, ha, ha!

**M. Bourbeau:** ...c'est qu'une augmentation de 100 000 000 \$ sur des arrérages de 1 100 000 000 \$, ça fait à peu près 9 % d'augmentation dans une année. Or, ça vient contraster étrangement avec les propos du ministre, tantôt, qui nous disait que... Je vais attendre, M. le Président, que le ministre soit attentif pour ne pas avoir à répéter la question deux fois. Le ministre disait tantôt que, pour chaque dollar investi, ça rapporte 10 \$. D'après ce que je peux voir, c'est l'inverse. Pour chaque dollar investi, ça coûte 9 \$, puisque les comptes recevables augmentent plutôt que de diminuer. Alors, comment peut-on concilier la réponse du ministre tantôt avec les chiffres qui, eux, semblent indiquer le contraire?

**Le Président (M. Chagnon):** M. le ministre.

**M. Campeau:** Bien, M. le Président, vous comprendrez que, plus on travaille, plus on crée de comptes à recevoir. Il y a un petit peu ça. Évidemment, il faut les collecter après. Alors, plus on envoie de comptes de perception, bien, plus les comptes à recevoir montent. Quand l'ouvrage n'est pas fait, les comptes à recevoir ne sont pas là, ils sont dans l'air. Alors, c'est ça qui fait votre affaire. Évidemment, si vous arrivez l'année prochaine avec la même question, qu'on ne les a pas collectés, là vous allez avoir raison.

**M. Bourbeau:** Bien, j'avais cru comprendre que le travail, c'était de percevoir des arrérages. Là, le ministre nous dit que le ministère n'envoyait pas de comptes avant. Ça m'étonne, M. le Président. Chaque citoyen fait son rapport d'impôt. Donc, il y a des citoyens qui ne font pas leur rapport d'impôt ou des entreprises qui... J'ai plutôt l'impression que, la grosse partie de ça, c'est des montants qui sont dus année après année, qui ressortent des rapports d'impôt des sociétés ou des individus, ou, enfin, la taxe de vente, la TPS, plutôt, et la TVQ, puis qui ne sont pas payés, et, dans ce sens-là, ça augmente. Est-ce que le ministre vient nous dire que c'est uniquement le travail de ces nouveaux vérificateurs qui a produit cette augmentation-là ou si ce n'est pas plutôt le fait de ne pas percevoir assez rapidement les arrérages?

**M. Campeau:** Dans mes remarques d'ouverture, M. le Président, j'ai mentionné qu'il y en avait beaucoup qui ont travaillé aussi sur les rapports d'impôt qui ne sont pas faits. Alors que les gens depuis 1989 jusqu'en 1993... Les rapports qui ne sont pas faits, c'est ça qui fait monter les comptes à recevoir. Il est évident qu'aussi il faut faire du travail dans la perception. Mais l'augmentation des comptes à recevoir est due en grande partie au travail qui est fait pour forcer les contribuables à produire leur déclaration d'impôt.

**M. Bourbeau:** Est-ce qu'en cours de l'année il y a eu des radiations?

**M. Campeau:** Si vous me le permettez, je vais demander à M. Cayer de répondre, M. le Président.

**Le Président (M. Chagnon):** M. Cayer, s'il vous plaît.

**M. Cayer (Gabriel):** Oui. Au cours de l'année écoulée, 1994-1995, il y en a eu pour un peu moins de 100 000 000 \$.

**Une voix:** 100 000 000 \$.

• (11 h 40) •

**M. Cayer (Gabriel):** Celui qui a dit «100 000 000 \$», c'est ça, c'est 101 000 000 \$.

**M. Bourbeau:** 120 000 000 \$?

**M. Cayer (Gabriel):** 100 000 000 \$ au cours de l'exercice qui a été...

**M. Bourbeau:** En fait, on peut dire que, n'eût été de ces radiations-là, on serait à 1 300 000 000 \$ de recevables.

**M. Cayer (Gabriel):** Oui, mais il faut... En tout cas, 100 000 000 \$ de plus. Mais il faut dire aussi que les efforts de perception ont été surtout axés à partir de décembre — on a eu des crédits significatifs en décembre — pour accentuer nos efforts de recouvrement.

**M. Bourbeau:** Évidemment, ça ne transparait pas encore dans les chiffres.

**M. Cayer (Gabriel):** Ça nous donne trois mois, trois mois et demi, mais...

**M. Bourbeau:** Ça veut dire qu'entre septembre puis décembre le gouvernement n'a pas fait d'efforts?

**M. Cayer (Gabriel):** Ah! non, on ne dit pas ça. Mais ce qu'on dit, c'est que...

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Cayer (Gabriel):** Ce qu'on dit, là, c'est que...

**Le Président (M. Chagnon):** Là, M. Cayer, on ne vous demandera pas de dire ça. Peut-être que M. le ministre pourrait le dire, mais pas vous.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Cayer (Gabriel):** Non, ce n'est pas ça que je voulais répondre. Je voulais juste dire qu'il y a la partie revenus puis il y a la partie recettes. La partie sur

laquelle on travaille, ce sont les revenus, qui sont finalement transformés en recettes et, lorsqu'ils sont impayés, on doit les récupérer. Mais il y a un délai qui s'écoule là-dedans.

### Mise en vigueur des mesures assurant l'intégrité du régime fiscal

**M. Bourbeau:** M. le Président, parlant justement de l'effort que fait le gouvernement pour percevoir ce qui lui est dû, l'an dernier, dans le discours sur le budget, il y avait tout un chapitre, un plan pour assurer l'intégrité du régime fiscal, et un train de mesures avaient été annoncées pour y arriver. J'aimerais demander au ministre si ces mesures-là ont été mises en vigueur. Je pourrais citer, entre autres, les mesures pour enrayer le commerce illégal des boissons alcooliques, comme, par exemple, le marquage de la bière — on avait annoncé qu'on remettrait en vigueur le marquage de la bière — les ententes de perception aux frontières; les majorations de la Société des alcools du Québec. On avait annoncé des mesures pour convenir que le gouvernement fédéral percevrait dorénavant la TVQ sur ces produits-là. Il y avait aussi des mesures pour contrer la fraude dans les marchés aux puces qui avaient été annoncées: l'obligation de fournir la liste des occupants, pour ceux qui opèrent des marchés aux puces. Il y avait aussi l'application de la valeur marchande lors de la vente des véhicules usagers; on avait convenu de forcer les vendeurs et les acheteurs à utiliser des prix standards. Alors, il y avait toute une série de mesures qui avaient été annoncées et qui devaient être mises en vigueur progressivement au cours de l'année. Où est-ce qu'on en est dans ce plan qui avait été mis en vigueur pour assurer l'intégrité du régime fiscal?

**M. Campeau:** M. le Président, si vous permettez, il va y avoir plusieurs intervenants sur ces réponses-là, dont le sous-ministre, M. Paré, et, après ça, M. Brochu. Je veux rassurer le député que des suggestions qu'il a faites...

**Une voix:** Elles sont entre de bonnes oreilles.

**M. Campeau:** C'est-à-dire que, même si elles n'avaient pas été mises en application avant, la plupart, on les a mises en application après notre élection.

**M. Bourbeau:** M. le Président, je rappelle que ces mesures-là devaient être mises en vigueur au cours de l'année qui suivait, l'année du 1er avril 1994 au 31 mars 1995. Alors, on va voir...

**M. Campeau:** Bien, M. le Président, ça ne va pas en contradiction avec ce que j'ai dit: c'est au cours de l'année.

**Le Président (M. Chagnon):** Vous allez finir par vous entendre.

**M. Campeau:** Je sais.

**M. Bourbeau:** J'avais cru déceler des remarques désobligeantes de la part du ministre des Finances. Peut-être que j'ai mal compris, M. le Président.

**M. Campeau:** Jamais je n'oserais vous faire des remarques désobligeantes. Alors, M. Paré va répondre en partie, et on passera, après ça, à la...

**M. Paré (Pierre-André):** Pierre-André Paré. Dans les mesures du budget, il y avait une mesure qui concernait les marchés aux puces. Effectivement, cette mesure-là a été mise en place et on a enregistré un bon nombre de marchés aux puces. Si vous désirez avoir des renseignements supplémentaires sur le nombre de marchés aux puces qui sont enregistrés, etc., notre sous-ministre adjoint, Denis Rheault, pourra vous donner des détails additionnels, mais, effectivement, la mesure a été mise en place.

**M. Bourbeau:** Est-ce que la mesure semble donner des résultats?

**M. Paré (Pierre-André):** Ça donne des résultats qui demandent beaucoup d'efforts, parce que l'ensemble des marchés aux puces qu'on a enregistrés, c'est les plus gros, puis ces marchés aux puces là qui ont été enregistrés, ça a bien été pour les enregistrer, ils ont fait les rapports qu'ils devaient faire. On a enregistré 100 nouveaux marchands cette année, puis on en a visité un bon nombre, puis ça a permis de recueillir des bons montants d'argent. Mais il y a beaucoup d'efforts à mettre pour aller chercher ces montants d'argent là. Là, on n'est pas à 1 \$ pour 10 \$.

**Une voix:** Là, on est à quoi?

**M. Paré (Pierre-André):** On est à peu près à 1 \$ pour 2 \$, je veux dire... Mais je comprends que l'esprit de la mesure était un ensemble de mesures pour contrer le travail au noir, mais, du côté...

**M. Bourbeau:** Une remarque. Ça a quand même valeur de symbole, M. le Président, parce que, dans la population, quand on tente d'identifier des endroits où le citoyen ordinaire sait qu'il y a de la fraude fiscale, on pointe souvent les marchés aux puces, dans le public, et je pense que c'est important, même si le rendement n'est pas de 10 pour 1, qu'un exemple soit fait dans ce domaine-là.

**Le Président (M. Chagnon):** Oui, mais, de toute façon, un rendement de un pour deux, c'est encore un excellent rendement. Ça ne veut pas dire que c'est meilleur, c'est sûr, mais, un pour deux, c'est encore un bon rendement.

**M. Campeau:** M. le Président, moi, je suis d'accord avec le député, ça a un effet de symbole impor-

tant, et, même si ça devait faire du un pour un, ça ne veut pas dire que ça ne vaudrait pas la peine de le faire, parce que ça a un impact sur tout le reste. Et le député a raison là-dessus dans son commentaire.

**M. Paré (Pierre-André):** En fait, comme... Excusez-moi.

**M. Campeau:** On s'entend, des fois.

**M. Paré (Pierre-André):** Comme information complémentaire, on peut vous dire que, depuis mai 1994, le MRQ a identifié 95 marchés aux puces puis, parmi ceux-ci, il y en a 57 qui sont encore en activité commerciale, dont 19 sont saisonniers.

En ce qui concerne la deuxième mesure, le marquage de la bière, elle est en vigueur depuis le 1er avril. On pourra vous donner le détail, toute la façon dont le marquage de la bière doit se faire, l'identification. Mais elle est en vigueur depuis le 1er avril. Ça s'est fait de concert avec les brasseries. C'est une mesure qui n'a pas été difficile à implanter, mais qui demande beaucoup de travail et qui va demander beaucoup de vérification par la suite. On verra à l'avenir ce qu'elle va rapporter.

**M. Bourbeau:** Une remarque là-dessus, M. le Président. Êtes-vous certain que ces marques-là ne peuvent pas s'effacer facilement?

**M. Paré (Pierre-André):** Le marquage de la bière, il y a deux façons dont ça a été prévu. Il y en a une, c'est un marquage au jet sur la bouteille, et il y en a une autre, c'est marqué sur l'étiquette qui est apposée dessus. Et il y a un autre marquage qui est fait sur la caisse. Il y a trois marquages dans le cas de la bière. Celui sur la bouteille, il peut s'effacer. Mais le fait qu'il puisse s'effacer, ce n'est pas une chose importante, parce que c'est le contrôle avant qu'on doit faire. Si quelqu'un tentait d'effacer ça... Quand les distributeurs de bière vont dans les marchés pour les distribuer, on a deux séries: il y a la consommation sur place puis il y a la consommation à domicile, ce qu'on appelle le CAD et le CSP. Lorsque vous livrez de la bière qui est marquée, dans un endroit, pour la consommation sur place, il n'y a aucun avantage à aller effacer ce qui est marqué parce que, s'il y a quelqu'un qui passe pour vérifier, il va dire: Vous avez de la bière qui n'est pas marquée. Alors, il va l'avoir effacé puis il va se faire taxer en plus. C'est pour ça que, même si quelqu'un peut l'effacer, ils ne peuvent pas jouer sur ça, à moins de déboucher chacune des bouteilles puis les remplir avec d'autres bouteilles qu'il est allé chercher pour de la consommation à domicile, ce qui commencerait à faire un petit peu plus de travail; ça devient un petit peu plus compliqué.

Alors, du côté du marquage de la bière, il y a une exception qui va prendre un petit bout de temps à se placer, c'est la consommation des canettes. Il n'y a pas beaucoup de canettes qui servent à l'utilisation pour la

consommation sur place parce qu'ils utilisent surtout des bouteilles. Donc, avec ceux-là, on est en train de finir de travailler avec les...

Du côté des frontières, on a une entente avec Revenu Canada, qui fait une collection de nos taxes de façon à ne pas avoir trop de problèmes, et cette entente-là fonctionne bien, et on doit verser des montants, évidemment, pour faire ces collections-là. Mais on fait une collection qui est normale. Ça fonctionne bien. Peut-être que notre sous-ministre, M. Rheault, qui s'occupe de cette partie-là, pourra vous donner des détails, mais le volet de collection ou de prendre les taxes aux frontières, c'est implanté, ça aussi.

**M. Bourbeau:** Ça a commencé quand ça?

**M. Paré (Pierre-André):** Ça a commencé... bien, ça s'est poursuivi, en fait. Finalement, ça s'est juste accentué. Ça s'est juste accentué, parce qu'il y avait déjà une entente de 1992-1993 qui permettait de faire la perception des taxes, qui s'est poursuivie en 1992, 1993, 1994, pour s'accroître. Puis il y a aussi une autre entente qui était en 1994-1995, elle, qui consistait au remboursement des taxes pour les gens qui sont à l'extérieur.

● (11 h 50) ●

**M. Bourbeau:** Mais, pour ce qui est de la perception aux frontières, ça se faisait, mais ça ne se faisait pas à l'égard des boissons alcooliques.

**M. Paré (Pierre-André):** Non, non, celle-là était en vigueur... Presque immédiatement après le budget, ça a été mis en vigueur.

**M. Bourbeau:** Avant le 12 septembre, si je comprends bien.

**M. Paré (Pierre-André):** Oui. Ha, ha, ha!

**M. Bourbeau:** Bon. M. le Président, je pense que le ministre des Finances devra le marquer. Bon.

**M. Campeau:** Il y a toujours une exception à la règle.

**M. Bourbeau:** Et la vente des véhicules usagés...

**M. Paré (Pierre-André):** Bon. Pour la vente des véhicules usagés, on s'est mis à la tâche avec la Société de l'assurance automobile. Peut-être que le sous-ministre à la vérification pourra compléter. Les montants qui doivent être perçus, c'est un peu plus difficile à travailler. Il y a des échanges d'information qui sont un peu plus difficiles. On travaille sur cette mesure-là quand même.

**M. Bourbeau:** Je ne comprends pas tellement, là, les problèmes que vous pouvez rencontrer, parce que, si je me souviens bien, la mesure consistait à ren-

dre obligatoire l'usage d'un prix standard qui était indiqué dans le livre...

**M. Paré (Pierre-André):** Non, cette mesure-là a été implantée en novembre, avec le «red book»...

**M. Bourbeau:** Oui, oui.

**M. Paré (Pierre-André):** ...puis le prix, puis tout ça. Ce n'est pas là-dessus qu'on a des problèmes.

**M. Bourbeau:** Ah bon!

**M. Paré (Pierre-André):** C'est de s'assurer que tout le monde suit cette mesure-là. Je veux dire, pour l'implantation de la mesure, suivre le «red book»...

**M. Bourbeau:** Ah bon! O.K.

**M. Paré (Pierre-André):** ...toute la mécanique, il n'y a pas de problème de ce côté-là. Pas plus non plus que du côté de la mesure concernant les logements. Ça a été implanté; on a demandé d'envoyer les documents, les informations, pour les gens qui travaillaient, sur un relevé spécial. Bon. Les propriétaires de logements, au-dessus de quatre appartements, si je me souviens bien...

**M. Bourbeau:** Les dépenses de main-d'oeuvre à l'égard des immeubles locatifs, là, oui.

**M. Paré (Pierre-André):** Les dépenses de main-d'oeuvre, on nous fournit l'information. C'est évident que, comme c'était prévu dans le budget, cette année, c'est surtout à titre indicatif qu'on s'en sert, et ça a été fait, là... Bien, de toute façon, c'était juste pour les gens qui devaient présenter des rapports à partir de janvier, février. Donc, cette mesure-là est en vigueur.

**M. Bourbeau:** M. le Président, je vais terminer sur ce point-là. Je vais passer à un dernier point. Simplement pour résumer, M. le Président, rappeler aux membres de la commission que, contrairement à ce que le ministre des Finances a affirmé à quelques reprises, ce n'est pas vrai que l'ancien gouvernement ne s'occupait pas d'assurer l'intégrité du régime fiscal. Il y avait tout un plan qui avait été annoncé. Les mesures ont été mises en vigueur en partie au cours des tout premiers mois de l'année fiscale l'an dernier. Mais, bien sûr, l'ancien gouvernement n'a pas eu le temps de toutes les mettre en vigueur, mais on voit que la préparation a été faite, au ministère du Revenu, pour la faire parfois après le mois de septembre. Et il faudrait être bien prudent, quand on affirme des choses semblables, pour ne pas faire en sorte de donner l'impression qu'on ne se préoccupait pas de ce problème-là avant l'arrivée du nouveau gouvernement, qui, semble-t-il, M. le Président, veut faire les choses d'une façon différente. Mais, finalement, il donne suite au plan qui avait été annoncé par l'ancien gouvernement, et on ne peut que s'en réjouir.

### Possibilité de confier à l'entreprise privée la perception de certains comptes

Je voudrais, M. le Président, passer à un dernier point. Dans la perception des comptes recevables, les mauvaises dettes, il y a un mouvement qui s'amorce dans certains pays, peut-être certaines provinces aussi, visant à faire en sorte de confier parfois à l'entreprise privée la perception des mauvais comptes. Est-ce que le ministère du Revenu a des projets dans ce sens ou est-ce qu'on fait des études dans ce sens, ou si on s'en tient à la perception des comptes par les fonctionnaires du gouvernement?

**M. Campeau:** M. le Président, d'abord, vous me permettez d'ajouter un peu à la remarque du député de Laporte. Nous n'avons jamais dit que l'ancien gouvernement n'avait pas émis des bonnes idées dans son discours du budget. Nous avons juste dit qu'il ne les avait pas toutes mises en force...

**Une voix:** Pas eu le temps.

**M. Campeau:** Pas eu le temps. Alors, je vous ferai remarquer que le marquage de la bière, il n'y a même pas d'orientation de donnée là-dessus. Juste, comme par exemple...

**M. Bourbeau:** Alors, là, je m'objecte, M. le Président...

**M. Campeau:** Mais je suis content que...

**M. Bourbeau:** Vous relirez le discours sur le budget, c'était assez clair.

**M. Campeau:** Mais je suis content que... Quand même, est-ce qu'on peut faire le reproche, s'il y avait quelques bonnes idées dans le discours du budget, de les avoir mises en application? Alors, le marquage de la bière, il était là, et on l'a mis en application. On trouvait que c'était une bonne idée. Il fallait la concrétiser.

**M. Bourbeau:** Très bien. Vous avez bien fait.

**M. Campeau:** Bon.

**M. Bourbeau:** On l'aurait fait, nous aussi.

**M. Campeau:** Oui, mais vous n'avez pas été réélus, c'est parce que...

**M. Bourbeau:** C'est ça.

**M. Campeau:** L'autre question...

**Une voix:** Mais, bientôt, on va l'être.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Campeau:** Bien, qu'est-ce que vous voulez? Bon. L'autre question, est-ce qu'on doit aller à l'extérieur pour confier à l'entreprise privée — c'est ça que je comprends — certaines opérations?

**M. Bourbeau:** Oui, j'ai parlé de la perception des mauvais comptes.

**M. Campeau:** La perception des mauvais comptes.

**M. Bourbeau:** Je sais qu'il y a certains ministères qui regardent...

**M. Campeau:** C'est un sujet fort intéressant. Il faut regarder la rentabilité. Quant à moi, je trouve qu'on a au ministère du Revenu, ou ailleurs au gouvernement, toute la compétence nécessaire pour collecter ces comptes-là. Il s'agit de s'y mettre. Ça ne se fait pas en un tournemain, ça ne se fait pas dans quelques semaines ou dans quelques mois, mais il faut établir le système. Et, moi, comme ministre, je n'ai pas du tout l'intention de suggérer que nous ayons recours à des firmes de l'extérieur pour collecter nos comptes.

Il va falloir, d'autre part, trouver le système où les gens vont avoir, au ministère du Revenu, les moyens de le faire, l'incitation, le personnel, les outils, tout ça, pour aller collecter tous nos comptes. C'est dans mon intention de toujours marcher dans ce sens-là. Est-ce que, dans l'avenir, on changera d'idée s'il devait s'avérer que notre décision de rester à l'intérieur du ministère n'est pas rentable? Bien, il ne faut jamais dire «jamais». Mais, dans le moment, je n'ai pas du tout l'intention d'aller à l'extérieur.

**M. Bourbeau:** Une dernière question, M. le Président, sur un dernier point.

**Le Président (M. Chagnon):** Vous avez des collègues qui sont empressés de vouloir en poser.

**M. Bourbeau:** Un dernier point.

**Le Président (M. Chagnon):** Oui, allons-y.

**M. Bourbeau:** M. le Président, je les ai toutes regroupées ensemble.

**Le Président (M. Chagnon):** Allons-y. C'est beau.

### Délais pour régler les cas d'opposition

**M. Bourbeau:** Les cas d'opposition, les délais pour les cas d'opposition, pour régler les cas d'opposition, est-ce que ça s'est amélioré ou si c'est toujours... Il y avait des plaintes à ce sujet-là. Est-ce que vous auriez des commentaires à nous faire là-dessus?

**M. Campeau:** Je m'en voudrais de répondre à cette question-là quand on a un expert à la table, M. le

Président. M. Brochu est en mesure de bien informer le député là-dessus.

**Le Président (M. Chagnon):** M. Brochu.

**M. Brochu (André):** André Brochu, sous-ministre à la législation. Effectivement, oui, ça s'est amélioré. Quant à leur traitement, on a, pour la dernière année, eu une augmentation des dossiers terminés de l'ordre de 27,5 %. Par contre, il faut dire que les entrées ont aussi, par ailleurs, augmenté de 14 %. Avec les mesures que l'on met en application depuis une année et demie environ, on est en mesure de conclure que nous sommes présentement capables de faire face à des entrées normales d'opposition, c'est-à-dire les entrées que nous enseignent, par exemple, les trois ou quatre, cinq dernières années. Donc, c'est un problème numéro un, tenir l'eau à un certain niveau, et réglé.

Le deuxième problème sur lequel on travaille pour la prochaine année, c'est l'accumulation des inventaires, le «backlog», qui se situe principalement à Montréal. Évidemment, les mesures que nous avons mises de l'avant sont efficaces, mais pas à ce point de maintenir l'eau à un niveau acceptable et, en même temps, la faire baisser. Donc, on a instauré, et c'est depuis avril, des mesures dites plus agressives, et chacune des deux directions s'est vu, évidemment, attribuer... Par exemple, Québec va concourir — c'est une des façons: on va transférer les dossiers de Montréal à Québec, avec les inconvénients que ça présente, mais on espère que ça va être pour la prochaine année uniquement. On se dit qu'on n'est pas la seule entreprise qui doit adopter des mesures plutôt agressives, avec certains désavantages, pour régler un problème spécifique, qui est celui du «backlog».

**Le Président (M. Chagnon):** M. le député de Roberval.

#### **Bière non marquée vendue à des établissements hôteliers**

**M. Laprise:** Merci, M. le Président. J'aurais une question sur la bière. Je reviens à la bière. C'est parce qu'on me dit que, dans les régions, les dépanneurs sont beaucoup affectés par cette nouvelle politique là, les petits dépanneurs. On sait qu'ils ont été affectés, quand même, par l'ouverture des magasins le dimanche, et là ils sont affectés encore par cette politique-là. Je ne sais pas quelle est la procédure à suivre ou, encore, je ne sais pas quel est le facteur qui fait qu'ils sont pénalisés au niveau de la...

**M. Campeau:** M. le député, si ce sont les dépanneurs qui fournissaient les bars, c'était illégal.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Laprise:** O.K. C'est là que ça se passe? Je voulais savoir.

**M. Campeau:** Je ne veux pas le blâmer, le dépanneur, il a perdu, mais ce n'était pas correct.

**Le Président (M. Chagnon):** C'est un cas de mise en bière!

**M. Laprise:** Maintenant, c'est quand ils fournissent aux hôteliers.

**M. Campeau:** C'est ça.

**M. Laprise:** Mais est-ce qu'ils peuvent vendre quand même aux particuliers?

**M. Campeau:** Ah! bien sûr.

**M. Laprise:** Remarquez bien que je ne suis pas un gros consommateur.

**M. Campeau:** Non, non, non. Ils peuvent vendre, sauf que les hôteliers paient une taxe plus élevée, alors il faut que la bière soit marquée.

**M. Laprise:** Mais ils ne peuvent pas vendre aux hôteliers.

**M. Campeau:** Non.

**M. Laprise:** C'est là qu'est le problème.

**M. Campeau:** Non, c'est de la bière spécialement fournie aux hôtels.

**M. Laprise:** Ça répond à ma question, M. le ministre. Merci beaucoup.

**Le Président (M. Chagnon):** Nous allons faire un petit arrêt de cinq minutes, le temps de se détendre un peu, de s'étirer les jambes. Nous recommencerons à midi, et le député de Bellechasse va présider nos travaux à partir de midi jusqu'à 13 heures. Voilà.

(Suspension de la séance à 12 heures)

(Reprise à 12 h 9)

**Le Président (M. Lachance):** La commission du budget et de l'administration reprend ses travaux pour l'étude des crédits du ministère du Revenu. M. le député de Rousseau, vous avez la parole.

#### **Adhésion du Québec au International Fuel Tax Agreement**

**M. Brien:** Merci, M. le Président. On sait tous — c'est dans notre vie de tous les jours — que, lorsqu'on arrive à la station-service, qu'on achète du carburant, il y a une part importante du prix, au litre,

qui va en taxes. Et puis je sais, M. le ministre, que, en février dernier, vous annonciez l'adhésion du Québec à l'International Fuel Tax Agreement, communément appelé IFTA. Pourriez-vous expliquer ce que c'est, exactement, et puis à qui ça va bénéficier?

**M. Campeau:** M. le Président, l'International Fuel Tax Agreement, c'est une entente internationale qui vise à simplifier la réglementation en matière de transport routier interjuridictionnel. La taxe sur les carburants est payée lors de l'achat à la province ou à l'État où est situé le poste d'essence. Quelqu'un qui vient au Québec paie sa taxe au Québec; s'il va aux États-Unis, s'il fait le plein, il paie aux États-Unis.

• (12 h 10) •

Or, selon la loi, cette taxe est payable à la province ou à l'État où le carburant est consommé, comme je disais. Cet état de fait oblige actuellement tous les transporteurs interprovinciaux et internationaux à s'enregistrer auprès de la province ou de l'État concerné et à produire pour chacun d'eux une déclaration trimestrielle, qu'on appelle la taxe à payer ou remboursement demandé.

Vous avez 18 808 transporteurs qui composent notre clientèle. Or, là-dessus, il y en a 6 872 qui sont des transporteurs québécois, il y en a 8 815 qui sont des transporteurs des autres provinces et 3 421 qui sont des transporteurs américains. On veut s'assurer que les informations fournies sont exactes. Alors, le ministère effectue chaque année la vérification sur place d'un certain pourcentage des 18 000.

En fait, l'entente, c'est dans le but de simplifier et d'harmoniser la réglementation en matière de transport routier, c'est dans le but de donner à chacun ce qui lui revient. C'est une entente dont on ne faisait pas partie, et on a décidé de joindre le groupe de l'International Fuel Tax Agreement pour être en mesure de bien collecter ce qui nous revient sur le territoire, quand les gens traversent notre territoire.

**M. Brien:** Mais c'est un accord entre le gouvernement du Québec, les gouvernements des autres provinces et le gouvernement américain ou si c'est...

**M. Campeau:** Avec les États du gouvernement américain.

**M. Brien:** Oui. O.K. Chaque camionneur américain qui entre au Québec, à ce moment-là, paie ses taxes sur l'essence au Québec, automatiquement.

**M. Campeau:** Même s'il a fait le plein aux États-Unis, quand il passe sur notre territoire, il y a une partie de la taxe qui nous revient.

**M. Brien:** O.K. Ce qui nous échappait, je suppose, auparavant.

**M. Campeau:** Oui, c'est ça.

**M. Brien:** C'est intéressant. Je vous remercie, M. le ministre.

**Le Président (M. Lachance):** M. le député de Verdun.

**M. LeSage:** Si vous me permettez, M. le Président.

**Le Président (M. Lachance):** Oui, M. le député de Hull.

**M. LeSage:** Dans le même ordre d'idées, sur le même sujet, M. le Président, j'aimerais ça que le ministre nous explique concrètement ce qu'il y a de changé depuis qu'il fait partie de l'International Fuel Tax Agreement qu'il nous a mentionné. Jusqu'à ce que le ministre fasse partie de cet International Fuel Tax Agreement... Par exemple, un commerçant de Hull qui fait beaucoup de transport, parce qu'il a beaucoup de livraisons de marchandise, fait son plein à Hull. Il fait de la livraison en Ontario, régulièrement, et il doit trimestriellement dire au ministère: Voici, j'ai consommé tant de litres d'essence au Québec et j'en ai consommé tant de litres en Ontario. Qu'est-ce qu'il y a de changé depuis qu'on fait partie de l'International Fuel Tax Agreement?

**Le Président (M. Lachance):** M. le ministre.

**M. Campeau:** M. le Président, si vous le permettez, dans le but d'être plus précis dans la réponse, d'être plus technique, je vais demander à M. Denis Rheault de répondre à cette question-là du député de Hull.

**Le Président (M. Lachance):** M. Rheault.

**M. Rheault (Denis):** Denis Rheault, sous-ministre adjoint, mandataires. Ce qui est changé dans le cas de votre transporteur de Hull, ce qui sera changé — parce que l'accord va devenir en vigueur, en fait, en janvier 1996 — c'est que votre transporteur va arrêter de faire un grand, grand, grand rapport compliqué à Revenu Québec. C'était épouvantable, toutes les données qu'on lui demandait. L'accord IFTA, en fait, ça fait que, dorénavant, un camionneur, un gros camionneur — 11 000 kg et plus — est tenu de s'enregistrer seulement dans un endroit: sa province ou son État où il opère son commerce. Il ne s'enregistre qu'une fois, il ne fait un rapport qu'une fois à la juridiction de laquelle il dépend.

Et puis, l'entente IFTA, c'est justement tout cet échange d'information qu'on va faire à chaque mois. On va transférer du Québec nos transporteurs du Québec, qui sont enregistrés au Québec; on va envoyer à tous les États américains et toutes les provinces du Canada qui y adhèrent leur partie de taxes et les remboursements, tout ça. C'est chaque État, chaque province qui fait la compensation pour tous les États membres de l'accord.

Maintenant, l'accord comme tel, aux États-Unis, c'est devenu une obligation, à partir de 1996; tous les États américains doivent y adhérer, autrement les camionneurs ne pourront plus se promener d'un État à l'autre. Donc, c'était dans l'intérêt, au Canada, que les provinces embarquent; la majorité des provinces font partie du programme. Et puis, nous, au Québec, on va travailler avec l'État de New York pour gérer ce système-là, parce que c'est vraiment quelque chose d'international.

Donc, c'est une simplification pour les gros camionneurs qui franchissaient plusieurs juridictions: un seul rapport, un seul enregistrement. Et c'est la bureaucratie, en arrière, qui va distribuer l'argent de manière électronique. Et puis c'est...

**Le Président (M. Lachance):** Toujours dans le même ordre, M. Rheault, est-ce que ça va jusqu'à l'immatriculation des véhicules?

**M. Rheault (Denis):** Pas obligatoirement. Nous nous sommes préoccupés de la partie des taxes. Maintenant, la SAAQ, également, considère ce dossier-là; c'est une autre entente. Ça recoupe les mêmes États, mais c'est une autre entente. Maintenant, c'est un problème plutôt de juridiction de la Société de l'assurance automobile du Québec.

**Le Président (M. Lachance):** Est-ce qu'on a évalué l'impact fiscal de cette nouvelle entente? Est-ce que, par exemple, ça va être donnant, donnant ou bien si ça va produire des rentrées de taxes plus importantes qu'actuellement avec le système qui est en vigueur présentement, au Québec?

**M. Rheault (Denis):** Disons, à la base, c'est vraiment une mesure qui est orientée à simplifier le travail des camionneurs, des mandataires. En termes de rentrées, c'est de la prévision — tant que ça ne sera pas vécu, on reste un petit peu sceptiques — mais c'est de l'ordre de 1 000 000 \$, seulement, par année, en supplément. Parce que, actuellement, le ministère perd des créances de camionneurs étrangers, et on a vraiment des mauvaises dettes dans ce domaine-là. Maintenant, les chiffres qu'on a avancés sont de l'ordre de 1 000 000 \$, 1 500 000 \$ par année, en revenus additionnels.

**Le Président (M. Lachance):** Est-ce qu'il y a un mécanisme de prévu pour trancher les litiges qui pourraient exister entre les États et les — en tout cas — les membres du «package deal», si je peux m'exprimer ainsi?

**M. Rheault (Denis):** Oui. Le Québec, actuellement, est en demande d'adhésion à l'IFTA. Il y a un processus assez rigoureux, et puis, normalement, c'est en juillet que le Québec devrait se faire confirmer son adhésion. Puis le Québec nomme — et le sous-ministre l'a déjà nommé — un commissaire, c'est-à-dire une

personne répondante pour le Québec dans le cadre de cette entente-là. Ces commissaires se rencontrent régulièrement et vont traiter de tous les sujets d'arbitrage ou de tout conflit. Et puis, à notre connaissance, ce qu'on a pu voir des rencontres qu'ils ont eues à plusieurs occasions, c'est que c'est traité très sérieusement, et les projets de législation sont mis sur la table avant coup, de façon à ce que les États et les provinces puissent préparer le coup. Ça devient un petit peu une forme de gouvernement international qui «supersede», là, qui est au-dessus de...

**Le Président (M. Lachance):** Une superstructure?

**M. Rheault (Denis):** C'est un peu une superstructure dans un domaine très pointu, un créneau très, très spécifique, là.

**Le Président (M. Lachance):** Merci, M. Rheault. M. Paré.

**M. Paré (Pierre-André):** Je veux juste compléter un petit peu la réponse de M. Rheault. Vous comprendrez que la nomination du commissaire, ce n'est pas une nomination du sous-ministre, ça s'est fait avec le ministre.

**M. Gauthrin:** Oui, bien sûr.

**Le Président (M. Lachance):** D'accord.

**M. Campeau:** Bien, M. le Président, ça, on le... c'est quelque chose qui a été fait pour simplifier la vérification, pour simplifier la vie de tout le monde. Le 1 000 000 \$, c'est important, et, si on l'a, tant mieux. Mais ce n'était pas le but principal. Le but principal, c'était de simplifier la vie de tout le monde, aussi pour affirmer — une fois de plus, là — que le Québec est ouvert sur le monde. Le Québec, c'est un libre-échangiste; il est prêt à signer des ententes internationales avec les autres pays.

**Le Président (M. Lachance):** J'imagine que les camionneurs concernés sont heureux de la diminution de paperasse?

**M. Campeau:** Bien, je l'espère.

**Le Président (M. Lachance):** M. le député de Verdun.

#### Accréditation des organismes de charité

**M. Gauthrin:** Merci, M. le Président. Je veux aborder deux points avec vous: la question des dons de charité et, après, une question plus globale sur le fonctionnement de votre ministère.

● (12 h 20) ●

Je reviens sur la question des dons de charité, parce qu'on l'avait déjà abordée avec M. Paré, lorsque vous étiez venu témoigner devant cette commission dans le cadre des mandats d'imputabilité externe. On avait établi qu'à peu près 25 % des organismes de charité n'étaient pas ce que je pourrais appeler des organismes conformes, mais que vous faisiez des vérifications et que vous essayiez, année après année, d'arriver à une meilleure justification des organismes de charité. Je me permettrais de vous rappeler que, d'après les documents que vous aviez déposés, on parlait quand même de montants importants, de déductions de l'ordre de 100 000 000 \$ et qui correspondaient à peu près à 20 000 000 \$ pour le fisc québécois.

Alors, ma question, c'est: Depuis un an, où est-ce que vous en êtes quant à la rationalisation des organismes de charité? Deuxièmement, les médias ont fait état de situations assez anachroniques, où des nouveaux organismes sont devenus des organismes de charité. Je pense que le Mouvement raëlien, maintenant, est un organisme de charité. C'est bien cela?

**M. Paré (Pierre-André):** Pardon?

**M. Gauthrin:** Vous avez récemment considéré que le Mouvement raëlien était un organisme de charité, et d'autres mouvements sont à ce niveau-là.

Alors, ce qui m'intéresse, c'est la politique que vous avez mise de l'avant pour, disons, d'abord, faire en sorte que les organismes de charité soient de vrais organismes de charité, au sens des chartes et des objectifs qu'ils poursuivent. D'autre part, quels sont les mécanismes que vous avez pour autoriser de nouveaux organismes de charité? Je fais référence, bien sûr, à des organismes comme le Mouvement raëlien, qui, je crois, a été récemment accrédité comme organisme de charité. Les contributions qui sont faites à ce mouvement-là sont donc déductibles d'impôt, c'est-à-dire qu'il y a une contribution des contribuables québécois au Mouvement raëlien.

**M. Campeau:** Je pense, M. le Président, que la personne la plus appropriée à répondre, c'est le sous-ministre, sur cette question-là, si vous le permettez.

**M. Paré (Pierre-André):** Alors, M. le Président, effectivement, nous avons discuté des organismes de charité lors de la commission sur l'imputabilité, l'an dernier. Il y avait eu une question sur les organismes de charité.

On a, au Québec, 13 000 organismes de charité qui sont accrédités. Et, de ces 13 000, on reçoit, de façon régulière, 4 000 déclarations de renseignements, ce qui nous oblige à courir après un certain nombre de déclarations — c'est ce qu'on avait mentionné, l'an dernier — on finit par rattraper le reste en faisant des vérifications. On a accentué notre travail avec les organismes de charité, au cours de l'année, et on en a vérifié

49: c'est un sommet historique pour les organismes de charité. Et on a fait 27 visites éducatives, c'est-à-dire pour leur indiquer de quelle façon ils doivent compléter les documents, de quelle façon ils doivent envoyer les déclarations, de quelle façon ils doivent envoyer les TP-4, de quelle façon ils peuvent faire leur demande de remboursement de taxe, s'il y a lieu, etc.

Il y a, dans les organismes de charité, comme je l'avais expliqué... Le problème, c'est souvent des organismes qui travaillent avec des bénévoles, et ces bénévoles ont à faire une série de travaux comme s'ils étaient dans une entreprise régulière, avec des systèmes de paie, des systèmes de remboursement, des émissions de reçus de charité, s'assurer que les montants servent bien à la recherche ou aux fins déterminées, etc.

Alors, tout ça fait partie du travail qu'on fait régulièrement à travers les vérifications. Comme je vous l'ai mentionné, on en a vérifié 49; on en a 27 en visite éducative. Ça provoque une explosion, quand même. Les organismes de charité commencent à téléphoner un peu plus, parce que, là, ils commencent à s'apercevoir qu'on s'en occupe et qu'on va suivre, et qu'on va vérifier ce que ça a l'air, aussi, comme dons de charité. On ne les laisse pas tous passer comme du beurre dans la poêle, non plus. Lorsque les rapports d'impôt arrivent, les reçus de charité, il y a une vérification qui se fait; au-dessus d'un certain seuil, on est beaucoup plus particulier. Et, ça, ça dépend de la hauteur des revenus des gens; ça ne marche pas sur un montant particulier, ça marche sur des pourcentages.

Ça fait à peu près le point sur les organismes de charité. Les ententes sont à l'effet que le gouvernement fédéral, lorsqu'il accrédite un organisme de charité, comme on a des règles tout à fait similaires, semblables et tout à fait écrites de la même façon, celui-ci est automatiquement accrédité chez nous. Quand il enlève les accréditations, on fait la même chose.

Est-ce qu'on devrait, à l'avenir, vérifier chacune des accréditations? Puis, ça, de quelle façon on pourrait le faire? Est-ce que de nouvelles règles pourraient s'appliquer, etc., concernant les organismes de charité? Est-ce que des pourcentages pourraient varier sur les déductions? Je pense que, là, le ministre du Revenu et des Finances va probablement vouloir, peut-être, ajouter quelque chose sur ça. C'est un peu tôt aussi, peut-être, là.

**M. Campeau:** Moi, M. le Président, je pense qu'on devrait être plus vigilant. Il semble — ce que je vois, là — qu'on n'a peut-être pas les moyens ou qu'on ne veut pas appliquer les mesures, mais je reconnais que la question du député est fort à point. C'est une chose sur laquelle il va falloir se pencher. Peut-être qu'on s'y est déjà penché, mais il faut continuer parce que, les dons de charité, il ne faut pas permettre à des gens qui n'ont pas droit à des déductions de les prendre. Alors, je pense...

**M. Gauthrin:** C'est 20 000 000 \$.

**M. Campeau:** ...qu'on pourrait améliorer la rigueur là-dedans.

**M. Gautrin:** Est-ce que vous pourriez — pour le bénéfice des gens de la commission, parce qu'il est évident qu'on se rencontre régulièrement — déposer les critères que vous avez pour accréditer un organisme de charité, et nous faire un... C'est dans...

**M. Paré (Pierre-André):** C'est dans la loi, dans la loi des impôts.

**M. Gautrin:** Je sais, mais vous savez à quel point la loi des impôts est d'une limpidité et d'une lecture facile et que, peut-être...

**M. Paré (Pierre-André):** M. le Président, on...

**M. Gautrin:** ...si vous nous faisiez un résumé des critères pour... Je ne voudrais pas faire ici d'humour sur la manière dont la loi des impôts est facile à lire. Ha, ha, ha!

**M. Paré (Pierre-André):** Alors, M. le Président, ce qu'on fera — M. le ministre, si vous êtes d'accord — c'est de faire parvenir, via notre législation, un document qui explique un peu comment ça fonctionne.

**Le Président (M. Lachance):** Vous pourriez le faire parvenir au Secrétariat des commissions, à l'attention de Mme Béland. M. le député de Verdun, est-ce que c'est toujours sur le même sujet?

**M. Gautrin:** Non, j'ai une autre question, mais finissez sur les organismes de charité.

**Le Président (M. Lachance):** Concernant les organismes de charité, je suis absolument d'accord aussi qu'on devrait, toujours avec le principe de l'équité fiscale, s'assurer que, la loi, elle est respectée. Mais j'ai une préoccupation, et, cette préoccupation, elle est fréquente au niveau des contribuables, c'est de ne rien changer dans la pratique — même si la loi est différente de la pratique, parce que ça existe, ça aussi, des distinctions entre les deux — avant que les personnes concernées ne soient mises au courant des changements, ou, en tout cas, des modifications, et les avertir deux fois plutôt qu'une, de façon à ce qu'on ne vienne pas nous voir dans les bureaux de comté pour nous dire: On ne le savait pas. C'est l'argument classique: On ne le savait pas, on n'était pas au courant. Alors, je comprends que, parfois, vous avez l'impression, au ministère du Revenu, d'avoir écrit aux personnes, ou aux mandataires, ou aux contribuables — puis nul n'est censé ignorer la loi — mais, parfois, la grosseur du caractère n'est pas suffisante pour que les gens s'y attardent, surtout lorsque ce sont des pratiques qui existent depuis plusieurs années.

**M. Campeau:** M. le Président, je trouve que c'est une remarque fort à point. Alors, j'en prends note. Vous comprendrez que, à ce moment-ci, comme je le disais tout à l'heure, vu que le discours du budget n'est pas fait, c'est difficile pour moi de commenter. Mais je trouve que c'est une remarque fort intelligente.

**Le Président (M. Lachance):** Merci, M. le ministre. M. le député de Verdun.

### Plan stratégique du ministère

**M. Gautrin:** Merci, M. le Président. Maintenant, je vais rentrer sur des questions à caractère beaucoup plus général. Dans la page 177 des crédits supplémentaires, vous nous avez fait état du plan stratégique du ministère du Revenu. Le plan stratégique du ministère du Revenu, je peux vous le rappeler: «rendre l'organisation du ministère plus efficace pour livrer ses produits et services aux contribuables et mandataires; augmenter le niveau d'autonomie et de responsabilité des gestionnaires et du personnel tout en assurant une reddition de comptes.» Donc, j'insiste ici sur les mots «tout en assurant une reddition de comptes».

Je suis à la page 177 du document «Renseignements supplémentaires» des crédits. Et c'est ce que vous avez déposé comme étant le plan stratégique du ministère du Revenu. Et ce plan stratégique s'est organisé autour de quatre points, dont les deux que je viens de lire. Les deux autres, c'étaient: «s'assurer de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficience des produits et services du ministère; établir un plus grand niveau de communication afin d'améliorer les rapports avec la population.»

● (12 h 30) ●

Alors, moi, je vais prendre les quelques minutes que je peux avoir, M. le Président, pour discuter un peu de ce plan stratégique, et comment vous comptez le mettre en place. Le plan stratégique fait état, clairement, d'un concept de reddition de comptes, c'est-à-dire un concept d'imputabilité et, par après, d'assurer la pertinence, l'efficacité et l'efficience des produits et services du ministère. Alors, pour ça, ça demande — et on a longtemps débattu de ça hier avec la présidente du Conseil du trésor — l'établissement de critères et de mécanismes de mesure pour mesurer la pertinence, l'efficacité et l'efficience du produit, et d'avoir à l'intérieur du ministère un mécanisme d'imputabilité interne.

Alors, j'aimerais savoir où vous en êtes dans les mécanismes d'imputabilité interne à l'intérieur du ministère du Revenu, premièrement. Et, deuxièmement, quels sont les critères que vous avez faits pour évaluer, les mesures, les critères d'évaluation quant à la pertinence, l'efficacité et l'efficience des produits et services du ministère? C'est-à-dire, quels sont — et, si vous pouviez les déposer — les critères et les mécanismes à cet effet-là?

**M. Campeau:** Vous me permettez, si vous voulez, pour répondre à votre question, évidemment, de le prendre sur un exemple qu'on est en train de faire, là, pour améliorer l'imputabilité: la mise en oeuvre d'un centre de perception fiscale. Ça va répondre en partie à votre question. Vous allez au moins être en mesure de constater la préoccupation du ministère. M. Cayer pourrait peut-être élaborer sur la mise en oeuvre du centre de perception fiscale qui — je pense que vous allez être d'accord avec moi — est un outil fort intéressant.

**M. Gauthrin:** Je suis ouvert, alors.

**M. Cayer (Gabriel):** Gabriel Cayer, directeur général de la perception. Dans le cadre, précisément, de l'opération gouvernementale de responsabilisation, le gouvernement a opté pour une solution ou un projet-pilote, visant trois organisations, pour implanter des formes d'agences. Le ministère du Revenu — la Direction générale de la perception a été choisie — avec...

**M. Gauthrin:** La CARRA?

**M. Cayer (Gabriel):** ...la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances et les Services gouvernementaux ont été choisis comme agences.

L'objectif d'une agence, chez nous, qui prend la forme, au ministère du Revenu, d'un centre de perception fiscale, c'est de juger des résultats de l'organisation à partir des résultats, et non pas du contrôle de moyens, en donnant plus de marge de manoeuvre à ceux qui sont là et en leur demandant plus de transparence et une reddition de comptes beaucoup plus vaste.

Par exemple, les trois documents qui constituent la synthèse de l'agence, soit l'entente-cadre à être négociée et discutée avec le Conseil du trésor, le plan d'action et la reddition de comptes, sont des documents publics. L'entente-cadre fait état de la mission, du mandat de l'agence et précise aussi les moyens qu'elle doit prendre et les responsabilités de ceux qui y sont impliqués.

Il y a des indicateurs de performance — pour s'en venir à la partie de reddition de comptes — qui sont là et qui permettent de suivre régulièrement la nature des travaux, des indicateurs de performance à la fois de production et de qualité.

**M. Gauthrin:** Vous me parlez de documents publics. Les indicateurs de performance, j'imagine que vous pouvez nous les déposer aussi. Pas aujourd'hui, bien sûr, mais est-ce que vous pourriez les faire parvenir à la secrétaire de la commission, de manière qu'on soit...

**M. Cayer (Gabriel):** Dès que l'entente-cadre aura été officiellement approuvée, ce sera public et on en fera aussi parvenir, notamment...

**M. Gauthrin:** Je comprends, mais, vous savez, il y a tellement de documents publics, des fois, on n'a pas connaissance de tout ce qui est public. Et, donc, ça aura clairement les indicateurs de performance et aussi les mécanismes que vous voyez, des mécanismes d'imputabilité à l'intérieur, c'est-à-dire à qui vous devez rendre compte et suivant l'échéancier de la reddition de comptes.

**M. Cayer (Gabriel):** C'est exact. L'agence va relever, va continuer à relever du sous-ministre du Revenu et devra rendre compte — un peu comme le prévoyait la loi...

**M. Gauthrin:** La loi 198.

**M. Cayer (Gabriel):** ...198...

**M. Gauthrin:** Merci. Je suis heureux qu'il y ait des gens qui s'en rappellent.

**M. Cayer (Gabriel):** Ha, ha, ha! Oui, c'est ça. Ces documents-là, je les enverrai. Le ministère les enverra dès qu'ils auront été officiellement acceptés. Les indicateurs sont inclus dans l'entente.

**M. Gauthrin:** Merci. Alors, toujours sur le plan stratégique qui, je crois, est important parce que, dans le cadre de l'approche que vous avez choisie comme gouvernement, qui est une approche de budget fermé, le plan stratégique est un élément qui fait partie de votre stratégie. C'est-à-dire, vous avez un budget fermé et vous vous engagez à utiliser ce budget en fonction d'un certain plan stratégique. C'est à peu près ce que nous a expliqué hier, en cette même commission, la présidente du Conseil du trésor.

Le quatrième point du plan stratégique se lit: «Établir un plus grand niveau de communication afin d'améliorer les rapports avec la population.» Alors, dans les montants que vous avez à l'intérieur du budget, vous fonctionnez à budget constant et même avec diminution de budget dans bien des items. Alors, la question que je me pose, c'est: Dans une situation où vous diminuez... et vous diminuez les crédits, par exemple, au fonctionnement, si je me rappelle bien. Attendez, je pourrais regarder. Les crédits de soutien augmentent légèrement, mais enfin. Non, vous aviez... Attendez... La question que je me pose, c'est: Dans une situation où le budget amène des restrictions ou des diminutions, souvent, de budget au ministère du Revenu, comment vous vous voyez établir un plus grand niveau de communication afin d'améliorer les rapports avec la population, c'est-à-dire comment ceci va se matérialiser de facto?

**M. Campeau:** Vous avouerez, M. le Président, que, devant toute restriction, ce n'est pas facile. Alors, votre question est bien à point. Il faudra faire beaucoup, il faudra être vigilant, il faudra améliorer

notre administration là-dessus, et je ne suis pas en train de dire que ce sont des coupures ou des augmentations de responsabilités qu'on a acceptées de gaieté de coeur sans avoir l'argent. Mais il faudra faire comme tous les ministères. On a décidé de faire une croissance zéro, alors il faut faire une croissance zéro aussi dans les ministères de dépenses comme dans les ministères de revenus. Bon. Je pourrais plaider, comme ministre du Revenu, que ça ne s'applique pas autant que dans un ministère de dépenses, parce que, comme on disait tout à l'heure, chaque fois qu'on met de l'argent, on va chercher plus d'argent en revenus, et que le ministère du Revenu est un des ministères les plus importants au gouvernement.

**M. Gautrin:** Mais vous êtes aussi le ministre des Finances; donc, quand vous changez de chapeau, vous détruisez votre argument.

**M. Campeau:** C'est en plein ça, mais, là, c'était la deuxième partie de ma réponse. Mais, jusqu'ici, quand même, là, on a tâché de garder l'essentiel. Et, si vous me demandez: Est-ce que ça va être difficile? Est-ce que vous devrez être ingénieux? Est-ce que les fonctionnaires du ministère devront trouver des solutions? Bien oui.

**M. Gautrin:** Bien, attendez. Est-ce que vous me permettez quand même, M. le Président? Je comprends la réponse du ministre, mais vous parlez d'établir un plus grand niveau de communication; donc, vous avez, dans votre plan stratégique, une volonté d'augmenter la communication avec la population... Ça, je ne le vois pas ou je ne sais pas ce que vous voulez faire à ce niveau-là.

**M. Campeau:** Mais, M. le député, est-ce que «plus grande communication» veut dire «davantage» ou «plus claire»? Est-ce que c'est par le nombre de téléphones ou d'avoir une meilleure conversation téléphonique? C'est plusieurs interventions ou moins d'interventions, mais plus éclairées, plus ciblées?

**M. Gautrin:** Je ne voudrais pas faire de l'exégèse de votre pensée, puisque c'est vous qui avez présenté ce plan stratégique, puis que c'est vous qui l'avez écrit, et c'est vous qui le présentez, et c'est dans ce cadre-là qu'on débat. J'imagine que c'est vous qui allez me dire ce que vous entendiez lorsque vous disiez...

**M. Campeau:** Bien, moi, ce que j'entends...

**M. Gautrin:** ...«un plus grand niveau de communication», qui est inscrit dans ce qui est déposé actuellement au livre des crédits.

**M. Campeau:** «Plus grand niveau de communication» ne veut pas dire nécessairement, à chaque fois, nombre de communications, mais ça veut dire, à chaque fois, qualité de communication.

**M. Gautrin:** Donc, c'est strictement ça que vous vouliez dire?

**M. Campeau:** Oui. Mais, il reste quand même que, dans certains secteurs, peut-être que le nombre de communications va être augmenté; peut-être que, dans certains secteurs, c'est la quantité aussi.

**M. Gautrin:** Mais, alors, ma question, vous l'imaginez tout de suite, c'est: Qu'est-ce que vous allez faire pour améliorer la qualité des communications, puisque c'est ça que vous vouliez dire à ce niveau-là? C'est parce que vous parlez...

**M. Campeau:** Bien, à l'heure actuelle... C'est parce que, là, vous voulez que j'encense votre parti encore, là. C'est parce que...

**M. Gautrin:** Je ne veux pas...

**Une voix:** On n'a pas d'objection.

**M. Gautrin:** Écoutez, je ne suis pas... Faites attention... M. le ministre, je pense que de part et d'autre, ici, autour de cette commission, on a essayé, dans toute la période des crédits, d'avoir une approche relativement non partisane. Donc, la démarche qui fait qu'on pose cette question, ce n'est pas tellement une démarche partisane dans un sens ou dans un autre, c'est de comprendre ce que vous voulez dire. Je pense que le président peut en témoigner, on a une approche assez peu partisane ici, dans cette commission.

**Le Président (M. Lachance):** C'est exact, M. le député de Verdun et M. le ministre. En général, la non-partisanerie est une dominante de cette commission depuis le début de la session.

• (12 h 40) •

**M. Campeau:** Puis je dirais aussi une dominante du député de Verdun...

**M. Gautrin:** Ah bon! Ah bon!

**M. Campeau:** ...avec qui, je le reconnais d'ailleurs, il est toujours agréable de discuter. Mais, dans...

**Une voix:** Hé! tu l'as, la réputation!

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Campeau:** Mais, dans mon discours d'introduction, M. le député, j'avais dit: Le ministère entend faire des efforts de sensibilisation, là, nécessaires auprès de son personnel pour qu'on s'intègre à la culture de l'organisation. Évidemment, il y a la loi — je reviens à mon favoritisme — que nous allons déposer pour améliorer les relations. Il va y en avoir là-dedans, on va retrouver certaines choses pour un plus grand niveau de communication, améliorer notre communication. Mais,

comme je le disais tout à l'heure, ce n'est pas nécessairement par le nombre de communications, mais aussi par la qualité qu'on devra regarder.

On voit aussi qu'il est question de régionalisation, et puis, comme le souligne le sous-ministre, la révision de l'ensemble des processus de travail: traitement des déclarations de revenus des particuliers, les cotisations des mandataires, la conciliation des remises des employeurs, la vérification des mandataires, le traitement des dossiers de perception, le traitement des oppositions, la communication entre les contribuables et les mandataires.

Maintenant, quand j'arrive et que je regarde le ministère du Revenu comme tel, c'est vrai que, pour certains contribuables, le ministère peut être perçu comme contraignant parce qu'il a à collecter de l'argent, il a à aller chercher. En fait, si on voulait donner un rôle au ministère du Revenu, ce serait d'aller chercher le plus d'argent possible et, en même temps, il faut que le contribuable vous aime davantage. Ça fait que, des fois, c'est un peu contradictoire. Mais, dans le fond, le contribuable va aussi aimer le ministère du Revenu s'il sent que c'est équitable. Le contribuable, il n'aime pas le ministère du Revenu quand il voit son voisin ne pas payer les impôts qu'il devrait payer et que lui est forcé de le faire ou que lui le fait de bonne foi. Alors, c'est un peu ce contexte-là qu'il faut améliorer.

Je le répète, le ministère du Revenu ne sera jamais le privilégié des ministères du contribuable, du citoyen québécois ou de la Québécoise. Mais il faut faire en sorte que les gens disent: On le respecte parce qu'il est équitable, il fait respecter les lois. Et je pense que, là-dessus, on a encore du chemin à faire. Le ministère a déjà fait un bon bout, mais il faut en faire davantage, il faut se renouveler puis il faut se remettre en question tout le temps. Alors, c'est un petit peu ça. Quand on parle de communication, il faut que les gens comprennent mieux ce qu'est le ministère du Revenu et qu'ils soient convaincus que le ministère du Revenu fait son travail.

**M. Gauthrin:** Alors, sachez, M. le ministre, que, évidemment, le temps va jouer. Vous nous avez fait état de votre plan stratégique. Il est clair que, dans un an, lorsqu'on aura l'occasion de se rencontrer, on vous demandera ce que vous avez atteint dans l'année, qui est vu dans votre plan stratégique.

**M. Campeau:** Bien, je n'en attendrais pas moins. Je pense que j'essaierai de vous donner la réponse adéquate, et j'espère que je serai content de ma réponse.

**M. Gauthrin:** Merci.

#### Perception automatique des pensions alimentaires

**Le Président (M. Lachance):** Juste avant de passer la parole au député de Hull, j'aurais peut-être une

brève interrogation concernant la perception automatique des pensions alimentaires. J'aimerais savoir, de la part du ministre ou d'un de ses collaborateurs, quels sont les éléments qui sont actuellement mis en place pour préparer l'application de cette loi qui est devant le Parlement et où le ministère du Revenu aura éventuellement un rôle important à jouer. Et, là, dans ma question, je fais référence à la préoccupation qui a été exprimée par l'un des grands amis du ministère du Revenu, pour ne pas le nommer, M. Jacoby, le Protecteur du citoyen, qui semblait très préoccupé par la façon dont ça pourrait se passer. Et on sait qu'au gouvernement, lorsque des responsabilités nouvelles sont données, il arrive parfois qu'il y ait une période d'adaptation qui est pénible, qui est difficile.

J'ai à l'esprit un exemple que vous allez comprendre, et dans un ordre tout à fait différent, c'est la mise en application des dispositions du nouveau Code civil quant au registre d'état civil. On sait que ça a posé des problèmes assez importants. Alors, est-ce que, actuellement, au ministère du Revenu, on travaille fort pour préparer cette nouvelle responsabilité qui va lui incomber prochainement ou, en tout cas, au cours des prochains mois, lorsque la loi sera adoptée?

**M. Campeau:** M. le Président, mon Dieu que j'aime votre question!

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**Le Président (M. Lachance):** Ah, bon? Pourtant, elle n'est pas plantée.

**M. Campeau:** Non, je sais, je le réalise, mais il faut dire ce qui est vrai de ce qui est vrai. Cette loi-là, elle n'est pas encore terminée, l'application. Il faut bien la travailler. Et je pense que ma collègue de la Sécurité du revenu l'a bien entreprise, en ce sens qu'elle consulte et elle a consulté le ministère du Revenu, et elle travaille en collaboration avec le ministère du Revenu et d'autres, je pense aussi, pour arriver avec une loi qui va être applicable, qui va être facile, de laquelle les gens vont être satisfaits. Parce que, vous savez, cette loi-là, quand même, c'est une loi qui touche des sensibilités, alors, il faut quand même être très prudent. L'application, au départ, pourrait être difficile, et, pour ça, je crois que ma collègue fait les efforts nécessaires de consultation.

Et, nous, du Revenu, on met tous les efforts nécessaires pour lui faciliter la tâche, lui faire voir tout de suite les embûches, les écueils qu'elle pourrait rencontrer. Vu qu'on aura à l'administrer, nous, au Revenu, bien, on veut s'assurer qu'elle soit bien faite et que, dans deux ans, on ne revienne pas en voulant toute la changer au complet. Il y aura peut-être des modifications à apporter pour faciliter les opérations, mais on veut mettre l'effort tout de suite pour que ce soit bien fait.

**Le Président (M. Lachance):** Merci.

**M. Campeau:** Maintenant, ils vont parler à M. Jacoby, votre ami. M. Jacoby, bien...

**Le Président (M. Lachance):** Bien, c'est parce qu'il semble avoir certaines réticences quant à la façon de fonctionner du ministère du Revenu, et il ne s'en cache pas; on l'a vu dans ses rapports et même à la télévision, à certains égards.

**M. Campeau:** J'espère que vous nous avez vus aussi, nous autres, du ministère du Revenu, répondre, à la télévision.

**Le Président (M. Lachance):** Oui.

**M. Campeau:** Bon, ça va. Alors, M. Jacoby...

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Campeau:** M. Jacoby, croyez-le ou non, c'est un de nos amis. Et on prend ses remarques, on essaie d'en faire la meilleure utilisation possible. Et, justement dans ce que vous parliez, dans les pensions alimentaires, on discute actuellement avec lui pour qu'il nous aide à faire une loi qui va être applicable et qui va faire que les citoyens et les citoyennes ne seront pas brimés. On va tout de suite chercher sa coopération. Évidemment, il ne pourra pas nous signer un chèque en blanc puis dire qu'il ne nous critiquera jamais; c'est son rôle de protéger le citoyen, et je pense qu'il le fait bien. Mais, nous, on est prêts à coopérer avec lui là-dedans.

**Le Président (M. Lachance):** Très bien. M. le député de Hull.

**M. LeSage:** Merci, M. le Président. Alors, dans le même ordre d'idées, j'aimerais poursuivre, si vous me permettez, en ce qui concerne la perception des pensions alimentaires. J'avais noté également que l'on pourrait discuter de ce sujet-là ce matin ou cet après-midi.

Le ministre nous a indiqué tantôt qu'il y avait beaucoup de pourparlers entre son ministère et la ministre de la Sécurité du revenu et d'autres ministères. Je présume qu'il voulait mentionner le ministère de la Justice, et possiblement d'autres ministères également. Mais tenons-nous-en au ministère de la Justice, qui, présentement, fait de la perception et qui a des employés affectés à cette perception pour les pensions alimentaires.

Comment est-ce que le ministre envisage l'application, justement, de cette nouvelle législation par son ministère? Combien d'effectif est-ce qu'il pense qu'il devra aller demander au Conseil du trésor? Combien d'argent en surplus devra-t-il aller demander au Conseil du trésor? Qu'est-ce qui va arriver avec les employés présentement affectés à ce travail au ministère de la Justice?

**M. Campeau:** J'aurais aimé ça vous avoir avec moi quand je me suis présenté au Conseil du trésor!

**M. LeSage:** Vous aviez juste à m'inviter, M. le ministre.

**M. Campeau:** C'est que, à l'heure actuelle, ce qui a été accepté, c'est qu'il y ait un coût. On évalue à peu près à 5 900 000 \$ par année le coût d'administration qui va être supporté par le ministère du Revenu, sans aucun crédit additionnel: ça rentre dans notre budget de restrictions de cette année. Alors, là-dessus, on n'a pas d'argent additionnel.

● (12 h 50) ●

Avec la Justice, comment on va faire pour le nombre d'employés? Je ne me souviens pas du nombre d'employés que ça prend. Est-ce que quelqu'un le sait?

**Une voix:** Oui. Il y a Alain Dompierre qui est ici.

**M. Campeau:** Combien ça vous prend d'employés, M. Dompierre?

**M. Dompierre (Alain):** C'est des employés qui sont pris essentiellement, et ça varie suivant le temps... Alain Dompierre, contribuable. Il y a, au départ, 145 employés qui vont être demandés dans cette opération, dont une partie est à la Justice. Le reste, au départ — parce qu'il y a, je m'excuse du terme, un «backlog», il y a des vieux dossiers à aller chercher — il y a une partie importante chez les employés qui vont être en perception, dans la Direction générale de la perception de M. Cayer dont on parlait tout à l'heure, 87 personnes exactement. Le reste, c'est le temps de l'opération, de la mise en place. Le nombre d'employés que nous allons avoir à la fin ressemble à 250. C'est une prévision de 10 ans.

**M. Campeau:** Est-ce que ça répond à votre question, M. le député?

**M. LeSage:** Ça répond à ma question, M. le Président, en partie. Le ministre qui, tout le monde le sait, est fort en chiffres, ne dépensera pas 1 \$ ou ne suggérera pas de dépenser 1 \$ pour de la perception, de quelque nature que ce soit, si ça ne rapporte pas au moins 1 \$ ou si ça n'a pas un effet dissuasif sur d'autres contrevenants ou d'éventuels contrevenants. On vient de nous parler de l'embauche de quelques centaines d'employés. Ce que j'aimerais savoir: Combien ça va coûter, ce total d'employés là? Et combien ça va rapporter à l'État?

**M. Campeau:** Je vais permettre à M. Dompierre de continuer, M. le Président, si vous le permettez.

**Le Président (M. Lachance):** Très bien. M. Dompierre.

**M. Dompierre (Alain):** Certainement. Ça va coûter, la première année, au point de vue montage, avant qu'on soit en opération, c'est-à-dire cette année si la loi est passée, ça va nous coûter en tout le coût de 7 600 000 \$, qui est le coût brut, le coût total. Et, bien sûr, après ça, au fur et à mesure qu'on implante ces mesures-là, il faut diminuer de ça les économies de l'aide de dernier recours qui sont faites au MSR et l'impact fiscal. Ça veut dire que, dans les années suivantes, le coût net va être de moins de 1 000 000 \$, la deuxième année, de moins moins 1 000 000 \$, et ainsi de suite, pour finir, à la fin, au total, en tenant compte des coûts de développement et de mise en place, avec un coût net, pour 10 ans, de 8 221 000 \$.

**M. LeSage:** Puisqu'on a mentionné que cette nouvelle législation fera en sorte que les recours ou les gens qui ont recours au dernier recours, parce qu'on ne peut pas vivre de l'air du temps... Combien d'argent pensez-vous qu'on va éviter au gouvernement de déboursier en mesures de dernier recours?

**M. Dompierre (Alain):** Au total, au bout de 10 ans, 108 121 000 \$. Et c'est une prévision très conservatrice.

**M. LeSage:** Ce document auquel vous faites allusion, est-ce qu'il est disponible?

**M. Dompierre (Alain):** Oui, c'est le mémoire qui a été présenté au Conseil des ministres, qui a une partie publique et qui est disponible. On peut vous le faire parvenir.

**M. LeSage:** Alors, est-ce qu'on pourrait, M. le Président, demander le dépôt de ce document?

**Le Président (M. Lachance):** M. le ministre.

**M. Campeau:** Je ne sais pas. J'aimerais vérifier s'il faisait vraiment partie du document public, du mémoire.

**M. Dompierre (Alain):** La partie budgétaire, je crois que oui.

**M. Campeau:** On pourrait vérifier, M. le Président, si ça faisait partie du document public, oui.

**Le Président (M. Lachance):** Sous réserve de vérification, il y aura dépôt au Secrétariat des commissions.

**M. Campeau:** C'est ça.

**M. LeSage:** En terminant, toujours sur cette question, M. le Président, est-ce que le ministre entrevoit des problèmes de quelque nature que ce soit pour la perception? C'est-à-dire, la mentalité du public en géné-

ral, est-ce qu'elle sera favorable, défavorable, ou est-ce que vous entrevoyez des problèmes qui n'auraient pas été rendus publics? En d'autres mots, M. le Président, est-ce que ça peut causer des préjudices, selon le ministre, à certains employés, dans certaines compagnies, le fait qu'on mette en application cette nouvelle législation?

**M. Campeau:** M. le Président, il a été convenu de mettre tout en oeuvre pour ne pas créer de préjudices aux employés. Alors, est-ce que ça pourrait en faire? Moi, je pense que non, mais il faudra être très prudent dans l'application et garder la discrétion.

**M. LeSage:** Vous vouliez rajouter, M. le ministre?

**M. Campeau:** Bien, je voulais dire que, quand on regarde les droits où ça a été établi, ça n'a pas causé de préjudices.

**M. LeSage:** Comme en Ontario, par exemple.

**M. Campeau:** Oui. Pas de préjudices connus, en tout cas. Il n'y a pas eu de levée de boucliers.

**M. LeSage:** J'aimerais, si vous le permettez, M. le Président...

**M. Campeau:** Mais il faut que ce soit bien fait.

**M. LeSage:** Ah! Bien oui.

**M. Campeau:** C'est pour ça que, nous, on travaille d'une façon étroite avec le ministre de la Sécurité...

#### Formulaires de déclaration de revenus

**M. LeSage:** J'aimerais, M. le Président, demander au ministre, parce qu'on me dit que les formulaires d'impôt, c'est très compliqué... Certaines personnes nous disent ça dans les bureaux de comté. En tout cas, on a beaucoup de plaintes à cet effet-là, surtout lorsqu'on compare ces formulaires avec ceux du gouvernement fédéral, et surtout lorsqu'on se fait dire, dans des bureaux de comté: Pourquoi, au provincial, on ne pourrait pas faire comme au fédéral, par exemple, où on dit: Voici mon formulaire, je vous le retourne. Voici les revenus que j'ai gagnés, puis eux autres nous calculent tout ça, on n'a rien à faire? Est-ce que l'information que j'ai est exacte? Et, si oui, pourquoi, au provincial, ça ne pourrait pas être la même chose?

**M. Campeau:** Je ne sais pas si, au fédéral, on fait ça, là. Juste son revenu, puis ses dépenses, vous envoyez tout ça, puis c'est fini?

**M. LeSage:** Oui.

**M. Campeau:** Les dons de charité, puis les...

**M. LeSage:** Il n'y a peut-être pas les déductions ou les exemptions. Je ne vous parle pas du gars qui est en affaires, le gars qui a probablement un emploi, puis qui fait des cotisations à des partis politiques, puis à des organismes de charité, puis, dans le temps, il prenait des REA, puis, là, il les vend et il fait des profits à la Bourse. Je vous parle d'un gars, une personne, le commun des mortels, peut-être une personne retraitée d'un certain âge, puis il n'est pas capable de faire son rapport d'impôt, il ne comprend plus rien dans vos formulaires. Ils sont rendus compliqués, une affaire épouvantable. Il nous dit: Au fédéral, je leur retourne mon T-4 avec ma formule, puis ils me complètent tout ça. Pourquoi, au provincial, on ne pourrait pas faire de même?

**M. Campeau:** Bon. D'abord, je suis surpris qu'au fédéral on lui fasse ça, qu'il puisse envoyer juste son T-4, puis son rapport d'impôt revient. Je suis convaincu que, s'il fait ça, il ne va pas chercher toutes les déductions auxquelles il aurait droit. Ils ne peuvent quand même pas tout connaître dans sa vie privée, savoir s'il a fait des dons de charité.

Maintenant, vous avez un de vos anciens collègues, ministre du Revenu, Yves Séguin, qui a fait un effort là-dedans. Je ne sais pas si on devrait l'inviter à une commission, à un moment donné, pour qu'il nous explique comment on pourrait faire ça mieux, mais on resterait quand même avec les mêmes rapports, les mêmes documents à remplir. Je me souviens que, lui, au Québec, on pensait qu'il avait fait un effort louable de simplification du formulaire de déclaration de revenus.

On a différentes formules, différentes choses à remplir là-dessus. Mais, moi, je dois dire que, quand vous faites ce commentaire-là, ça me touche, parce que je suis un peu d'accord avec vous. Je pense qu'on devrait simplifier ça et que le citoyen ordinaire, qui peut être expert dans d'autres choses, puis qui peut être reconnu, puis ça ne l'empêche pas d'être très intelligent, d'avoir beaucoup de jugement, mais, quand vient le temps des chiffres, des fois, il n'est pas si favorisé que ça. Alors, moi, je pense qu'on devrait travailler à simplifier les rapports s'il y a un moyen, à simplifier les déclarations d'impôt sur le revenu. Là-dessus on irait, comme dans bien d'autres domaines, dans le même sens.

**M. LeSage:** M. le Président, j'aimerais poursuivre, parce que je pense que c'est très important. Ce n'est pas juste que les gens qui auraient d'autres connaissances dans d'autres domaines, puis, quand ils arrivent aux chiffres... C'est qu'un formulaire d'impôt, M. le Président, c'est très important. On sait qu'il y a des pénalités. Les gens, lorsqu'ils font ça, d'abord, ils savent que, probablement, ça va leur coûter de l'argent, puis ils ne veulent pas non plus... Même si on prétend que la majorité des gens trichent le fisc, moi, je ne suis pas d'accord avec ça. Il y en a une partie...

**M. Campeau:** Un instant, là! On n'a jamais prétendu ça.

**M. LeSage:** Non, non, je ne dis pas que vous avez prétendu ça non plus.

**M. Campeau:** Ah, O.K.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. LeSage:** Ce que je vous dis, c'est que les gens, lorsqu'ils remplissent leur formulaire d'impôt, pour eux autres, c'est très important, ils ne veulent pas se tromper. Il y en a qui ont tellement peur de se tromper qu'ils ne veulent pas le remplir. Comment est-ce qu'on pourrait faire en sorte que... Parce que je m'en viens avec autre chose quand je vous parle de ça, M. le ministre. Ce matin, en m'en venant au parlement, j'entendais à la radio qu'une étude de l'Université de Montréal a établi qu'il y a une grande majorité des erreurs sur les rapports d'impôt, ou sur les retours d'impôt, ou des erreurs dans les formulaires d'impôt, qui sont commises par vos employés, au détriment des contribuables.

Je ne voudrais pas non plus que l'on fasse comme au fédéral puis qu'on dise: Vous pouvez retourner votre T-4 avec votre formulaire d'impôt, on va le faire, votre rapport d'impôt. Je ne voudrais pas, par exemple, qu'on le fasse au détriment des contribuables. J'espère que le fédéral ne fait pas ça au détriment des contribuables. Il y a sûrement un moyen pour que le contribuable puisse avoir une totale confiance en votre ministère. On me dit déjà — je ne sais pas si ça se fait encore — qu'on pouvait même aller à un de vos bureaux, puis qu'on complétait les rapports d'impôt avec les personnes. Est-ce que ça se fait encore? Je ne le sais pas, mais on me dit que ça s'est déjà fait.

• (13 heures) •

**M. Campeau:** Là-dessus, écoutez, je vais demander à M. Hallé de répondre à votre question, mais, avant ça, là, je vous dirais que ça reste à prouver que ce sont les employés du ministère du Revenu qui ne font pas bien leur ouvrage. Je voudrais bien aller au fond de ça. Moi, en tout cas, je n'en crois rien. Alors, M. Hallé, pouvez-vous répondre sur la simplification?

**M. Hallé (Gaétan):** Oui. Gaétan Hallé, chef du Service de l'information au ministère du Revenu. En ce qui concerne le formulaire sans calcul auquel vous avez fait référence, il faut noter qu'au fédéral ce formulaire-là est utilisé par une très petite clientèle, qu'il implique une stabilité dans la situation fiscale des personnes. Donc, le moins que qu'il y a un changement, on rencontre un problème. Et l'autre élément de difficulté que le fédéral a rencontré dans son utilisation, et qui nous a amenés à ne pas aller dans cette voie-là, c'est que la clientèle, particulièrement une clientèle de personnes âgées, qui est visée par ce formulaire-là veut savoir quel est le montant du remboursement qui lui sera transmis par le ministère du Revenu, et un formulaire sans calcul, la

formule le dit, ne permet pas d'établir le montant qui sera remboursé. Donc, beaucoup de la clientèle qui est visée, ou qui était visée par le formulaire fédéral, a opté par la suite pour un formulaire avec calcul pour, justement, être en mesure d'établir quel est le montant du remboursement qui va être fait, qui va leur être transmis par le ministère du Revenu.

De notre côté, au ministère du Revenu, on a opté plutôt cette année pour un nouveau formulaire, qu'on appelle «l'abrégé». On a maintenant trois formulaires différents de déclaration de revenus. Donc, c'est un formulaire qui vise justement la clientèle avec une situation fiscale simple, de façon à réduire le volume d'information qui leur est transmis et à faciliter le travail.

**Le Président (M. Lachance):** Nous allons suspendre les travaux de la commission jusqu'après les affaires courantes cet après-midi, soit vers 16 heures.

(Suspension de la séance à 13 h 2)

(Reprise à 16 h 11)

**Le Président (M. Chagnon):** La commission du budget et de l'administration est réunie pour l'étude des crédits budgétaires du ministère du Revenu, programme 1, et les programmes 6 et 7 du ministère des Finances, pour l'année financière 1995-1996. Nous allons commencer tout de suite, évidemment. Nous avons une heure pour le Revenu et une heure pour la période des institutions financières et la Commission des valeurs mobilières. M. le député de Rousseau.

**M. Brien:** Merci, M. le Président. Juste un commentaire, suite à ce que le député de Viger a déclaré dans la session précédente. Ma fille est en secondaire II et puis elle a appris à l'école à faire ses rapports d'impôt. Vous savez, on parle d'école de l'avenir, on parle aussi d'états généraux de l'éducation, mais ça va être drôlement important que nos jeunes ne sachent pas seulement lire et écrire, mais qu'ils sachent aussi compter et qu'ils sachent aussi faire des choses aussi rudimentaires que de produire un rapport d'impôt. C'est dans ce sens-là que je voulais apporter ce commentaire-là. Dans le sens que, en secondaire II, ce sont des étudiants et des étudiantes de 13 et 14 ans, et puis ils sont capables, bien sûr, avec les informations et quelques exercices, d'apprendre à faire leurs rapports d'impôt. Je pense qu'il faut faire confiance à nos jeunes pour que, à l'avenir, ce soit pratique courante. Merci.

**Le Président (M. Chagnon):** Avez-vous un commentaire, M. le ministre?

**M. Campeau:** Non, je suis tout à fait d'accord avec ça, sauf que ça ne nous empêche pas, quand même, de simplifier et de rendre la vie plus facile aux contribuables.

**Le Président (M. Chagnon):** Ceci étant dit, les personnes âgées qui remplissent les formulaires d'impôt me disent qu'ils ont non seulement beaucoup plus de facilité à remplir le formulaire d'impôt du fédéral, d'une part — il est plus simple — mais, en plus, on leur donne comme service, de leur dire: Envoyez-nous vos papiers et nous allons vous le démêler, vous le faire, votre rapport d'impôt. Ce n'est pas un service qu'on retrouve au gouvernement du Québec, ça, sauf erreur. Et les gens l'apprécient, je peux vous dire ça, parce que c'est pas mal plus compliqué de faire les rapports d'impôt au Québec qu'à Ottawa.

**M. Campeau:** Je pense qu'on demanderait encore à M. Hallé de vous donner certains détails là-dessus. Je pense que ça vaudrait la peine.

**Le Président (M. Chagnon):** Bonjour, M. Hallé.

**M. Campeau:** Si M. Hallé est là...

**Le Président (M. Chagnon):** Vous n'êtes pas comme la comète?

**M. Campeau:** ...si vous le permettez, M. le Président.

**M. Hallé (Gaétan):** C'est dans la famille.

**Le Président (M. Chagnon):** La comète est dans la famille. C'est parfait.

**M. Hallé (Gaétan):** Oui, on a parlé...

**Une voix:** Identifie-toi.

**M. Hallé (Gaétan):** Gaétan Hallé, de la Direction des communications au ministère du Revenu. On a parlé de la formule utilisée par le fédéral, dans la période précédente, en soulignant, entre autres, le fait que, selon les données qu'on possède, la clientèle ne l'utilise à peu près pas. Parce que l'intérêt de cette clientèle-là, c'est d'obtenir, une fois le rapport d'impôt complété, de l'information concernant le montant de remboursement qui lui sera transmis par le ministère, par la suite. Et les formules sans calcul ne permettent pas d'arriver à ce résultat-là.

De plus, les sondages qu'on a faits... De notre côté, on a tenu des groupes de discussion pour évaluer les formulaires. Et la clientèle de personnes âgées qui a participé à ces groupes de discussion nous a demandé expressément de ne pas leur concocter un produit spécial, qu'ils se considéraient de la même façon que les autres contribuables. La formule qu'on a retenue, cette année, pour les rapports d'impôt de 1994, c'est un pictogramme, en marge de certaines lignes de la déclaration de revenus qui, selon notre compréhension, sont les plus utilisées par la clientèle de personnes âgées.

**Le Président (M. Chagnon):** Enfin, voilà une opinion... J'ai dû rencontrer des gens qui n'étaient pas dans votre «focus group». M. le député de Hull.

#### Niveau de l'encaisse

**M. LeSage:** Merci, M. le Président. Si vous le permettez, M. le Président, j'aimerais qu'on aborde le dossier de l'encaissement et demander au ministre si le niveau de l'encaisse est supérieur ou inférieur au plan de recettes de son ministère.

**M. Campeau:** Je pense, si je me souviens bien des chiffres que j'ai vus, là, qu'il est normal; c'est ce à quoi on s'attendait. Est-ce qu'on aurait encaissé davantage à cause d'une accélération, qu'on aurait envoyé les formules un peu à l'avance? Je n'ai pas vu tellement de différence avec l'an passé. En tout cas, on ne me les a pas rapportées.

**M. LeSage:** Et, parlant de formules, j'aurais juste un détail, M. le Président, et une information à demander au ministre. Un commettant qui se fait dire par le ministre qu'il ne peut avoir aucune réponse, quant à sa déclaration d'impôt pour 1994, avant le 18 avril 1995. La question, c'est: Pourquoi? Il a déjà transmis son rapport d'impôt, il sait pertinemment bien que les transferts ont été faits du fédéral au provincial — parce qu'il y a un transfert d'information qui est fait — c'est fait depuis le 30 mars, et, au provincial, on ne peut lui transmettre aucune information avant le 18 avril.

**M. Campeau:** Mais quelle sorte d'information, là?

**M. LeSage:** Bien, il veut savoir où est rendu son dossier et si la formule est complétée, si elle est correcte. Il ne peut pas y toucher avant le 18 avril.

**M. Campeau:** Oui. Bien, évidemment, là, c'est un traitement de masse. Est-ce qu'il y a un problème spécifique, là? Je ne saurais pas dire.

**M. LeSage:** Mais pourquoi le 18 avril? C'est ça que je veux savoir. Pourquoi pas le 19, pourquoi pas le 17, le 16, le 15?

**M. Campeau:** C'est parce que, évidemment, il nous faudrait plus de détails là-dessus, là. On ne peut pas, même s'il me demande... Je peux bien demander à quelqu'un du ministère de répondre, là, mais on n'a pas de nom, on n'a pas d'individu, on n'a rien, aucune indication.

**M. LeSage:** Ah, ça, je peux vous fournir ça par la suite, M. le ministre. Mais je pensais qu'il y avait quelque chose qui faisait en sorte que, au ministère, rien ne sortait avant le 18. Mais on n'a pas dit à cet individu «le 18» pour rien. Il doit y avoir une raison.

**Le Président (M. Chagnon):** C'est le lendemain de la fête de ma soeur, mais, à part de ça...

**M. LeSage:** Ah bien! c'est peut-être parce que c'est le lendemain de la fête de la soeur du président de la commission, M. le Président.

**M. Campeau:** Coudon, j'espère qu'on ne sera pas forcés de se réunir...

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Campeau:** ...pour fêter ça.

**Le Président (M. Chagnon):** On va faire le party ailleurs.

**M. Campeau:** ...le party ailleurs. Toi, vas-tu nous inviter?

**M. LeSage:** Très bien. Je vous donnerai l'information, M. le ministre. Peut-être que vous pourrez me donner, après ça, la raison pour laquelle on lui a mentionné le 18. J'aimerais quand même retourner à ce commettant et lui donner l'information. On ne peut pas donner de l'information comme ça, au téléphone, à des individus, à des contribuables, sans donner des raisons. On s'entend?

**M. Campeau:** Moi, je ne le sais pas, je ne sais pas quel... Je ne peux donner aucun avis, là. Un, le téléphone, on n'était pas là, ni vous ni moi; on ne sait pas quelle question a été posée, on ne sait pas ce qu'ils ont dit.

**M. LeSage:** M. le ministre, je vous donnerai le nom du commettant et je vous donnerai son numéro de téléphone. Vous l'appellerez.

• (16 h 20) •

**M. Campeau:** Ça me fera plaisir.

#### Fonds de solidarité des travailleurs du Québec

**M. LeSage:** Bon. M. le Président, j'aimerais qu'on parle, maintenant — parce qu'on en a discuté en décembre dernier, lors d'une interpellation, ou une chose semblable, là, en Chambre — du Fonds de solidarité. On a, par l'entremise du ministre des Finances et du Revenu — le ministre actuel — déplafonné le Fonds de solidarité. J'aimerais savoir, de la part du ministre, à combien est rendu ce Fonds. J'aimerais également savoir, de la part du ministre, s'il y a eu d'autres demandes pour la création de fonds similaires. Et, comme troisième question, j'aimerais demander au ministre s'il a eu, depuis, le temps de prendre connaissance de l'étude de l'expert de l'Université Laval, qui déterminait combien il en coûtait au fisc, c'est-à-dire aux contribuables québécois, de déplafonner et de permettre la création d'autres fonds, c'est-à-dire — je pense qu'on l'avait

mentionné, dans le temps, en Chambre — ça arrivait de l'ordre de 3 \$ pour chaque dollar investi. J'aimerais savoir s'il a eu le temps de prendre connaissance de cette étude.

**Le Président (M. Chagnon):** M. le ministre.

**M. Campeau:** Devant toutes ces questions-là, M. le Président, si vous le permettez, j'aimerais mieux répondre à la commission, demain, lorsqu'on va étudier les crédits du ministère des Finances. Je trouve que ça se rapporte plus aux Finances que ça se rapporte au Revenu. Je ne sais pas à quel point vous pouvez apporter un jugement là-dessus.

**Le Président (M. Chagnon):** Effectivement, il s'agit d'une dépense fiscale qui relève davantage du Revenu, parce que, quand vous faites votre calcul, comme ministre des Finances, du coût de vos dépenses fiscales, vous l'observez dans votre budget, et non pas uniquement par le biais de vos revenus.

Évidemment, les dépenses fiscales ont ceci de particulier — et je ne vous apprends rien, évidemment — qu'elles font en sorte d'éviter que le Revenu vienne toucher une somme qui lui aurait été due s'il n'y avait pas eu une réserve, ou une application réglementaire ou légale, généralement par projet de loi après le budget, qui fasse en sorte de créer cette réserve permettant à un objet — on pense, là, au Fonds de solidarité — qui vous évite d'avoir des revenus auxquels vous auriez eu droit si vous n'aviez pas fait cette réserve légale...

Alors, dans un sens, on touche les revenus, mais, pratiquement, c'est plutôt dans le budget qu'on trouve ces questions-là, parce que, vous, vous le considérez comme dépense fiscale et non pas comme matière relevant du Revenu.

**M. Campeau:** Oui, c'est ça.

**Le Président (M. Chagnon):** Alors, on pourra y toucher demain.

**M. LeSage:** Est-ce que... Même si on veut y toucher demain, M. le Président, moi, je n'ai pas d'objection. J'avais demandé au ministre, dans le temps, s'il avait pris connaissance de l'étude en question. Est-ce qu'il pourrait nous dire, aujourd'hui, s'il a eu le temps d'en prendre connaissance?

**M. Campeau:** Oui, j'ai passé à travers l'étude. C'est une étude à laquelle il vaut la peine de s'arrêter; évidemment, il y a des contradictions. Évidemment, les gens du Fonds de solidarité n'approuvent pas l'étude; ils ont fait faire une autre étude qui prouve le contraire. Alors, ça, on peut s'attacher... Moi, personnellement, j'ai trouvé certains points qu'il faut retenir, mais il faut être très prudent dans l'une et l'autre.

**M. LeSage:** Est-ce que le ministre est disposé, également, à nous informer s'il y a eu d'autres demandes de création de fonds?

**M. Campeau:** Écoutez, je vous avais dit, à ce moment-là, qu'il y en avait d'autres en cours. On verra maintenant au discours du budget ce qui sera accordé.

**Le Président (M. Chagnon):** ...qui est public?

**M. Campeau:** Pardon?

**Le Président (M. Chagnon):** Le Mouvement Desjardins est public. De toute façon, ils ont fait une demande, c'est public.

**M. Campeau:** Mais ça fait longtemps qu'on est en pourparlers avec le Mouvement Desjardins, oui.

**Le Président (M. Chagnon):** C'est ça.

**M. LeSage:** Le contrôle... Il doit sûrement s'exercer un genre de contrôle, je l'espère, de la part du gouvernement; j'aimerais savoir de quel ministère. À savoir où sont investis les montants d'argent du Fonds de solidarité? Qui contrôle les investissements?

**M. Campeau:** Je peux répondre à la question, mais est-ce qu'on ne devrait pas attendre, par exemple... Là, la Commission des valeurs mobilières vient après ça; alors, c'est la Commission des valeurs mobilières qui contrôle, qui supervise le Fonds de solidarité.

**M. Gauthier:** Dans une heure?

**Le Président (M. Chagnon):** Non, dans une demi-heure, trois quarts d'heure, nous allons avoir les gens de la Commission des valeurs mobilières, et ce serait peut-être plus approprié de ramener cette question là.

**M. LeSage:** Alors, vous préféreriez discuter de ce sujet avec les valeurs mobilières, c'est ce que vous me dites?

**M. Campeau:** Oui, avec le président, M. Fortugno.

**Le Président (M. Chagnon):** Ce serait plus dans l'ordre des choses.

**M. Campeau:** Évidemment, ce sont tous des sujets qui sont interreliés, aussi.

**Le Président (M. Chagnon):** Oui, c'est connexe, tout ça. Ce n'est pas fou de poser la question, mais le problème, c'est qu'on a la Commission des valeurs mobilières qui va être ici dans quelques minutes.

**M. LeSage:** M. le Président, je suis d'accord; je vais revenir, de toute façon, tantôt, avec les valeurs mobilières.

**Le Président (M. Chagnon):** Ce qu'on peut faire — en tout cas, à moins que ça crée une entorse ou une hérésie épouvantable...

**M. LeSage:** Non, je n'ai pas de problème, M. le Président.

**Le Président (M. Chagnon):** ...non, non, je parle de mon propre jugement à venir — on pourrait peut-être continuer et finir les crédits du Revenu, et arriver un peu plus tôt avec les institutions financières. Donc, si on a encore une demi-heure aux crédits du Revenu et qu'on arrive 10 minutes plus tôt, 15 minutes plus tôt, pour les crédits des... Mais l'affaire, c'est que... Donc, j'ai dit probablement une hérésie.

**M. Gauthrin:** Bon, bien, est-ce qu'on peut poser d'autres questions?

**M. LeSage:** M. le Président, je vous suggère d'attendre vers 16 h 45, et vous prendrez la décision à ce moment-là.

**Le Président (M. Chagnon):** La commission a préséance sur les leaders. Non?

**M. LeSage:** Non, non, non, la jurisprudence, je l'ai ici.

**Le Président (M. Chagnon):** Continuons.

**M. LeSage:** Tu ne peux pas dépasser 17 heures.

**M. Gauthrin:** Non, mais on pourrait poser des questions, là?

**Le Président (M. Chagnon):** Passe-moi ton petit feuillet. O.K. Oui, M. le député de...

**M. Brien:** Rousseau.

**Le Président (M. Chagnon):** ...Rousseau.

**M. Brien:** Merci, M. le Président.

**Le Président (M. Chagnon):** M. le député de Verdun, vous allez suivre immédiatement.

#### Création d'un centre de perception fiscale

**M. Brien:** On a parlé de la création d'un centre de perception fiscale. J'aimerais savoir en quoi c'est différent de l'actuelle direction au ministère du Revenu.

**M. Campeau:** M. le Président, c'est pour traduire dans la réalité la volonté gouvernementale de responsabilisation des gestionnaires que le gouvernement du Québec s'est inspiré de l'expérience d'agences britanniques, où on dit que ça va très bien. Il a décidé de mettre en place, progressivement, un nouveau cadre de gestion, axé essentiellement sur l'évaluation des résultats, en contrepartie d'une plus grande marge de manœuvre sur les moyens, une plus grande liberté, une plus grande autonomie. Nous autres, au gouvernement, il y a trois projets-pilotes qui sont mis de l'avant: il y a la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances — la CARRA — les Services gouvernementaux — courrier et messagerie — et la Direction générale de la perception, du ministère du Revenu.

Cette Direction générale, ce centre de perception fiscale demeure sous l'autorité du sous-ministre du Revenu. L'objectif poursuivi, là, c'est d'améliorer la récupération des créances fiscales, et ça permet l'aide d'un fonds extrabudgétaire et d'obtenir les ressources nécessaires, d'accélérer le recouvrement des comptes, de financer la prise en charge du recouvrement des créances, de réduire le prix de revient de la perception. C'était M. Cayer, ce matin, qui était ici, qui pourrait peut-être élaborer, si vous avez d'autres questions.

Mais ces centres de services autonomes — les trois dont je viens de parler — ne sont pas destinés à être privatisés. Ils demeurent assujettis aux lois, règlements et aux conventions collectives. Par exemple, à un moment donné, on entendait dire que c'était peut-être le début d'une privatisation et qu'on pourrait sortir ces centres-là du gouvernement, en tout cas, pour celui, sûrement, du ministère du Revenu. Donc, j'ai déclaré, moi, ce matin que je pense qu'on a les compétences nécessaires, au ministère du Revenu, pour bien alimenter ce centre-là, qui, de toute façon, dépend du sous-ministre au Revenu.

**M. Brien:** M. le ministre, où en sommes-nous, présentement? Je veux dire: À quelle étape on en est, présentement, pour un centre fiscal semblable? Est-ce que c'est encore sur la planche à dessin, comme je dirais, ou si c'est plutôt... Je veux dire: Il y a des étapes de franchises?

**M. Campeau:** Il y a des étapes de franchises et il y aura un premier résultat au début de mai.

**M. Brien:** Au début du mois de mai.

**M. Campeau:** Après ça, on verra; ce sera d'autres étapes qui suivront par la suite. Mais la première étape, là, c'en est une qui finit au début de mai. On devrait avoir un rapport, une discussion, pour savoir si on persiste ou non. Jusqu'ici, j'entends dire qu'il y a des résultats encourageants.

**M. Brien:** O.K. Je vous remercie. Je ne sais pas si M. Cayer veut rajouter des choses. C'est...

**M. Campeau:** Ça va? C'est vous qui pourriez peut-être... O.K.

• (16 h 30) •

**Le Président (M. Chagnon):** M. le député de Verdun.

#### Perception des taxes dans les réserves amérindiennes

**M. Gauthrin:** M. le Président, lorsque nous avons eu l'occasion de rencontrer le sous-ministre du ministère du Revenu, on avait abordé avec lui la question de la perception des taxes dans les réserves autochtones. À l'époque, M. Paré, vous nous aviez signalé que, d'une part, un certain nombre de causes étaient sous action judiciaire, sub judice, donc vous ne pouviez pas tellement faire de commentaires. Mais, d'une manière générale, vous disiez: Le ministère du Revenu poursuit lorsqu'il doit poursuivre, lorsque la question est de poursuivre, et, d'autre part, vous signaliez qu'en cas de jugement qui vous était favorable c'était la responsabilité du perceuteur des amendes d'aller percevoir les amendes. Alors, il s'est passé à peu près, je dirais, un certain temps, à peu près une année, depuis que nous nous étions rencontrés. Ma question, c'est: Où en est le dossier avec la perception des impôts sur les réserves autochtones? Les causes que vous avez portées devant les tribunaux il y a un an, est-ce que vous les avez gagnées ou perdues? Dans le cas où vous les avez gagnées, est-ce que vous avez été en mesure de collecter les montants que vous deviez collecter? Autrement dit, je vous demanderais de faire le point sur la question.

**M. Campeau:** Est-ce que M. Croteau, pour les détails... Est-ce que M. Croteau est expert?

**Une voix:** Non, ce serait plutôt moi et M. Brochu, pour commencer.

**M. Campeau:** Allez-y.

**Le Président (M. Chagnon):** Nommez-vous avant, s'il vous plaît.

**M. Paré (Pierre-André):** Pierre-André Paré.

**Le Président (M. Chagnon):** Merci beaucoup.

**M. Paré (Pierre-André):** Excusez-moi, M. le Président.

**Le Président (M. Chagnon):** Je peux bien vous reconnaître tout le temps, mais on ne vous reconnaîtra pas quand on va refaire la retransmission des galées.

**M. Paré (Pierre-André):** Effectivement, on avait discuté du problème des réserves indiennes l'an passé et on avait établi un certain montant d'argent qui

pouvait être en suspens sur des cotisations qui étaient anciennes ou des vérifications qu'on avait faites. Il y a eu un jugement qui a été rendu au mois de juillet, si je me souviens bien, ou au mois d'août qui n'est pas sur le fond de la question, concernant les réserves de Kahnawake et de Kanesatake. Ce jugement-là, c'est une injonction où la juge Grenier dit: À l'avenir, les gens qui sont sur les réserves indiennes et qui font des ventes à des non-Indiens doivent s'occuper de percevoir des taxes et ils doivent le faire selon les règles, selon les livres, maintenir la comptabilité appropriée.

Pour ce qui est des situations ou des cotisations qui étaient antérieures à cela, la juge dit: Il faudra trancher sur le fond, et on suspend la cotisation qui avait été faite, c'est-à-dire qu'elle est là jusqu'à temps que le fond soit jugé. Par ailleurs, les montants...

**M. Gauthrin:** Est-ce que je peux me permettre de vous poser une question? Dans les autres cas, c'est-à-dire, si c'était un citoyen normal qui va en appel d'une décision de cotisation, il est obligé quand même de verser sa cotisation et, après, d'aller devant une cour de justice, c'est-à-dire en procédure. Mais ça ne suspend pas le paiement de la cotisation.

**M. Paré (Pierre-André):** Dans ce cas-là, la juge Gosselin a rendu son jugement en disant: On suspend les cotisations...

**M. Gauthrin:** Ah! on suspend les cotisations.

**M. Paré (Pierre-André):** ...et on suspend toute procédure qui a été prise par le ministère du Revenu, y compris la fermeture des stations d'essence, etc. On suspend tout ça, on remet tout ça en force, sauf qu'à partir d'aujourd'hui et jusqu'à temps que le fond de la question soit réglé, lorsqu'il y a des ventes à des non-Indiens, vous devez respecter la règle de collecter...

**M. Gauthrin:** La TPS.

**M. Paré (Pierre-André):** ...les taxes. Alors, on suit ces groupes-là de la même façon qu'on suit le reste de la population concernant le paiement des taxes et on se conforme au voeu du juge qui dit: Bon, bien, ce qui est sur le fond, on attend. Puis, quand le juge décidera, bien... Et là, sur ça, je ne peux pas aller plus loin.

**M. Gauthrin:** Donc, pratiquement, suite à ce jugement d'août 1994, actuellement, la perception des taxes de vente et des taxes sur l'essence sur les réserves indiennes, là, vous recevez votre dû.

**M. Paré (Pierre-André):** Là, je vous rappelle que le jugement dont il est question, c'est sur les réserves de Kahnawake et de Kanesatake.

**M. Gauthrin:** Oui, absolument. Vous avez raison.

**M. Paré (Pierre-André):** Et on suit, sur ces réserves-là, les gens qui ont à faire les remises de la même façon qu'on suit le reste de la population.

**M. Gauthrin:** Ma question est quand même un peu plus précise. Je comprends que vous suivez, mais est-ce que vous recevez?

**M. Paré (Pierre-André):** Ce que je peux vous dire, c'est qu'on fait le même travail avec les gens qui sont sur ces réserves-là de la même façon qu'on le fait avec les autres, parce que, en vertu de... Je ne veux pas me réfugier derrière un article, mais l'article 69 m'empêcherait de vous donner une liste des personnes qui, oui, font des remises et celles qui, non, ne font pas des remises, que ce soit sur une réserve ou que ce ne soit pas sur une réserve.

**M. Gauthrin:** Ça, je comprends ça.

**M. Paré (Pierre-André):** Alors, c'est pour ça que je vous dis: On les suit de la même façon que les autres.

**M. Gauthrin:** Vous les suivez de la même façon.

**M. Paré (Pierre-André):** Oui.

**M. Gauthrin:** Et est-ce que je peux vous poser la question: Est-ce qu'il y a des causes qui sont portées devant les tribunaux dans ces cas-là?

**M. Paré (Pierre-André):** Dans ces cas-là, étant donné que, dans le cas de Kahnawake et de Kanesatake, on doit attendre sur le fond...

**M. Gauthrin:** Non, non, pas sur le fond, suite à, parce que... J'essaie de reposer d'une autre manière...

**M. Campeau:** M. le Président...

**M. Gauthrin:** ...ma question à laquelle vous n'avez pas voulu me répondre au début.

**M. Campeau:** M. le Président...

**Le Président (M. Chagnon):** M. le député de Verdun... M. le ministre.

**M. Campeau:** ...c'est une question fort délicate. Il faudrait presque que le sous-ministre ait son avocat, avant de parler, à côté de lui, puis que l'avocat parle. C'est très délicat. Moi aussi, en tout cas, parce que je suis dans le milieu maintenant, j'ai appris. Une question comme ça, le sous-ministre, il ne veut pas répondre. Et je ne voudrais pas, d'autre part, penser qu'on veut manquer de respect à la commission.

**M. Gauthrin:** C'est bien. Est-ce que M. Brochu veut faire des commentaires? Je ne poserai pas d'autres questions.

**M. Brochu (André):** Non, je n'ajouterai pas à ce que le sous-ministre a dit.

**M. Gauthrin:** Est-ce que je peux — sans vouloir vous forcer dans vos retranchements... Dans une situation... Parce que je comprends aussi qu'il y a une question délicate, et mon but, ce n'est pas de vous mettre en situation... par un jeu de questions, de vous faire dire ce que vous ne voulez pas dire. Est-ce que, lorsque vous pourriez parler, c'est-à-dire lorsqu'il y aura suffisamment de... est-ce que vous seriez assez aimable de transmettre un état de la question à la commission? Je comprends qu'actuellement il y a des choses qui sont en cause, il y a des choses qui ne le sont pas. Il y a, à un moment ou l'autre, où vous pourriez faire le point...

**Le Président (M. Chagnon):** M. le député de Verdun, vous savez comme moi qu'évidemment, d'une part, vous, vous avez l'immunité parlementaire, mais que le sous-ministre ne l'a pas. D'autre part, l'article 35 de notre règlement qui prévaut pour la Chambre prévaut aussi pour nos commissions parlementaires. Vos questions, à date, entraînent dans le cadre de l'article 35, mais je peux comprendre aussi que, la cause étant en appel, on soit susceptible d'être plus prudent sur la façon d'y répondre.

**M. Gauthrin:** C'est pour cela, M. le Président, si vous me permettez, que je n'ai pas poursuivi mes questions, mon questionnement. Mais je reprends quand même à ma question qui reste non pas touchée du tout, c'est: Lorsque la cause sera entendue et jugée...

**Le Président (M. Chagnon):** Oui.

**M. Gauthrin:** ...est-ce que le ministre ou le sous-ministre pourrait transmettre à la commission un état de la question sur ce qui a été décidé? C'est exactement...

**Le Président (M. Chagnon):** Ça, c'est tout à fait... C'est parfait, ça.

**M. Gauthrin:** Et je n'ai pas voulu, si vous me permettez, si vous regardez les galées...

**Le Président (M. Chagnon):** Non, non, et je vous en félicite, d'ailleurs.

**M. Gauthrin:** ...une fois que...

**Le Président (M. Chagnon):** Je vous en félicite.

**M. Campeau:** M. le...

**M. Gauthrin:** Je n'ai pas du tout essayé de mettre en difficulté...

**Le Président (M. Chagnon):** M. le ministre.

**M. Gauthrin:** ...le sous-ministre à ce moment-là.

**Le Président (M. Chagnon):** Non, non, j'ai compris ça aussi.

**M. Campeau:** M. le Président, lorsqu'on pourra le faire, on le fera. Mais, en disant ça, je vous dis que, avant de faire ça, on va sûrement aller se chercher un avis légal et, si, légalement...

**M. Gauthrin:** Je comprends tout à fait.

**Le Président (M. Chagnon):** Non, mais la question...

**M. Campeau:** ...ça peut être fait...

**Le Président (M. Chagnon):** Vous allez avoir un jugement un bon matin...

**M. Campeau:** Mais il y a plus que ça. L'article 69 du ministère du Revenu, c'est compliqué, ces affaires-là. Tout ce que je veux dire: On n'est pas supposé dévoiler quoi que ce soit sur un client, à moins qu'il l'autorise. Alors, c'est des renseignements qu'on donne qui sont fort délicats. Alors, moi, je dis: Oui, en autant que, même une fois que tout est fini, on ait la certitude qu'on peut parler.

**M. Gauthrin:** Tout à fait d'accord avec vous. Je ne vous pousse pas. Je ne vous pousse pas plus. Je comprends la situation dans laquelle vous êtes là, mais, lorsque vous serez en mesure de nous informer, on serait intéressés de ce côté-ci de la commission, et j'imagine que ça touche aussi mes collègues du côté ministériel, à avoir un état de la situation.

**Le Président (M. Chagnon):** Une question au directeur du contentieux sur le même sujet. Quand il y a une cause qui touche un individu ou une corporation, est-ce qu'il y a une interdiction de dévoiler le nom du cotisé?

**M. Brochu (André):** André Brochu. Non, lorsque c'est devant les tribunaux, ça devient, à ce moment-là, public. Les seules règles qui nous gouvernent sont les règles du sub judge, tant que le jugement n'est pas prononcé.

**Le Président (M. Chagnon):** C'est ça. Voilà. Voilà. Ça, je comprends. C'est pour ça que...

**M. Brochu (André):** Donc, à ce moment-là, en ce qui concerne les causes auxquelles le député réfère, lorsque le jugement sera prononcé sur le fond, il n'y aura pas d'inconvénient à ce qu'on lui fasse parvenir — et il pourra par ailleurs l'obtenir de lui-même, de sa propre initiative — le jugement.

**Le Président (M. Chagnon):** C'est ce que je comprenais.

**M. Brochu (André):** Par ailleurs, pour ce qui pourrait déborder le jugement, le ministre a un excellent réflexe en référant à l'article 69.

**Le Président (M. Chagnon):** C'est beau.

**M. Gauthrin:** J'ai terminé mes questions sur cette question-là, compte tenu de la situation un peu particulière.

**Le Président (M. Chagnon):** M. le député de Rousseau.

**M. Brien:** Merci, M. le Président. En regardant un petit peu plus attentivement le cahier d'étude des crédits 1995-1996, on s'aperçoit que le compte Gestion TPS — c'est à la page G — s'élève à 81 384 000 \$. M. le ministre, ma question est la suivante: Est-ce que le gouvernement fédéral se trouve à rembourser le gouvernement du Québec entièrement ce que ça lui coûte pour percevoir la TPS? Parce que je suppose que, là, ce sont des frais de gestion, d'administration des employés qui y travaillent, qui travaillent à la gestion de la perception de la TPS.

**M. Campeau:** Si vous le permettez, M. le Président, je demanderais à M. Roy de donner la réponse.

**Le Président (M. Chagnon):** M. Roy.

**M. Roy (Onil):** Onil Roy, Direction générale de l'administration. Alors, la perception de la TPS ou ce que nous rembourse le fédéral, c'est, en fait, 50 % des coûts conjoints de perception de la TPS et de la TVQ. Et le total des sommes en cause est établi par rapport, bien sûr, aux ressources qu'on y consacre, mais jusqu'à concurrence d'un plafond qu'établit le gouvernement fédéral, lequel plafond est l'équivalent de ce que ça lui en coûterait lui-même, compte tenu de ce que ça lui en coûte ailleurs au Canada, s'il percevait la taxe au Québec.

● (16 h 40) ●

Donc, il établit ce plafond, nous gérons conjointement les deux taxes, et, jusqu'à concurrence de 50 %, c'est-à-dire jusqu'à concurrence de ce plafond, mais qui est 50 % du total des coûts de perception de la TVQ et de la TPS, le fédéral nous rembourse. Et c'est basé, donc, sur les ressources qui y sont consacrées: coût direct plus une majoration de 74 % qui vise à couvrir les frais généraux applicables à la perception de la taxe. Donc, ce sont les salaires des personnes plus 74 % qui visent à couvrir les loyers, les frais de voyage, les bénéfices marginaux et tout autre coût semblable. Ce qui fait qu'une réponse simple à votre question c'est qu'effectivement le fédéral supporte l'entière des coûts relatifs à la perception de la TPS, mais, s'il devait y avoir des

économies reliées à la perception conjointe des deux taxes, il en bénéficierait également.

**M. Brien:** Ça répond à ma question. Merci beaucoup.

**Le Président (M. Chagnon):** M. le député de Bellechasse.

**M. Lachance:** Merci, M. le Président. M. le Président, comme ça doit vous arriver et à plusieurs parlementaires, lorsqu'on rencontre des commettants, que ce soit à l'épicerie — parce que ça m'arrive d'aller faire l'épicerie, c'est une forme d'hygiène mentale — ou encore au restaurant — et ça s'impose à l'occasion...

**Le Président (M. Chagnon):** Une forme d'hygiène tout court.

**M. Lachance:** ...nous nous faisons accoster par des commettants, par des citoyens qui disent: Ah! j'ai un député à la portée de la main, donc je lui fais part de mes préoccupations.

**M. Gauthrin:** Ils te reconnaissent tous?

**M. Lachance:** Dans Bellechasse, oui.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Lachance:** Oui. Voyez-vous, dans un comté rural, qu'on nous aime, qu'on ne nous aime pas, on nous connaît. C'est un avantage. Alors, je suis certain que le député de Saint-Louis, dans Westmount—Saint-Louis...

**Le Président (M. Chagnon):** Méfiez-vous...

**M. Lachance:** ...il doit y avoir encore des personnes qui ne le reconnaîtraient pas.

**Le Président (M. Chagnon):** Les gens déménagent pour venir me voir dans le comté.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Campeau:** ...même une agence de crédit dans son comté.

**M. Lachance:** Ah bon!

**Le Président (M. Chagnon):** Absolument.

**M. Lachance:** Toujours est-il que, récemment, je me faisais accoster par une restauratrice, Mme Lucie Gagnon, de Sainte-Claire-de-Bellechasse...

**Le Président (M. Chagnon):** Qui restaure ou qui fait de la restauration?

**M. Lachance:** Qui gagne sa vie dans la restauration.

**Le Président (M. Chagnon):** Je voudrais tout de suite vous arrêter, M. le député de Bellechasse.

**M. Lachance:** Ah! il n'y a pas de problème. Ce n'est pas une question de confidentialité, là, c'est juste une question générale.

**Le Président (M. Chagnon):** Le fait de nommer quelqu'un ici, déjà, risque de cibler cette personne dans l'avenir.

**M. Lachance:** Ça ne pose pas de problème, vous allez voir dans la suite des événements.

**Le Président (M. Chagnon):** Tant pis pour elle.

**M. Lachance:** Elle me faisait remarquer... Ce n'est pas un cas personnel, c'est un cas qui s'adresse à beaucoup de commerçants, d'entrepreneurs qui se sentent, excusez l'expression, emmerdés par le système, par les monceaux de règlements et de lois, et elle me faisait une remarque que je trouvais assez judicieuse: Pourquoi quelqu'un au gouvernement ne nous faciliterait pas la vie...

**Le Président (M. Chagnon):** Oui, pourquoi?

**M. Lachance:** ...en ayant un guichet unique en ce qui concerne les nombreux permis auxquels nous sommes soumis, permis de restauration, permis de boisson, la remise de TPS, de TVQ, les remises d'employeurs, et tout ça? On sait qu'il y a différents numéros qui sont rattachés à l'entreprise. Alors, vous voyez qu'il n'y a pas de problème là, même en identifiant la personne.

**Le Président (M. Chagnon):** Ce n'est pas la première fois qu'on entendait ça.

**M. Lachance:** Non, j'imagine. Mais ça ne se fait pas. Pourquoi ça ne se fait pas? Est-ce que le ministère du Revenu ne serait pas l'endroit...

**M. Gauthrin:** C'est l'autre façon de gouverner.

**Le Président (M. Chagnon):** L'autre façon de gouverner...

**M. Lachance:** ...ne serait pas l'endroit adéquat pour envisager de faciliter la vie à ces gens-là qui doivent faire des rapports à droite et à gauche et pour toutes sortes de raisons? Je comprends que c'est une question qui n'est peut-être pas nécessairement facile. Je ne vous demande pas une réponse spontanée. Mais est-ce qu'on pourrait envisager de faciliter la vie à ces personnes qui besognent souvent plusieurs heures pour gagner leur vie?

**Le Président (M. Chagnon):** Oui, M. le ministre, pourquoi vous ne réglez pas ça?

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**Une voix:** Ça s'en vient.

**Une voix:** Pourquoi vous ne l'avez pas réglé, vous autres?

**Le Président (M. Chagnon):** Parce qu'on attendait M. le ministre.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Campeau:** M. le Président, je pense que...

**M. Gauthrin:** Il fallait bien qu'on vous laisse encore un peu de travail à faire.

**Une voix:** Oui, et comment dire!

**M. Campeau:** Je pense, M. le Président, que c'est une excellente remarque. On a commencé à la Commission des normes du travail, et c'est un effort qui doit se faire par tous les gouvernements, quand ils se succèdent, de tâcher de simplifier les choses. Je pense que notre gouvernement a ça dans son programme, tâcher de simplifier. Et ça prend des ministres qui s'entendent puis qui n'ont pas peur de se sentir envahis. Par exemple, la Commission des normes du travail, la collection, ma collègue de l'Emploi aurait pu vouloir garder ça chez elle. Elle a accepté que ce soit le Revenu qui collecte ça. Il ne faut pas que les gens pensent que leur domaine est envahi.

**M. Lachance:** Effectivement...

**M. Campeau:** Et je vous dirais que c'est là peut-être un des objectifs du premier ministre quand il donne au même individu le poste, par exemple, de ministre des Finances et de ministre du Revenu. Il croit que, ce faisant, il peut y avoir une meilleure coordination entre les deux ministères et qu'on peut simplifier éventuellement toutes les formules qu'on a à remplir. Là-dessus, il faut ajouter le ministère de l'Industrie et du Commerce, dont il faut la coopération. Il faut un peu la coopération de tout le monde. Ça prend un gouvernement — et ça prend un premier ministre — qui veut simplifier les choses pour qu'il donne des commandes à chacun de ses ministres de travailler ensemble là-dessus. Moi, en tout cas pour ma part, j'ai l'intention de faire mon bout de chemin, en autant que je suis concerné, en ayant deux ministères, sur ce qu'on va pouvoir simplifier.

**M. Lachance:** Vos propos me rassurent, M. le ministre, sauf que nous constatons depuis au moins 25 ans qu'il y a de la bonne volonté manifestée par les

différents gouvernements qui se sont succédé dans ce domaine-là, et, concrètement, on réalise que, pour les gens concernés, il n'y a pas beaucoup d'amélioration. Ça devient de plus en plus complexe et de plus en plus difficile de s'y retrouver. Alors, je ne mets pas du tout en doute votre bonne foi, mais je pense que ça va prendre un bras vigoureux en quelque part pour dire non seulement que c'est souhaitable, mais qu'on le fait. Et je comprends que c'est compliqué parce que ça concerne souvent deux, trois et même parfois quatre ministères ou organismes gouvernementaux.

**M. Campeau:** Ce qu'on voit bien, c'est qu'il y a des choses à simplifier à l'intérieur de notre gouvernement, comme vous dites, M. le député de Bellechasse. En plus de ça, je peux vous donner une recette qui en simplifierait beaucoup. Moi, je peux vous faire une suggestion: on aurait juste un rapport d'impôt à remplir et on aurait juste une taxe à payer, une taxe de vente du Québec; la TPS, on ne la paierait plus.

**M. Gauthrin:** Vous êtes prêt à supprimer le ministère du Revenu?

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Lachance:** J'endosse tout à fait cette proposition, M. le ministre.

**M. Gauthrin:** Vous êtes prêt à le supprimer, comme dans les autres provinces? C'est ça?

**Le Président (M. Chagnon):** C'est un point de vue que tous les Canadiens, à part les Québécois, connaissent déjà.

**M. Gauthrin:** Il n'y a pas de problème.

**M. Campeau:** Je vous dirais qu'ici, en tout cas, ça irait très bien.

**Le Président (M. Chagnon):** M. le député de Verdun.

**M. Gauthrin:** Non, M. le Président, je crois que le député de Hull a des questions à poser avant moi.

**Le Président (M. Chagnon):** Je m'excuse. M. le député de Hull.

**M. LeSage:** M. le Président, j'aimerais qu'on revienne aux moyens de perception, les moyens établis par le ministère. On sait, M. le ministre, que votre collègue, en ce qui concerne le travail au noir dans la construction, a fait adopter une loi qui, semble-t-il, a des dents et, si elle n'en a pas assez, elle va y mettre des crocs. Il semblerait que ça va porter fruit. D'ailleurs, je suis à même de me rendre compte dans le comté que plusieurs des personnes qui travaillent au noir ne veulent

plus travailler au noir. Alors, tant mieux si ça peut enrayer le travail au noir dans la construction. Ce que j'aimerais savoir...

**M. Campeau:** Vous pouvez faire une intervention en Chambre, demain, là-dessus.

**M. LeSage:** Je peux peut-être la faire, mais je vais attendre de connaître votre réponse en ce qui concerne vos dossiers à vous.

**M. Campeau:** O.K.

### Économie souterraine (suite)

**M. LeSage:** Vous avez admis qu'il y avait du travail au noir qui se faisait, que ce soit dans le tabac, que ce soit dans la boisson, il y en a eu un peu partout, il y en a encore. On voit dans le journal... Un collègue de votre formation politique parlait tantôt que des coiffeurs voulaient passer au noir s'il n'y avait pas entente. Bon. Puis il n'y a pas juste les coiffeurs, M. le ministre, il y a d'autres domaines où il se fait du noir. J'aimerais savoir de votre part quels sont les moyens que vous mettez en place. Est-ce que nos lois existantes, est-ce que les pénalités sont suffisantes pour décourager le noir ou est-ce qu'elles ne sont pas suffisamment fortes, justement, pour décourager le noir qui se fait encore et qui peut, pourrait s'accroître? Et, ça, ça vient à l'encontre des honnêtes citoyens, des honnêtes payeurs de taxes et d'impôts. Est-ce que votre ministère va faire quelque chose dans ce sens-là, et quoi?

**Le Président (M. Chagnon):** M. le ministre. Visa le noir, tua le blanc.

**M. Campeau:** Justement. Si le député voulait être patient, peut-être que je lui fournirai certaines indications après le discours du budget, ou bien, non, il les verra ce soir-là dans le discours du budget. Chose certaine...

**Le Président (M. Chagnon):** À quelle date?

**M. Gautrin:** Est-ce qu'il faut être patient longtemps?

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Gautrin:** Si on pouvait savoir quand, là. Dites-nous si on doit attendre longtemps, longtemps, longtemps.

**M. Campeau:** Je peux vous donner une bonne indication, ce n'est pas la semaine prochaine.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

• (16 h 50) •

**M. Gautrin:** Ça, on a été capables de trouver ça tout seuls.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**Le Président (M. Chagnon):** On aurait eu un budget au noir.

**M. LeSage:** M. le ministre, vous conviendrez avec moi qu'on peut aller se faire couper les cheveux, les deux, puis le barbier ou le coiffeur va nous dire: C'est 14 \$. On lui donne un 20 \$, on lui dit: Donne-moi un 5 \$ puis garde une piastre de pourboire. Puis on ne le sait pas, où va l'argent. Ce n'est des cachettes pour personne, ça. Est-ce qu'il y a des moyens qui peuvent être mis sur pied pour que l'argent qui doit être perçu, que ce soit chez le coiffeur ou ailleurs, pour que l'argent soit collecté à bon escient et remis au gouvernement? Est-ce que vous avez, sans me donner les détails parce que...

**M. Campeau:** Non, non.

**M. LeSage:** ...il semblerait que vous voulez attendre le discours du budget.

**M. Campeau:** Non, non, non, mais votre question telle que vous la stipulez, je la trouve très... On peut répondre, certain. Je vais demander à M. Croteau, si vous voulez, de vous dire ce qu'on fait, nous autres, au ministère du Revenu, pour ça, parce que les...

**Le Président (M. Chagnon):** Vous n'êtes pas obligé de toucher à rien, ça part tout seul.

**M. Croteau (Bertrand):** Pardon?

**Le Président (M. Chagnon):** Ça part tout seul, ça.

**M. Gautrin:** Ça part tout seul.

**M. Croteau (Bertrand):** Oui. Merci.

**M. Gautrin:** C'est ce monsieur-là qui part ça pour vous.

**Le Président (M. Chagnon):** Nommez-vous, par exemple, M. Croteau.

**M. Croteau (Bertrand):** Bertrand Croteau, sous-ministre adjoint à la vérification. Alors, comme je l'ai indiqué un petit peu ce matin, c'est que nous avons des programmes d'interventions particulières sur le travail au noir et tout ce qui concerne l'évasion fiscale. Conjointement avec le fédéral, nous avons affecté des équipes à cette problématique-là depuis juin dernier à peu près. Le fédéral a investi sur le territoire québécois 150 personnes qui travaillent à différents titres et sur

différents dossiers. Nous en avons investi 90. Et, conjointement, nous essayons de nous partager l'ensemble du travail. Évidemment, on cible actuellement des secteurs où ça nous semble prioritaire et plus difficile — et j'indiquais l'alcool, les vidéopokers, le travail dans la construction — mais on fait aussi les autres secteurs sur une base d'échantillonnage. Dans nos vérifications habituelles, on va voir les coiffeurs, on va voir le troc, on va voir différents secteurs où on pense qu'il y a des activités. Alors, nous sommes présents autant que possible sur toutes les activités du travail au noir. Et c'est un plan conjoint qui se développe selon les priorités et notre capacité d'intervention.

#### **Voyages à l'extérieur du Québec pour vérification de livres**

**M. LeSage:** M. le Président, toujours dans la perception. Une firme qui a son siège social à Ottawa, par exemple, et qui fait affaire au Québec, à Hull, à Montréal, avez-vous l'autorité ou est-ce que cette firme-là doit mettre à votre disposition ses livres? Et, sinon, est-ce que vous avez autorité pour aller vérifier à Ottawa ses livres et est-ce qu'elle se doit de les mettre à votre disposition?

**Le Président (M. Chagnon):** Votre compagnie est incorporée où?

**M. LeSage:** Bien, ça peut être une charte canadienne.

**Le Président (M. Chagnon):** Parce que c'est différent.

**M. LeSage:** Ça peut être une charte américaine, ça pourrait être quelqu'un de New York.

**M. Campeau:** Il y a des moyens là-dessus. M. Croteau, vous voulez bien répondre?

**Le Président (M. Chagnon):** M. Croteau.

**M. Croteau (Bertrand):** Oui. Évidemment, toute corporation qui fait affaire au Québec est sujette à l'application des lois du Québec, et nous avons accès aux livres là où ils se trouvent pour ses activités au Québec. Et nous faisons de la vérification à travers le Canada et aussi aux États-Unis envers des corporations qui font affaire au Québec. Et il n'y a aucune difficulté, on nous ouvre les livres quand on a à aller voir.

**M. LeSage:** Je vous pose la question, M. le ministre, parce que je regarde dans votre document, vous avez un M. Jean Pérusse; il est allé à Nashville, 4 203,42 \$. Il est retourné le 26 mai, 3 476,06 \$. Il est allé à Oklahoma, 3 463 \$. Il est allé dans l'État du Connecticut puis dans l'État de New York, février,

mars, 2 921 \$. Est-ce que ces compagnies n'ont pas une place d'affaires au Québec et est-ce que votre ratio de un pour 10 s'applique dans ces cas-là?

**M. Campeau:** Savez-vous, c'est une bonne question, ça, M. le Président. On va au moins apprendre à compter un pour 10, si c'était rentable de le faire. M. Croteau. Si vous le permettez, M. le Président.

**Le Président (M. Chagnon):** Bien sûr.

**M. Croteau (Bertrand):** Bertrand Croteau, sous-ministre adjoint à la vérification. Effectivement, nous avons accès aux livres, et on effectue des vérifications qui donnent des rendements très intéressants à l'étranger sur l'ensemble des dossiers qu'on peut couvrir. Les deux personnes auxquelles vous avez fait référence sont nos spécialistes du travail à l'extérieur, et ils voyagent régulièrement, comme ça, pour aller vérifier les livres. C'est que, dans plusieurs corporations, les corporations à succursales, elles n'ont pas toute l'information, au niveau de la succursale, pour nous fournir l'information des données corporatives qui sont utiles à notre vérification. Alors, il faut aller sur place pour le faire et c'est ce que nous faisons.

**M. LeSage:** Est-ce qu'il est possible que ces gens doivent se rendre en Europe?

**M. Croteau (Bertrand):** On n'a pas eu d'activité en Europe à date, non.

**Le Président (M. Chagnon):** Ni au Japon.

**M. LeSage:** Est-ce qu'il n'y a pas d'autres firmes, que ce soit de l'Orient, l'Extrême-Orient, d'autres continents qui font affaire au Québec pour lesquelles vous devez également vous rendre dans ces pays pour faire de la vérification?

**M. Croteau (Bertrand):** En principe, on pourrait dire oui. En pratique, on n'est pas allés ailleurs qu'aux États-Unis à date, ou à travers le Canada. Toujours, la vérification est sur une base d'échantillonnage. S'il y avait des dossiers particuliers qui surgissaient, on pourrait avoir à y aller.

**M. LeSage:** M. le ministre...

**Le Président (M. Chagnon):** M. le député de Hull.

**M. LeSage:** ...l'automne dernier, vous avez déposé et fait adopter un projet de loi pour améliorer les relations avec les contribuables. Je pense que c'est un dossier — vous l'avez mentionné, en tout cas — qui vous tenait à coeur. Vous avez également un projet de loi qui est déposé présentement, le projet de loi 71, si

ma mémoire m'est fidèle, qui fait encore en sorte qu'on va améliorer les relations avec votre ministère. Il y avait au début une quarantaine de recommandations qui avaient été déposées...

**Une voix:** Quarante-trois.

**M. LeSage:** ...43, pour être exact. On en a attaqué quelques-unes avec votre projet de loi adopté en décembre, puis on va en attaquer quelques-unes encore avec le projet de loi 71, qui sera à l'étude prochainement par cette commission. Ça porte à combien le nombre des recommandations touchées? Il en reste combien? Et lesquelles resteraient à toucher et pourquoi on n'y touche pas encore au moment où on se parle?

**M. Campeau:** Bon. À l'heure actuelle, je sais qu'il y en a 33 d'implantées, il en reste 10.

(Consultation)

**M. Campeau:** On me rapporte qu'il y en a certaines qui relèvent d'autres ministères.

**Le Président (M. Chagnon):** Est-ce que vous pouvez nous en donner la liste?

**M. Campeau:** Je pense que oui.

**Le Président (M. Chagnon):** M. le député de Hull...

**M. LeSage:** Oui.

**Le Président (M. Chagnon):** ...si on avait la liste plutôt que de se les faire nommer, et je sais que votre collègue de Verdun voulait poser une question, ce serait la dernière avant... Il est l'heure de passer à l'adoption des crédits. Si on demandait au ministre de nous donner la liste...

**M. LeSage:** D'accord, M. le Président, compte tenu du temps. Je pense que le ministre pourrait nous fournir le détail à une séance ultérieure ou le déposer à une séance ultérieure. Pas de problème avec ça.

**Le Président (M. Chagnon):** Ou pourrait nous le déposer, je ne sais pas quand, le plus tôt possible. Le Secrétariat va le prendre.

**M. Campeau:** On n'a aucune objection à vous déposer celle-là.

**Le Président (M. Chagnon):** O.K. Est-ce que vous avez des questions supplémentaires qui demanderaient un dépôt, M. le député?

**M. LeSage:** Non, ça va, M. le Président.

**Le Président (M. Chagnon):** Alors, M. le député de Verdun.

### Stratégie de développement du parc informatique

**M. Gautrin:** M. le Président, je voudrais profiter de l'occasion qu'on a de rencontrer les dirigeants du ministère du Revenu pour poser une question sur la stratégie de développement du parc informatique. Vous êtes un énorme consommateur d'informatique. Vous avez, j'ai cru comprendre, choisi de ne plus suivre les politiques d'impartition, puisqu'il y a eu un changement de gouvernement qui n'a pas retenu les politiques d'impartition dans ses priorités. Je crois que c'est un choix gouvernemental actuellement qu'on ne discutera pas, même si je ne le partage pas. Quelle est votre stratégie de développement sur le plan informatique pour la prochaine année? Je vous rappellerai que régulièrement, chaque fois qu'on étudie les engagements financiers, on voit des achats d'appareils, etc. Alors, c'est quoi, votre stratégie de développement pour l'informatique pour l'année qui est en cours? Autrement dit, dans les crédits, qu'est-ce que vous prévoyez développer?

**M. Campeau:** Bien, M. le Président, je suis content d'une question comme ça. Dans mon discours du début, j'ai parlé de projets et, là-dessus, si on veut élaborer plus, je pense que M. Gariépy serait plus en mesure que moi pour donner les détails.

**M. Gautrin:** Bon. Mais vous êtes déjà un énorme consommateur...

**M. Campeau:** Ah oui! vous avez raison là-dessus.  
● (17 heures) ●

**M. Gautrin:** La commission a déjà eu l'occasion de visiter le ministère du Revenu et de visiter à la fois tout le travail de micrographie que vous faites, la gestion des banques sous forme de microfiches...

**Le Président (M. Chagnon):** M. le député de Verdun, on vous remercie de cette énumération. On va demander au répondeur de répondre rapidement, parce que je dois clore les travaux de cette commission d'ici trois minutes et passer au vote.

**M. Gautrin:** À moins de pouvoir leur laisser la chance. Quand même, le domaine de l'informatique est important dans ce ministère, monsieur.

**Le Président (M. Chagnon):** Parce que j'ai un ordre de la Chambre de commencer à 17 heures, 18 heures et 19 heures.

**M. Gautrin:** Bien, alors, écoutons.

**Le Président (M. Chagnon):** Vu que les ordres sont les ordres.

**M. Gariépy (André):** André Gariépy, directeur général, technologies de l'information. Très brièvement, le ministère, comme vous l'avez dit, a fait des choses au niveau de la micrographie dans ces dernières années. Mais, disons, dans l'année qui vient, au-delà, disons, de supporter les nouveaux projets, les nouvelles voies dont il a été fait mention, là, perception de pensions alimentaires, IFTA, et tout ça, il devra faire les développements conséquents à ces projets-là.

Sur le plan de la technologie proprement dite, le projet de consolidation des centres va faire en sorte que le centre va être pris en main par les Services gouvernementaux, mais cela ne touche pas le développement des applications pour le ministère proprement dit. Donc, il va demeurer maître de ses développements, de ses orientations technologiques, et il va maintenant centrer ses développements sur la micro-informatique et sur ce qu'on appelle les clients-serveurs, la technologie nouvelle. On a parlé un petit peu plus tôt d'Internet. Alors, le ministère va essayer, va continuer à innover...

**M. Gauthrin:** De rentrer sur le réseau, de vous structurer en réseau.

**M. Gariépy (André):** Oui, voilà. Alors, au niveau de l'innovation, on a innové dans le passé au niveau de la micrographie, au niveau, disons, de l'utilisation des nouvelles technologies, autoroute de l'information, par exemple. Alors, le ministère va s'inscrire dans les prochaines semaines, là, dans le réseau Internet. Il va également utiliser des nouvelles plates-formes de développement basées sur la micro-informatique. Alors, des projets comme IFTA, comme la perception de pensions alimentaires vont être développés sous les nouvelles technologies versus les technologies existantes, qui vont continuer à demeurer pour les traitements de masse. Mais, au niveau du support à la gestion, les nouvelles technologies permettent d'innover en cette matière, et le ministère s'oriente résolument dans cette direction.

**Le Président (M. Chagnon):** Je vous remercie. Maintenant...

**M. Gauthrin:** M. le Président, est-ce que ce serait possible de demander au ministre de pouvoir nous déposer un résumé d'une page ou deux sur cette question-là?

**Le Président (M. Chagnon):** Oui, sûrement. M. le ministre.

**M. Campeau:** Avec plaisir.

**Le Président (M. Chagnon):** O.K. Ça va.

**M. Campeau:** Bien, M. le Président.

**M. Gauthrin:** Et de l'envoyer au secrétaire de la commission, qui nous le fera parvenir avec déférence.

**Le Président (M. Chagnon):** En deux mots, on aurait aimé vous garder encore plus longtemps. Peut-être qu'une prochaine année vous serez demandé encore plus longtemps. Il semble qu'on ait une pénurie... non pas de réponses aux questions; je pense que les réponses ont été satisfaisantes. Et nous sommes à l'heure où je devrai procéder à l'adoption des crédits.

#### Adoption des crédits

Est-ce que les crédits du programme 1, Administration fiscale, sont adoptés? Vous n'êtes pas obligé de répondre oui.

**M. Gauthrin:** Adopté.

**M. LeSage:** Sur division.

**Le Président (M. Chagnon):** Sur division. Est-ce que l'ensemble des crédits budgétaires du ministère du Revenu pour l'année financière 1995-1996 sont adoptés?

**M. LeSage:** Sur division.

**Une voix:** Adopté.

**Le Président (M. Chagnon):** Alors, ils sont adoptés à la majorité. Alors...

**M. LeSage:** Sur division ou à la majorité, M. le Président.

**Le Président (M. Chagnon):** ...on va suspendre deux minutes pour permettre l'entrée des autres invités qui vont succéder aux gens du ministère du Revenu, que je tiens à remercier au nom de la commission..

(Fin de la séance à 17 h 4)